

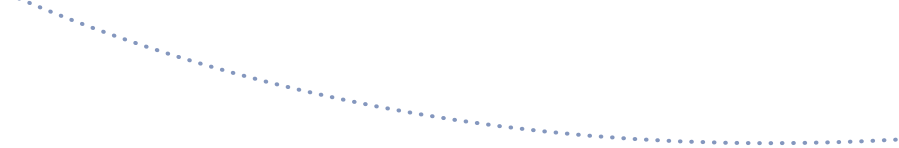


Diagnostic sur l'établissement des jeunes en agriculture au Québec



Vers une politique jeunesse du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Diagnostic sur l'établissement des jeunes
en agriculture au Québec



Nous remercions les intervenantes et intervenants, de même que les jeunes rencontrés dans les régions visitées, qui ont rendu possible la réalisation de ce document diagnostique sur l'établissement des jeunes en agriculture au Québec. Sans leur précieuse collaboration, cette étude n'aurait pu être menée à terme.

Cette étude a été réalisée par la
Direction des politiques sur la gestion des risques

Rédaction et recherche

Isabelle Allard
Hélène Gaulin
Dominick Pageau

Collaboration

Gaétan Couture
Michel Drolet

Révision linguistique et graphisme

Isabelle Tremblay et Perfection Design Inc.

Soutien technique

Marie Godin

Coordination

Hélène Brassard

Note : Dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

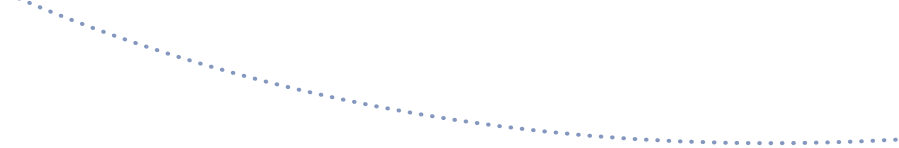
Dépôt légal –
Bibliothèque nationale du Québec, 2004
ISBN 2-550-44054-4

Table des matières

Liste des figures	7
Liste des tableaux	8
Sigles et acronymes	9
Définitions	11
Introduction	12
La situation de l'établissement en agriculture au Québec	13
Le portrait de l'établissement et de la relève en agriculture	13
L'établissement en agriculture	13
Les statistiques sur l'aide à l'établissement	15
La place des jeunes	17
La situation des agricultrices	19
Le contexte dans lequel évoluent les entreprises agricoles	20
La décroissance du nombre de fermes	20
Des fermes en expansion	21
Une population agricole moins nombreuse et vieillissante	24
La démarche	27
La constitution de l'échantillon et le déroulement des rencontres	27
Les caractéristiques de l'échantillon	28
Les éléments qui influencent l'établissement en agriculture	29
La profession d'agriculteur	29
La migration des jeunes ruraux	29
Les défis des régions agricoles	29
La poursuite des études comme élément déclencheur	30
Quitter pour mieux revenir	31
Les services en région : un facteur déterminant	32
Un phénomène antagoniste : l'arrivée d'agriculteurs immigrants	32

Le choix professionnel	33
L'origine du choix professionnel de la relève agricole	33
L'attrait de la profession d'agriculteur	34
La réaction de l'entourage de la relève à l'égard de son choix	34
Les aspects relationnels	35
La dynamique entre partenaires	35
Une dynamique externe : le parrainage	36
La conciliation travail-famille et la qualité de vie	36
La situation particulière des familles agricoles	36
Les mesures liées à la grossesse	37
La relève aspire à une meilleure qualité de vie	38
Le célibat préoccupe la relève	38
La main-d'œuvre	39
La rareté de la main-d'œuvre	39
À productions différentes, besoins différents	40
L'offre de conditions de travail compétitives	40
La cohabitation avec la population	41
Quand voisinage rime avec gestion de plaintes	41
Pour une cohabitation plus harmonieuse	42
La formation agricole	42
La formation favorise le succès de l'établissement en agriculture	42
Le niveau de scolarité de la relève agricole	43
Les agriculteurs québécois figurent bien sur le plan canadien	44
Les activités de formation offertes	44
La formation continue en agriculture	48
La formation à distance	49
De nouvelles approches pédagogiques pour desservir la clientèle	49
Les obstacles à surmonter pour acquérir une formation	50
La reconnaissance des acquis	51

L'accompagnement	52
Une étape complexe, mais primordiale : la planification	52
Chercher et trouver l'aide adéquate	52
Au-delà de la relation professionnelle : miser sur la confiance	55
D'autres formes d'encadrement	55
L'accès à la propriété	56
L'accès aux actifs	56
Les modes d'établissement en agriculture	57
Différentes stratégies pour différents établissements	57
L'accès au financement	60
Un statut d'agriculteur à temps partiel	61
Le rôle de La Financière agricole du Québec	62
Un accès inégal au financement selon les régions	62
La fiscalité entourant le transfert	63
Les mesures fiscales liées à la transmission de la ferme	63
L'agroenvironnement	64
Le coût associé aux pratiques agroenvironnementales	65
Des contraintes à prendre en compte	65
Un regard sur la situation hors Québec	67
Quelques éléments de comparaison	67
Un avenir en agriculture : des défis à relever	69
Des stratégies mises de l'avant	70



Les acquis au Québec	71
Un appui financier pour la relève	71
Des lieux de rencontre pour briser l'isolement	71
Une table de conseillers au service de la relève	72
Des centres qui soutiennent les équipes de transfert	73
Des initiatives de recherche	74
Une initiative de concertation des intervenants	74
Conclusion	75
Bibliographie	79
Annexe	83

Liste des figures

- Figure 1** Répartition régionale des entreprises n'ayant pas identifié de relève par rapport aux besoins en 2000, Québec
- Figure 2** Âge des personnes identifiées comme relève en 2000, Québec
- Figure 3** Évolution du niveau de formation de la relève entre 1993 et 2000, Québec
- Figure 4** Évolution de l'indice du nombre de fermes entre 1981 et 2001, Québec et Canada
- Figure 5** Variation du nombre de fermes selon les revenus agricoles bruts entre 1996 et 2001, Québec
- Figure 6** Évolution de l'indice de la valeur des terres entre 1981 et 2001, Québec et Canada
- Figure 7** Évolution de l'indice de la valeur des quotas laitiers entre 1996 et 2003, Québec
- Figure 8** Âge moyen des agriculteurs par province, 2001, Canada
- Figure 9** Âge moyen des agriculteurs par région, 2001, Québec
- Figure 10** Évolution de la proportion des exploitants québécois selon les groupes d'âge entre 1996 et 2001, Québec
- Figure 11** Variation de la population et du groupe des 15 à 29 ans dans les régions du Québec entre 1996 et 2001
- Figure 12** Répartition de la main-d'œuvre agricole en 1999
- Figure 13** Synthèse des modes et des stratégies d'établissement

Liste des tableaux

Tableau 1	Profil des personnes ayant reçu la subvention à l'établissement, Québec
Tableau 2	Répartition des subventions à l'établissement selon la production, Québec
Tableau 3	Répartition des subventions à l'établissement selon la région, Québec
Tableau 4	Variation du nombre d'exploitants québécois âgés de moins de 40 ans selon la production, 2001
Tableau 5	Évolution des actifs, des passifs et du taux d'endettement entre 1999 et 2002, Québec et Canada
Tableau 6	Raisons de la première migration des migrants interrégionaux de 20 à 34 ans au Québec, 1998-1999
Tableau 7	Principales raisons expliquant le retour dans la région d'origine au Québec, 1998-1999
Tableau 8	Évolution du niveau de scolarité de la relève agricole identifiée (formation terminée) entre 1993 et 2000
Tableau 9	Programmes de formation professionnelle en agriculture conduisant au diplôme d'études professionnelles, par région, 2004
Tableau 10	Programmes de formation technique en agriculture conduisant au diplôme d'études collégiales, par région, 2004
Tableau 11	Services disponibles pour la relève agricole
Tableau 12	Conseillers les plus souvent rencontrés en matière de transfert de ferme
Tableau 13	Principaux organismes offrant du financement à la relève
Tableau 14	Synthèse des mesures fiscales ayant un impact lors d'un transfert de ferme
Tableau 15	Proportion du nombre de fermes selon les catégories de revenus pour les États-Unis, le Canada et le Québec
Tableau 16	Proportion des agriculteurs de moins de 35 ans ayant un revenu principal non agricole
Tableau 17	Tableau comparatif des groupes d'âge et du taux de remplacement selon les pays

Sigles et acronymes

AEC	Attestation d'études collégiales
AJRQ	Association des jeunes ruraux du Québec
CET	Club d'encadrement technique
CFP	Centre de formation professionnelle
CLD	Centre local de développement
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
CRAAQ	Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec
CRÉA	Centres régionaux d'établissement en agriculture
CRFA	Collectifs régionaux en formation agricole
CRIFA	Centre régional d'initiatives et de formation en agriculture
CUMA	Coopérative d'utilisation de matériel agricole
CUMO	Coopérative d'utilisation de main-d'œuvre
DEC	Diplôme d'études collégiales
DEP	Diplôme d'études professionnelles
DES	Diplôme d'études secondaires
ÉRA	Comité établissement et retrait de l'agriculture
FAC	Financement agricole Canada
FADQ	La Financière agricole du Québec
FCEI	Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
FGCAQ	Fédération des groupes conseils agricoles du Québec
FPLQ	Fédération des producteurs de lait du Québec
FPVQ	Fédération des producteurs de volailles du Québec
FRAQ	Fédération de la relève agricole du Québec
GCA	Groupes conseils agricoles
GEEA	Gestion et exploitation d'entreprise agricole



GREPA	Groupe de recherche en économie et politique agricoles
ITA	Institut de technologie agroalimentaire
L.I.	Loi sur les impôts du Québec
L.I.R.	Loi de l'impôt sur le revenu du Canada
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MENV	Ministère de l'Environnement du Québec
OMC	Organisation mondiale du commerce
PAEF	Plan agroenvironnemental de fertilisation
PAMT	Programme d'apprentissage en milieu de travail
PIJA	Politique d'intégration des jeunes en agriculture
PSFA	Plan de soutien en formation agricole
QYF	Quebec Young Farmers
REA	Règlement sur les exploitations agricoles
SADC	Société d'aide au développement des collectivités
SCF UPA	Service de comptabilité et de fiscalité de l'UPA
UPA	Union des producteurs agricoles

Définitions

Voici quelques définitions utiles à la lecture de la situation. Elles s'inspirent des critères utilisés pour le Programme d'appui financier à la relève agricole de La Financière agricole du Québec, de la *Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de même que d'éléments de définition généralement mis en avant par le groupe de recherche TRAGET Laval.

Entreprise agricole	Entité formée d'une ou de plusieurs personnes qui font de l'agriculture.
Exploitant agricole	Personne physique dont l'agriculture est l'activité principale.
Relève	Personne âgée de 18 à 39 ans, susceptible de reprendre une entreprise agricole, en totalité ou en partie, ou encore d'en démarrer une ou qui s'est récemment établie en agriculture (depuis moins de cinq ans).
Établissement	Fait, pour une personne physique, de commencer à faire de l'agriculture son activité principale à la suite de toute acquisition totalisant au moins 20 % des intérêts dans une entreprise agricole.
Démarrage	Création d'une nouvelle entreprise agricole.
Transfert	Reprise d'une entreprise agricole existante, en totalité ou en partie, par un membre de la famille du cédant, dans un contexte où il existe un lien familial de 3 ^e degré entre eux (grands-parents/petits-enfants, parents/enfants, oncles/tantes/neveux-nièces) (transfert familial), ou par une relève autre qu'un membre de la famille (transfert non familial). Il s'agit de la continuité de l'entreprise. Le processus comprend trois éléments à transférer : le travail, la gestion et les actifs.

Introduction

La place des jeunes au sein de la société québécoise en général, et dans le secteur bioalimentaire en particulier, est depuis longtemps revendiquée par les groupes qui les représentent. L'établissement en agriculture étant devenu, au fil des ans, un processus de plus en plus complexe, plusieurs intervenants du domaine agricole réclament la mise en place d'une politique d'établissement des jeunes en agriculture.

En 2000, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a obtenu, à même l'enveloppe budgétaire de la Politique québécoise de la jeunesse, un montant de 1 000 000 \$ pour actualiser la Politique d'intégration des jeunes en agriculture (PIJA) et, ainsi, apporter un éclairage nouveau sur les défis de l'établissement en agriculture. L'ampleur des enjeux identifiés justifie, selon les intervenants du secteur, une prise de position claire et concertée sur les mesures à mettre en œuvre au cours des prochaines années afin d'assurer la pérennité du secteur agricole. Il est essentiel de réfléchir sur la question et d'engager des actions afin de favoriser l'établissement de jeunes agricultrices et agriculteurs compétents et la pérennité de ces établissements.

Au printemps 2004, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a entrepris les travaux d'élaboration d'une politique jeunesse qui portera sur la relève dans l'ensemble du bioalimentaire. On y abordera les différents secteurs en plusieurs étapes, entre autres la mise en lumière de conditions favorisant l'entrée de la relève en production agricole et dans les pêches, les nouveaux enjeux en matière de recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée, notamment en ce qui a trait à la transformation, ainsi que l'offre de services-conseils dans le secteur bioalimentaire (vétérinaires, agronomes, etc.).

Dans un premier temps, l'établissement en agriculture sera couvert et visera les jeunes intéressés par la profession agricole, plus particulièrement ceux désirant démarrer une entreprise ou prendre la relève d'une entreprise existante. L'état d'avancement du diagnostic amorcé dans le cadre des travaux d'élaboration de la PIJA justifie qu'on s'y intéresse prioritairement.

Le présent document dresse donc un portrait de la relève et de l'établissement en agriculture au Québec et met en lumière les principaux éléments avec lesquels la relève doit actuellement composer pour s'établir en agriculture. C'est au regard de ce diagnostic que le premier volet de la Politique jeunesse du MAPAQ sera élaboré.

La situation de l'établissement en agriculture au Québec

Actuellement, il est difficile d'évaluer combien de transferts ou de démarrages d'entreprise sont réalisés annuellement. Il en est de même lorsqu'on veut en connaître davantage sur la relève, plusieurs questions restant sans réponse. Quels sont les antécédents de ces jeunes qui composent la relève? Combien sont-ils? Sont-ils issus du milieu agricole familial ou non? Quelques points de repères permettront d'apporter un éclairage intéressant, quoique incomplet, à cet égard. Cette section présente donc brièvement le portrait de l'établissement et de la relève en agriculture au Québec. Elle présente également, sur le plan statistique, le contexte dans lequel évoluent les entreprises agricoles.

Le portrait de l'établissement et de la relève en agriculture

L'établissement en agriculture

Depuis 1993, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec effectue une analyse de la situation de l'établissement en agriculture au Québec à l'aide de la *Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles*. Depuis, quatre profils de la relève agricole au Québec ont été publiés. Ils aident à mieux connaître la situation du transfert de ferme et de la relève québécoise. À titre indicatif, mentionnons que les agriculteurs remplissent ces fiches d'enregistrement sur une base volontaire. Aussi, les données tirées de ces fiches sont issues de prévisions et donnent ainsi une idée approximative du potentiel de relève au Québec. Une seconde source d'information sur la relève est La Financière agricole du Québec (FADQ), qui dresse un portrait sommaire des personnes ayant obtenu la subvention à l'établissement. Bien que ces renseignements soient basés sur des cas réels, ils ne représentent que les personnes ayant rempli les conditions d'admissibilité.

Selon la *Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles*, **on estime qu'au Québec, 12 % des entreprises agricoles seront vendues ou transférées entre 2000 et 2005**, ce qui équivaut en moyenne à 690 établissements par année, les démarrages étant exclus. Les besoins en ce qui

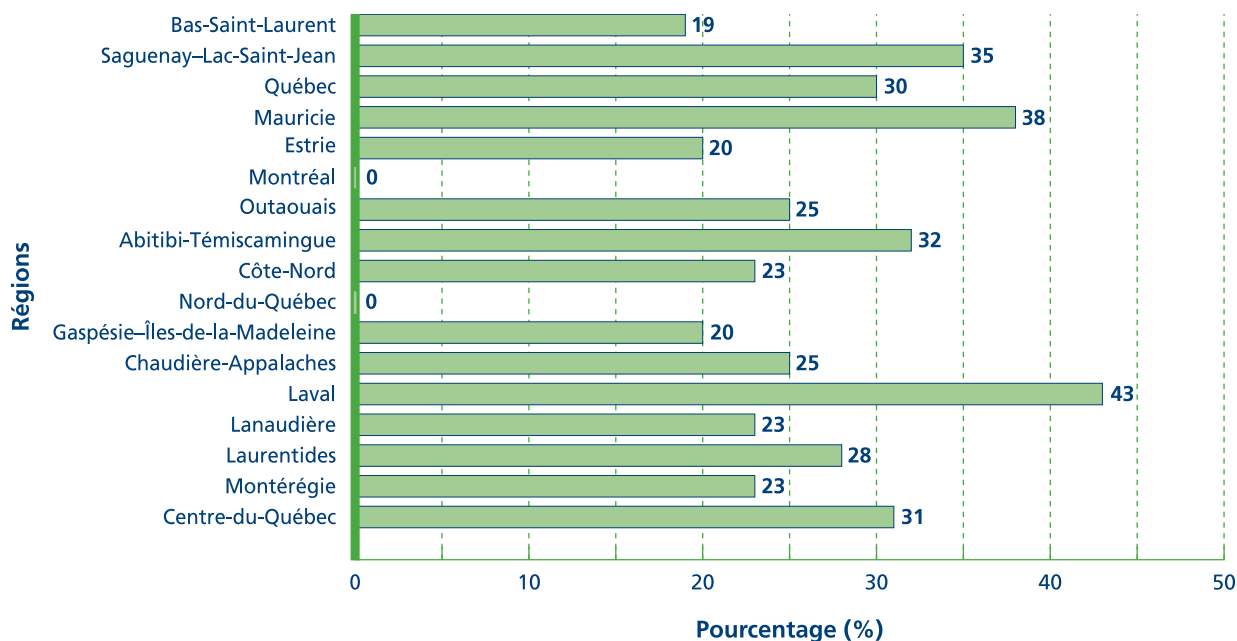
concerne la relève sont relativement constants d'une région à l'autre, mais un peu plus importants au Saguenay-Lac-Saint-Jean (16 %) et sur la Côte-Nord (20 %), quoique cette dernière ne soit pas considérée comme une région agricole importante. Plus de 60 % des entreprises ayant prévu ou prévoyant une vente ou un transfert dans ces cinq ans se situent dans les régions de la Montérégie, de la Chaudière-Appalaches, du Centre-du-Québec et du Bas-Saint-Laurent. Près de 62 % des exploitations agricoles québécoises sont situées dans ces mêmes régions. Il est à noter également que 86 % des fermes ayant exprimé un besoin de relève sont concentrées dans les secteurs suivants : le lait, les bovins de boucherie, les céréales et fourrages, l'horticulture et le porc¹. Les entreprises laitières et avicoles sont celles qui ont le besoin le plus criant, soit 15,5 % et 12,0 % respectivement. Toutefois, elles réussissent assez bien à combler leur besoin puisqu'elles sont peu nombreuses à n'avoir désigné aucune relève. Par ailleurs, les pépinières et cultures abritées, les céréales et fourrages ainsi que les fruits et légumes représentent les productions dans lesquelles on trouve le plus souvent une relève non identifiée par rapport à leur besoin.

1. MAPAQ (2002). *Profil de la relève agricole au Québec 2000*.

Selon le *Profil de la relève agricole au Québec 2000*, parmi les propriétaires d'exploitations qui seront vendues ou transférées, 65 % ont déjà identifié leur relève, 26 % ne l'ont pas fait et 9 % ignorent s'ils en auront une. **La proportion des entreprises ayant identifié leur relève parmi leurs proches tend à diminuer avec les années**, comparativement à la proportion de celles pour qui la relève est inconnue ou incertaine, qui est passée de 30 % en 1997 à 35 % en 2000. Ces dernières exploitations sont donc potentiellement disponibles pour une relève non familiale; elles peuvent également contribuer à l'agrandissement d'autres fermes

ou faire l'objet d'un éventuel démantèlement. De ce fait, certaines régions sont moins enclines à fournir suffisamment de relève par rapport aux besoins des entreprises agricoles. Les régions de Laval, de la Mauricie, du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Centre-du-Québec présentent les plus fortes proportions d'entreprises sans relève par rapport à leurs besoins (figure 1). **De plus, ce sont les exploitations des secteurs de la production laitière et de la production bovine qui sont les plus nombreuses à ne pas avoir identifié de relève**, représentant près de la moitié des fermes dans cette situation.

Figure 1 ■ Répartition régionale des entreprises n'ayant pas identifié de relève par rapport aux besoins en 2000, Québec



Source : MAPAQ, *Profil de la relève agricole au Québec 2000*.

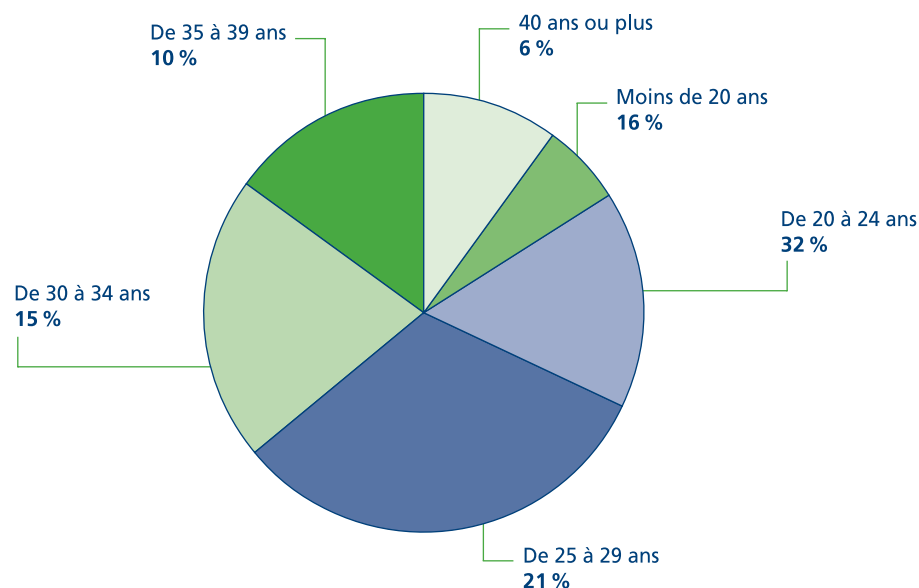
Concernant l'âge des 2 780 personnes identifiées comme relève, notons que près de la moitié étaient âgées de moins de 25 ans, alors que 46 % se situaient dans le groupe d'âge de 25 à 39 ans et que 6 % avaient 40 ans ou plus (figure 2).

Les statistiques sur l'aide à l'établissement

Les données compilées par la FADQ indiquent que, pour l'exercice financier 2003-2004, 315 personnes réparties dans 300 entreprises ont reçu la subvention à l'établissement. Il s'agit d'une diminution de 5,4 % du nombre d'attributions par rapport à l'exercice précédent, mais d'une

augmentation de 8,0 % des sommes autorisées par rapport à 2002-2003². De plus, il appert que la proportion de femmes ayant reçu cette subvention a chuté de 9,0 % au cours des deux derniers exercices financiers. **Concernant l'âge moyen de la relève ayant obtenu l'aide à l'établissement, il serait de 27 à 29 ans selon l'année de référence.** Pour sa part, la scolarité moyenne est de 13,4 années, ce qui représente une légère baisse comparativement aux exercices antérieurs (tableau 1).

Figure 2 ■ Âge des personnes identifiées comme relève en 2000, Québec



Source : MAPAQ, *Profil de la relève agricole au Québec 2000*.

2. Cette augmentation est due à la bonification de l'aide à l'établissement.

Tableau 1 ■ Profil des personnes ayant reçu la subvention à l'établissement, Québec

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre	301	333	315
Proportion d'hommes (%)	68	65	74
Proportion de femmes (%)	32	35	26
Âge moyen (années)	28,8	28,4	27,8
Scolarité moyenne (années)	13,7	13,9	13,4
Formation agricole (%)	81	82	78

Source : La Financière agricole du Québec, *Rapport annuel 2003-2004*.

En 2003-2004, une grande partie des bénéficiaires de la subvention à l'établissement exerçaient leurs activités dans le secteur laitier (47,3 %). Le tableau 2 montre une légère diminution du

nombre de subventions allouées dans le secteur laitier, contrairement au secteur horticole, où l'on remarque une hausse notable depuis l'exercice financier 2001-2002.

Tableau 2 ■ Répartition des subventions à l'établissement selon la production, Québec

Production agricole	2001-2002 %	2002-2003 %	2003-2004 %
Production laitière	55,7	48,3	47,3
Production horticole	9,6	13,8	17,0
Production porcine	7,4	12,5	8,0
Production bovine	6,7	9,1	8,7
Grandes cultures	4,3	2,5	5,3
Production avicole	2,5	1,9	1,7
Autres	13,8	11,9	12,0

Source : La Financière agricole du Québec, *Rapport annuel 2003-2004*.

Pour ce qui est de la répartition régionale des subventions à l'établissement, on observe que 74 % de celles-ci ont été allouées dans 4 régions : Montérégie (68 personnes), Chaudière-Appalaches (62 personnes), Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (39 personnes), Centre-du-

Québec (34 personnes) et Estrie (31 personnes). À l'inverse, un faible nombre de personnes ont reçu cette subvention dans les régions de la Mauricie, de la Capitale-Nationale et des Laurentides (tableau 3).

Tableau 3 ■ Répartition des subventions à l'établissement selon la région, Québec

Régions	2003-2004
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	39
Saguenay–Lac-Saint-Jean	10
Capitale-Nationale	8
Mauricie	8
Estrie	31
Outaouais	12
Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec	11
Chaudière-Appalaches	62
Laval-Lanaudière	26
Laurentides	6
Montérégie	68
Centre-du-Québec	34

Source : La Financière agricole du Québec, *Rapport annuel 2003-2004*.

La place des jeunes

Au Québec, près de 13 200 exploitants agricoles ont moins de 40 ans sur un total de 47 390. Ainsi, les jeunes agriculteurs âgés de moins de 40 ans, déjà établis ou en voie de l'être, représentent 28 % de l'ensemble de la population agricole active. Parmi les jeunes agriculteurs de ce groupe d'âge, 29 % sont propriétaires uniques, tandis que 71 % gèrent leur ferme avec un ou plusieurs partenaires. **Dans le contexte socio-économique actuel, la coexploitation devient une importante porte d'entrée pour les jeunes qui désirent se lancer en agriculture.** On constate que 69 % des hommes âgés de moins de 35 ans font partie d'une coexploitation. Cette

proportion est plus imposante chez les femmes de ce groupe d'âge puisqu'elle s'élève à 91 %.

En ce qui a trait au temps consacré à l'exploitation, on observe que, **chez les personnes de moins de 35 ans, 66 % se consacrent entièrement à la ferme³**, un taux comparable à celui des personnes de 35 à 39 ans⁴. C'est donc près du tiers des jeunes agriculteurs de moins de 40 ans qui occupent un emploi à l'extérieur de l'entreprise. Par ailleurs, en ce qui concerne les sources de revenu, il est à noter que près de 20 % des jeunes agriculteurs âgés de moins de 35 ans ont un revenu principal net agricole⁵.

3. Pour qu'un exploitant se consacre entièrement à la ferme, aucune heure de travail à l'extérieur de celle-ci ne doit être déclarée.

4. STATISTIQUE CANADA (2002), *Recensement de l'agriculture de 2001*.

5. Par « revenu principal net agricole », on entend plus de 50 % du revenu total de l'exploitant provenant des recettes brutes de la vente de produits agricoles, moins les amortissements et les frais d'exploitation. Sont inclus dans les recettes brutes les avances en espèces, les dividendes reçus de coopératives de même que les remises et les paiements faits dans le cadre de programmes fédéraux, provinciaux et régionaux de soutien aux entreprises agricoles.

Les agriculteurs âgés de moins de 40 ans se trouvent en plus grand nombre dans les secteurs de la production laitière, des bovins de boucherie, des grandes cultures et de la production porcine. Toutefois, **c'est le regroupement des productions ovine et caprine qui a enregistré la plus grande progression du nombre d'exploitants entre 1996 et 2001**, soit une augmentation de

91 %, alors que tous les autres secteurs agricoles ont enregistré une décroissance du nombre de jeunes agriculteurs au cours de cette période (tableau 4). Les jeunes exploitants se trouvent surtout en Montérégie, en Chaudière-Appalaches, dans le Centre-du-Québec, dans le Bas-Saint-Laurent et en Estrie.

Tableau 4 ■ Variation du nombre d'exploitants québécois âgés de moins de 40 ans selon la production, 2001

Production agricole	1996	2001	Variation (%)
Produits laitiers	8 535	5 400	-37
Bovins de boucherie	2 405	1 690	-30
Porcs	1 675	1 205	-28
Volailles et œufs	530	335	-37
Grandes cultures	1 885	1 450	-23
Fruits	455	290	-36
Moutons et chèvres	230	440	91
Autres spécialités de bétail ¹	645	375	-42
Serres et pépinières	715	460	-36
Arbres de Noël et acériculture	1 020	885	-13
Légumes et champignons	550	350	-36
Autres combinaisons ²	260	210	-19

1. Regroupent les productions des chevaux et poneys, des visons, des renards, des lapins, des sangliers, des bisons, des lamas, des chevreuils et des élans.

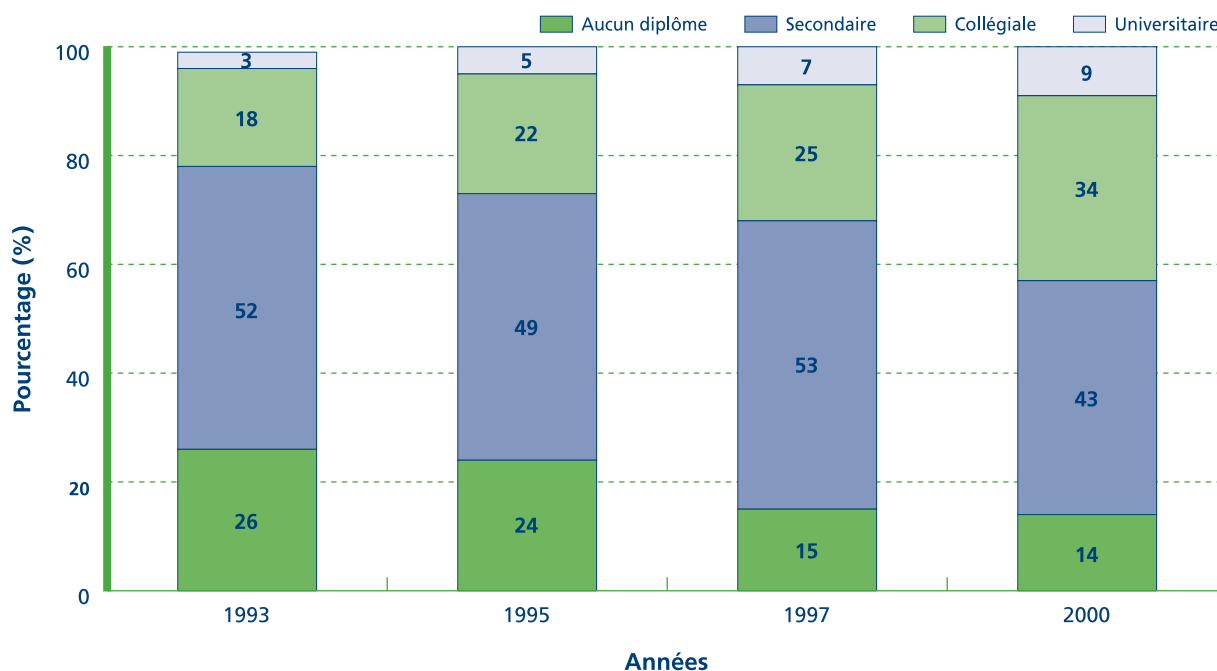
2. Regroupent les productions des mélanges de fruits et de légumes, d'autres combinaisons de grandes cultures et de tous les autres types de combinaisons.

Source : Statistique Canada, *Recensement de l'agriculture de 1996 et Recensement de l'agriculture de 2001*.

Quant au niveau de scolarité de la relève, il est en croissance depuis 1993. Ainsi, plus des deux cinquièmes de la relève agricole possèdent une formation collégiale et universitaire, compa-

rativement à 21 % en 1993. Par contre, il est à souligner qu'en 2000, encore 14 % des jeunes s'établissaient sur une exploitation agricole sans être titulaires d'aucun diplôme (figure 3).

Figure 3 ■ Évolution du niveau de formation de la relève entre 1993 et 2000, Québec



Source : MAPAQ, *Profil de la relève agricole au Québec 2000*.

La situation des agricultrices

La proportion des femmes sur l'ensemble des exploitants, soit entre 25 % et 26 %, est relativement stable depuis au moins une dizaine d'années. Elles constituent 28 % de la population agricole active de moins de 40 ans. Selon le *Profil de la relève agricole au Québec 2000*, **la relève féminine représentera environ 13 % des établissements qui auront lieu entre 2000 et 2005**. Parmi les personnes identifiées comme relève, les femmes seraient plus scolarisées que les hommes. Toutes proportions gardées, elles sont plus nombreuses à posséder une formation collégiale et universitaire. Les

femmes sont surtout impliquées dans les entreprises où l'on trouve plus d'un exploitant. De ce fait, 37 % des coexploitants sont des femmes, tous âges confondus, alors qu'on trouve seulement 8 % d'agricultrices parmi les propriétaires uniques.

Aussi, 48 % des exploitants âgés de moins de 40 ans qui travaillent dans le secteur des spécialités de bétail et 46 % dans celui des moutons et chèvres sont des femmes. De plus, certaines régions, comme l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec, les Laurentides et l'Estrie, affichent un taux plus important d'agricultrices.

Le contexte dans lequel évoluent les entreprises agricoles

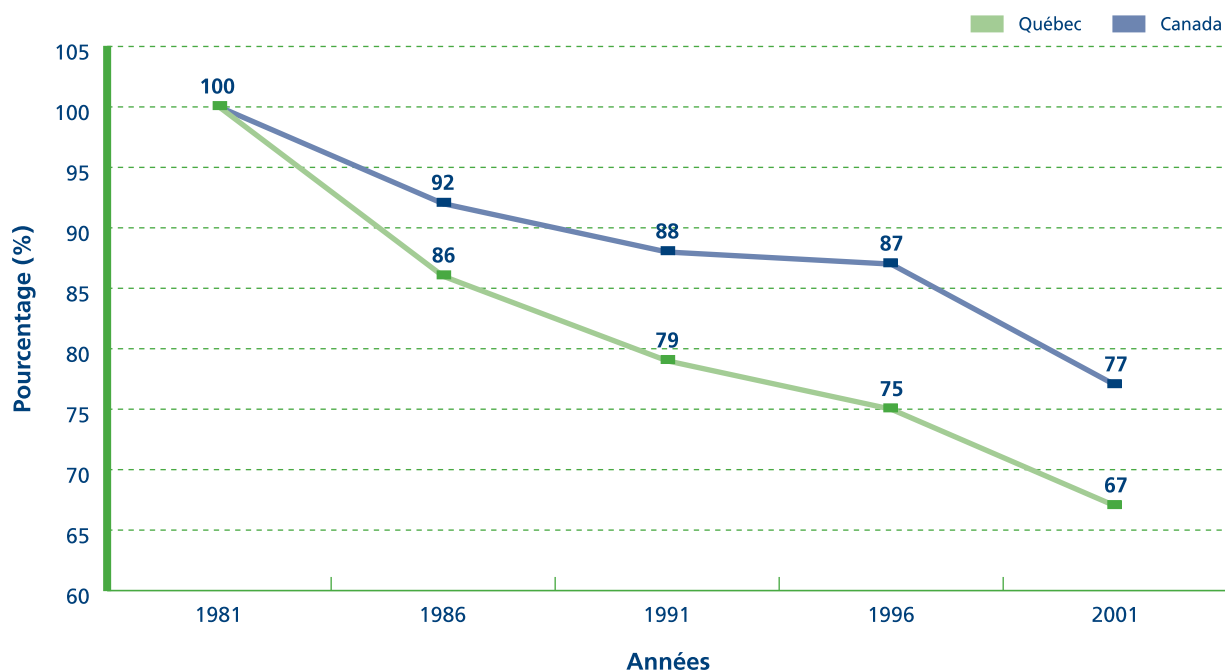
L'agriculture québécoise a énormément évolué au cours des dernières années. C'est dans cette agriculture en mouvance que doit actuellement se réaliser l'établissement de jeunes désirant accéder à la profession d'agriculteur.

La décroissance du nombre de fermes

En 2001, on dénombrait 32 139 fermes au Québec comparativement à 35 991 en 1996, ce qui représente une diminution de l'ordre de 10,7 %. Cette baisse du nombre de fermes qui s'est amorcée depuis plus d'une cinquantaine d'années est attribuable, en partie, à l'augmentation de la concentration, de la spécialisation

et de la productivité en agriculture. Les nombreux changements technologiques observés ces dernières années ont accéléré l'évolution de cette concentration. Par la même occasion, ils ont eu des incidences sur les revenus à la ferme, les coûts de production et la valeur des actifs agricoles. Il est à noter que cette tendance à la baisse du nombre de fermes a été observée pour l'ensemble du pays. La figure suivante présente l'évolution de l'indice du nombre de fermes, ayant comme année de référence 1981 (indice 100), qui permet de constater que la baisse au Québec est plus notable que dans l'ensemble du Canada.

Figure 4 ■ Évolution de l'indice du nombre de fermes entre 1981 et 2001, Québec et Canada



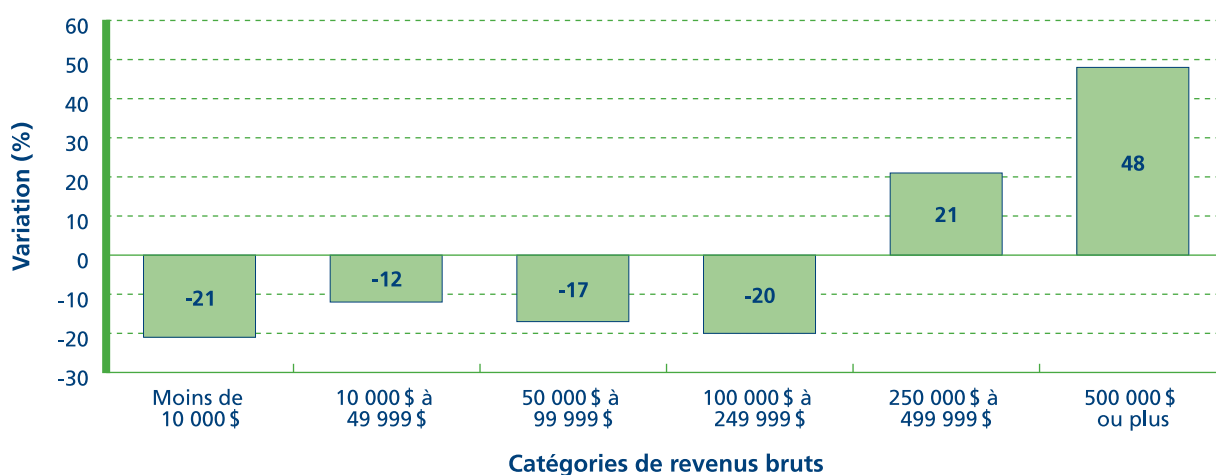
Source : Statistique Canada, *Recensement de l'agriculture de 1981 à 2001*.

Des fermes en expansion

Le nombre de fermes diminue, alors que les revenus agricoles bruts moyens, les dépenses et la valeur moyenne des actifs par ferme augmentent. Ainsi, de 1996 à 2001, le secteur agricole québécois a perdu 3 852 fermes. La ventilation du nombre de fermes, selon le revenu agricole brut, indique que cette diminution a été plus significative dans les catégories de revenus inférieures à 100 000 \$, où 89,0 % des pertes ont été répertoriées. Par ailleurs, le nombre d'exploitations ayant des revenus bruts de 250 000 \$ ou plus a augmenté de 29,7 % pour cette même période quinquennale. Bien que ces entreprises ne représentent que 19,8 % de toutes les fermes

québécoises, elles ont déclaré 70,0 % des revenus bruts totaux en 2001⁶. **La figure 5, qui présente la variation du nombre de fermes selon les revenus agricoles bruts, montre un certain mouvement des entreprises vers les strates de revenus supérieures.** Cependant, il est difficile de déterminer quelles fermes disparaissent. Est-ce que ce sont les petites exploitations, faute de la rentabilité nécessaire pour subvenir aux besoins de la famille? Ces dernières augmentent-elles plutôt leur chiffre d'affaires pour passer dans une catégorie de revenus supérieure? Quelle est l'ampleur du phénomène du démantèlement chez les moyennes et grandes entreprises?

Figure 5 ■ Variation du nombre de fermes selon les revenus agricoles bruts entre 1996 et 2001, Québec



Source : Statistique Canada, *Recensement de l'agriculture de 2001*.

Le Québec se classe au premier rang parmi les provinces canadiennes en ce qui concerne le revenu agricole brut moyen par ferme, celui-ci y étant de 191 074 \$. Dans l'ensemble, les entreprises agricoles affichent une augmentation de 38 % de leurs revenus bruts comparativement à une hausse de 33 % à l'échelle nationale. Ce sont les productions des spécialités de bétail⁷ et des

volailles et œufs qui ont enregistré la plus grande croissance du revenu moyen, alors que la plus faible hausse a été observée pour le regroupement des secteurs ovin et caprin. Paradoxalement, les secteurs ovin et caprin ont connu, au cours de cette même période, la plus grande progression du nombre d'exploitants âgés de moins de 40 ans.

6. STATISTIQUE CANADA (2002), *Recensement de l'agriculture de 2001*.

7. Par « spécialités de bétail », on entend les élevages de chevaux et poneys, d'animaux à fourrure (visons et renards) et d'autres animaux comme les lapins, les sangliers, les bisons, les lamas, les chevreuils et les élans.

Depuis une dizaine d'années, l'augmentation plus rapide des dépenses agricoles par rapport aux recettes agricoles (diminution des termes de l'échange) **a réduit la marge bénéficiaire des entreprises.** En effet, l'indice des prix des intrants agricoles a augmenté en moyenne de 1,9 % par année entre 1993 et 2002, alors que celui des prix des produits agricoles n'a progressé que de 1,0 %⁸. Le rétrécissement des marges par unité produite a poussé plusieurs agriculteurs à augmenter la taille de leur entreprise pour maintenir leur revenu net. Les agriculteurs ont donc investi de façon importante dans les actifs, ce qui a contribué à une capitalisation accrue des exploitations. Toutefois, lorsque la marge par unité de production devient négative, l'augmentation des volumes ne peut plus être considérée comme une solution.

En 2002, l'actif agricole moyen sur une ferme québécoise était de 1 122 992 \$, ce qui représentait une hausse de 20 % par rapport à 1999. Ainsi, le Québec se place au 4^e rang en ce qui concerne la valeur des actifs, derrière la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario. De plus, le gonflement des actifs s'est accompagné d'une augmentation de la dette moyenne des fermes québécoises, qui a subi une hausse de 37 %, passant de 220 798 \$ à 302 736 \$ entre 1999 et 2002⁹. Ces résultats financiers indiquent donc une augmentation plus rapide du passif par rapport à l'actif, ce qui pourrait éventuellement affecter la situation financière des fermes. D'ailleurs, **le taux d'endettement est beaucoup plus élevé au Québec, soit 37 % comparativement à 24 % dans l'ensemble du pays** (tableau 5).

Tableau 5 ■ Évolution des actifs, des passifs et du taux d'endettement entre 1999 et 2002, Québec et Canada

Québec	1999	2001	2002
Actif (\$)	935 528	1 071 458	1 122 992
Passif (\$)	220 798	258 137	302 736
Taux d'endettement (%)	31	32	37
Canada			
Actif (\$)	896 013	1 038 917	1 091 656
Passif (\$)	163 112	195 044	209 563
Taux d'endettement (%)	22	23	24

Source : Statistique Canada, *Enquête financière sur les fermes*, 2003.

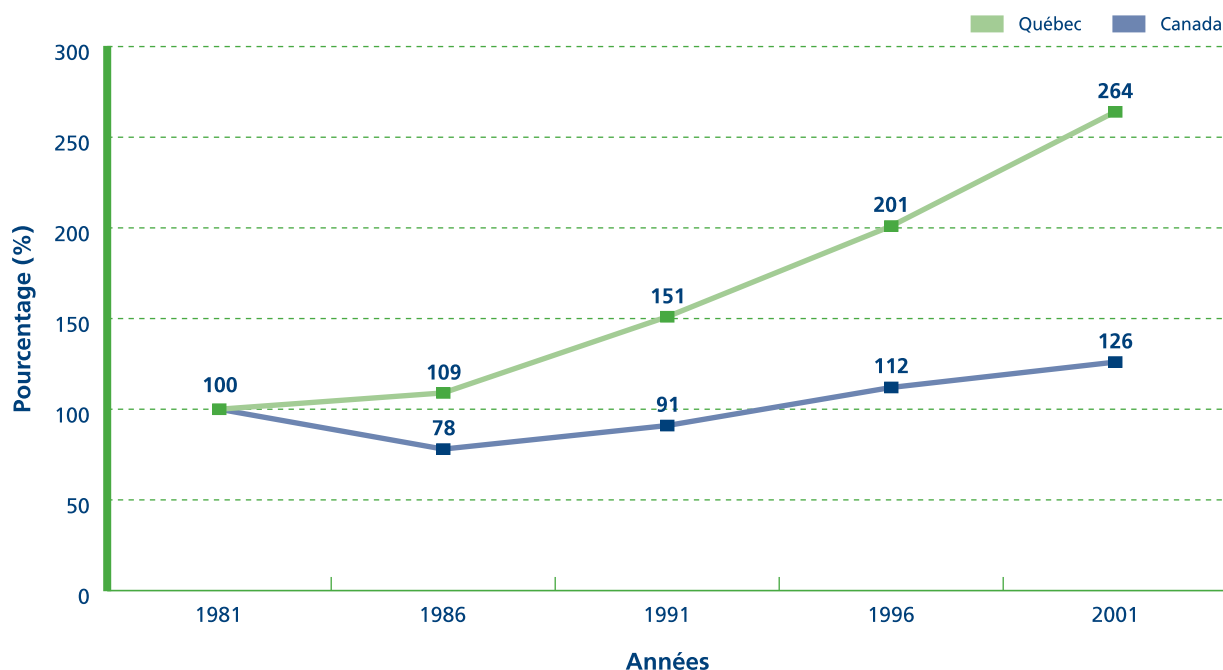
8. STATISTIQUE CANADA (2004), *Statistiques économiques agricoles 2003*.

9. STATISTIQUE CANADA (2004), *Enquête financière sur les fermes*, 2003.

La valeur moyenne de l'actif des fermes québécoises s'est accrue entre 1999 et 2002, en raison principalement de l'accroissement de la valeur supérieure des terres et des bâtiments agricoles ainsi que des quotas de production, qui composent 72 % de l'actif total des exploitations. La superficie moyenne par ferme est passée de 90 hectares en 1991 à 106 hectares

en 2001, une augmentation de 18 %, ce qui place le Québec au 7^e rang au Canada¹⁰. Le prix moyen des terres agricoles a plus que doublé en l'espace de dix ans. La figure 6 montre que l'évolution de la valeur des terres a été beaucoup plus rapide au Québec que dans l'ensemble des provinces canadiennes.

Figure 6 ■ Évolution de l'indice de la valeur des terres entre 1981 et 2001, Québec et Canada



Source : Statistique Canada, *Enquête financière sur les fermes*, 2002.

À l'échelle provinciale, certaines particularités font en sorte qu'il peut y avoir d'importantes variations d'une région à l'autre. Entre autres, la spéculation, la fertilité et la rareté des terres contribuent à faire augmenter leur valeur dans certaines régions. C'est le cas des régions de la Montérégie et de Lanaudière, où la valeur moyenne d'un hectare se situe entre 6 000 \$ et

7 000 \$ et, dans certains cas, peut être de plus de 20 000 \$¹¹. De même, le prix élevé des quotas contribue à expliquer l'augmentation de la valeur moyenne de l'actif des fermes assujetties à la gestion de l'offre. La figure 7 montre l'exemple de la fluctuation du prix des quotas laitiers, entre 1996 et 2003, au Québec.

10. STATISTIQUE CANADA (2004), *Enquête financière sur les fermes*, 2003.

11. Tiré de la compilation des prix des terres de Financement agricole Canada.

Figure 7 ■ Évolution de l'indice de la valeur des quotas laitiers entre 1996 et 2003, Québec



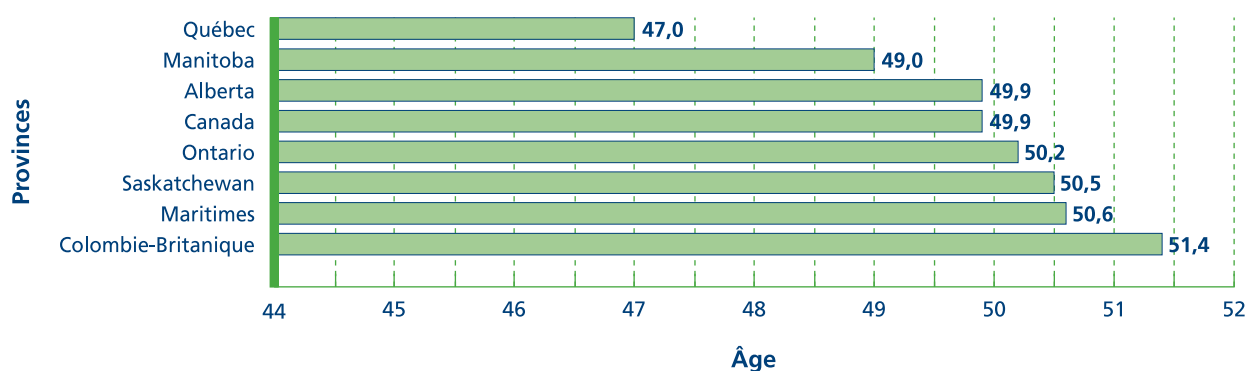
Source : Groupe de recherche en économie et politique agricoles (GREPA) (2003), *Les faits saillants laitiers québécois*.

Une population agricole moins nombreuse et vieillissante

La population agricole québécoise diminue, et ce, au même rythme que le nombre de fermes. Entre 1996 et 2001, le Recensement de l'agriculture a permis d'enregistrer une baisse de 10,8 % du nombre d'agriculteurs québécois, ce qui correspond sensiblement à ce qui est observé à l'échelle canadienne (10,2 %). **Toutefois, les producteurs québécois sont les plus jeunes par rapport à ceux de l'ensemble des pro-**

vinces canadiennes. En effet, alors que l'âge moyen des exploitants canadiens était de 50 ans en 2001, il était de 47 ans au Québec (figure 8). Le fait que la population agricole du Québec soit plus jeune peut s'expliquer, en partie, par le mode de transmission de la ferme : par transfert au Québec et par succession au Canada, de même que par les différents programmes d'aide accessibles au Québec : subvention à l'établissement, prêt de quotas, etc., qui confèrent plus rapidement le statut d'agriculteur aux jeunes.

Figure 8 ■ Âge moyen des agriculteurs par province, 2001, Canada

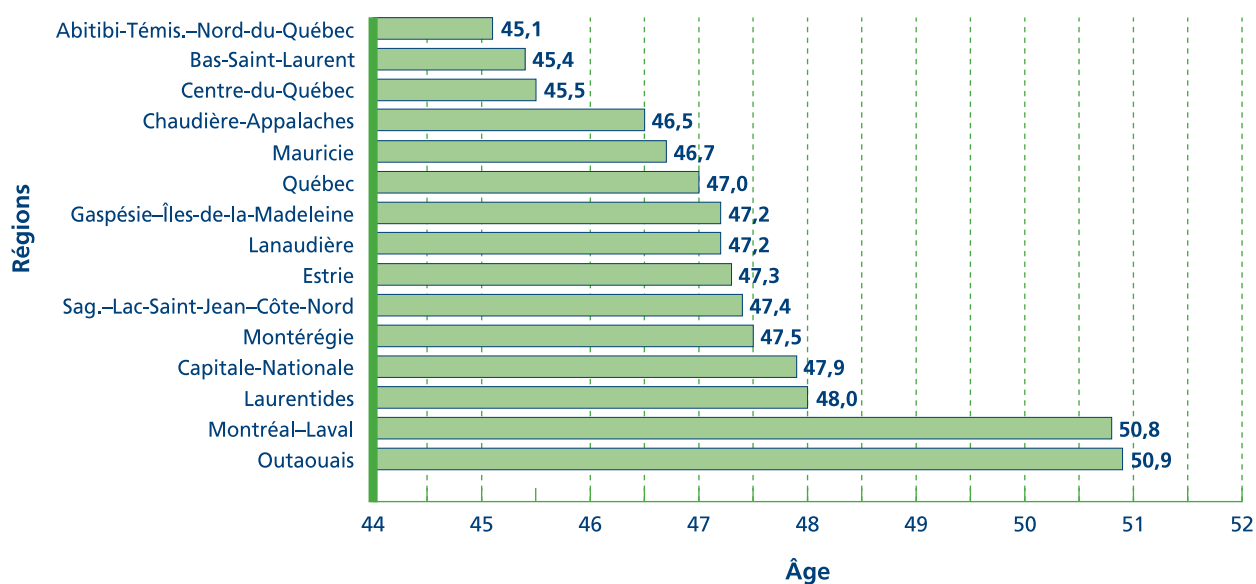


Source : Statistique Canada, *Recensement de l'agriculture de 2001*.

De plus, dans la province de Québec, certaines régions se démarquent par la jeunesse de leurs effectifs agricoles. C'est le cas, entre autres, de l'Abitibi-Témiscamingue, du Bas-Saint-Laurent et

du Centre-du-Québec. À l'inverse, les régions de l'Outaouais et de Montréal-Laval se caractérisent par une population agricole plus âgée (figure 9).

Figure 9 ■ Âge moyen des agriculteurs par région, 2001, Québec

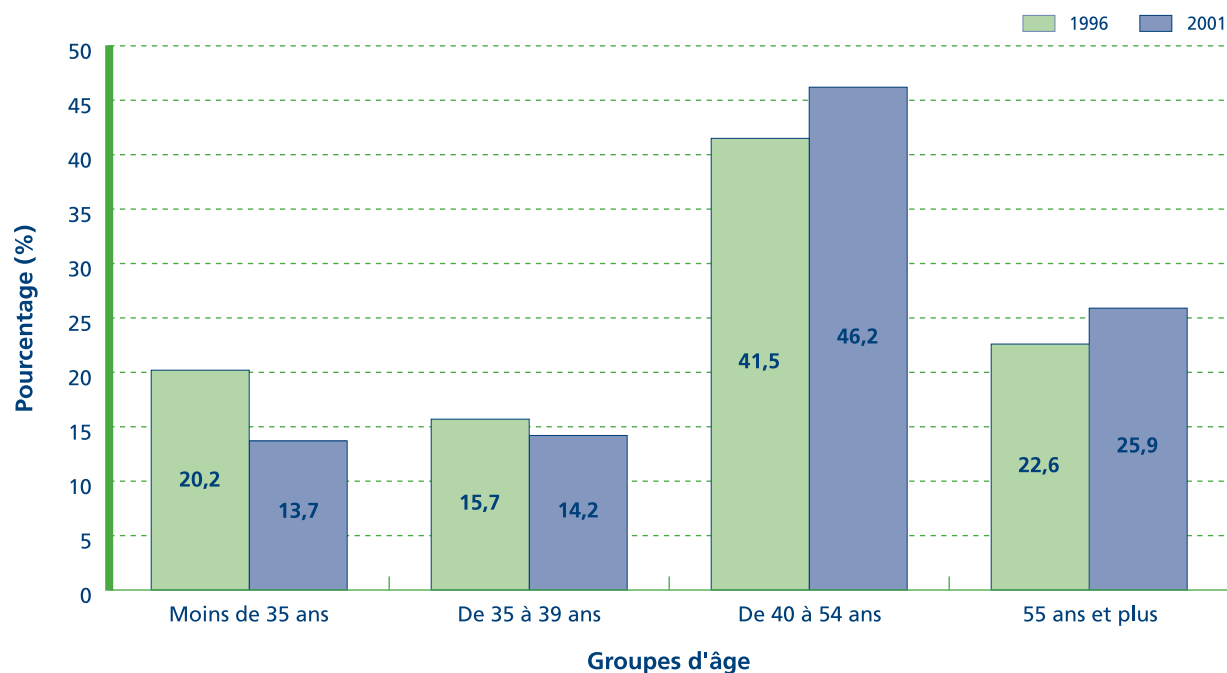


Source : Statistique Canada, *Recensement de l'agriculture de 2001*.

C'est au Québec (13,7 %) et au Manitoba (13,4 %) qu'on trouve la plus importante proportion d'exploitants âgés de moins de 35 ans. Néanmoins, le nombre d'exploitants de ce groupe d'âge a chuté de 39 % entre 1996 et 2001 et de près de la moitié depuis 1991 au Québec. **La répartition de la population agricole selon quatre catégories d'âge** (moins de 35 ans, de 35 à

39 ans, de 40 à 54 ans et 55 ans ou plus) **révèle une tendance assez claire pour ce qui est du vieillissement des exploitants**. Alors que la part des personnes de moins de 40 ans diminue, celle des deux autres groupes plus âgés augmente : 46 % des exploitants étaient âgés de 40 à 54 ans et 26 % avaient 55 ans ou plus (figure 10).

Figure 10 ■ Évolution de la proportion des exploitants québécois selon les groupes d'âge entre 1996 et 2001, Québec



Source : Statistique Canada, *Recensement de l'agriculture de 2001*.

L'ensemble des éléments qui viennent d'être exposés permet de mieux comprendre le contexte actuel dans lequel s'effectue l'établissement des jeunes en agriculture. D'autres aspects, tels que la concentration de la distribution alimentaire, la mise en marché des produits agricoles, les négociations en cours à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'ouverture des marchés ou le taux de change, font partie des réalités du

secteur. Ainsi, les jeunes devraient se soucier d'être au fait des enjeux propres à la production dans laquelle évolue leur projet. D'ailleurs, la formation prend alors toute son importance puisqu'elle permet de comprendre l'environnement d'affaires de l'entreprise et de développer un esprit critique au regard des décisions à prendre.

La démarche

Le présent document est le fruit d'un travail de recensement de différents écrits, de consultations effectuées auprès de plusieurs organismes et de rencontres avec des jeunes de la relève dans différentes régions. Étant donné le peu de renseignements disponibles concernant la population visée, soit la relève potentielle et la relève établie, **une démarche qualitative a été privilégiée dans le but d'offrir un regard sur les réalités vécues par les jeunes agriculteurs et ceux désirant s'établir en agriculture.** C'est donc dans un souci de prendre en compte les réelles préoccupations des jeunes à l'égard de l'établissement en agriculture que des rencontres semi-dirigées de petits groupes de jeunes ont été tenues.

L'établissement des jeunes en agriculture constitue une préoccupation grandissante chez les agriculteurs et les intervenants du milieu. Ces dernières années, plusieurs ouvrages ont été publiés sur le sujet dans le but d'éclaircir la situation et de dresser le portrait de l'établissement en agriculture au Québec. À ce titre, mentionnons l'importante contribution des travaux effectués dans le cadre de la PIJA, des études du groupe de recherche TRAGET Laval, des travaux émanant du Comité établissement et retrait de l'agriculture (ÉRA), de même que de ceux ayant mené à la publication du *Rapport d'orientation sur l'établissement des jeunes en agriculture au Québec*, réalisé par l'Union des producteurs agricoles (UPA) et la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ). Par ailleurs, certains organismes, dont le mandat n'est pas lié spécifiquement à l'étude de l'établissement agricole, ont permis de documenter le contexte dans lequel évoluent les jeunes en agriculture. Soulignons, entre autres, l'apport du Groupe de recherche sur la migration des jeunes, du Groupe de recherche en économie et politique agricoles de même que du Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole. Cette recension des écrits a donc permis d'alimenter le contenu du présent document et de corroborer les témoignages recueillis de la part des jeunes rencontrés.

La constitution de l'échantillon et le déroulement des rencontres

Tout en étant bien conscients de l'impossibilité de constituer un échantillon représentatif, nous avons particulièrement tenté de diversifier le profil des participants selon les régions, les productions, le sexe et le statut (temps plein et temps partiel).

Sept régions ont été sélectionnées de manière à couvrir tant la zone centrale que la zone périphérique. Les régions retenues sont les suivantes :

Centrales : Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Montérégie, secteur Est, Montréal-Laval-Lanaudière et Chaudière-Appalaches

Périphériques : Abitibi-Témiscamingue et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Plusieurs types de productions animales et végétales ont été sélectionnés afin d'obtenir une variété d'éléments ayant un impact sur l'établissement en agriculture. Puisque les problématiques liées à l'établissement sont différentes selon les productions, voire selon le sexe et le statut, une plus grande diversité à ces égards offrait une meilleure vue d'ensemble. Par ailleurs, les deux principaux critères de sélection de l'échantillon étaient l'âge et le processus d'établissement. En effet, les personnes rencontrées devaient être âgées de 18 à 40 ans et être récemment établies (depuis moins de cinq ans) ou en voie de l'être.

Les participants ont, pour leur part, été déterminés par l'entremise des conseillers régionaux en relève et formation du MAPAQ dans les sept régions visées. Ces conseillers ont ciblé et constitué des groupes d'environ dix jeunes répondant aux critères de sélection. Les rencontres ont eu lieu au cours des mois de juin et juillet 2004. Au total, 72 jeunes ont pu s'exprimer sur différents thèmes, soit la motivation à s'établir en agriculture, les difficultés éprouvées, les éléments ayant facilité l'établissement, l'aspect de la connaissance (formation et services-conseils), le milieu de vie en région et les perspectives d'avenir en agriculture.

Les caractéristiques de l'échantillon

Au départ, il était important d'atteindre toutes les catégories de jeunes appartenant à la relève agricole (relève familiale, relève non apparentée et relève démarrant une entreprise) afin d'avoir une vision globale de la situation de l'établissement. De ce fait, l'échantillon des jeunes rencontrés montre une importante diversité et est des plus intéressants. Mentionnons notamment que :

- L'échantillon comprenait 47 hommes et 25 femmes.
- L'échantillon se composait de jeunes pour qui l'établissement était encore un projet (21) ou dont l'établissement était en cours (31) ou terminé (19).
- Plusieurs des jeunes rencontrés étaient natifs d'une famille agricole (53), alors que ce n'était pas le cas pour une part tout de même appréciable d'entre eux (19).
- Parmi les jeunes rencontrés, 48 étaient établis ou projetaient de s'établir dans le secteur des productions animales diverses, tandis que 21 d'entre eux s'intéressaient plutôt aux productions végétales.
- Les jeunes rencontrés avaient suivi des cheminement scolaires divers et 58 d'entre eux possédaient un diplôme du domaine de l'agriculture : 17 diplômes d'études professionnelles (DEP), 9 attestations d'études collégiales (AEC), 29 diplômes d'études collégiales (DEC) et 3 baccalauréats.
- Le type d'établissement prévu ou réalisé par les jeunes était diversifié (21 démarrages, 41 transferts).

Les éléments qui influencent l'établissement en agriculture

Au regard de la situation décrite précédemment, il y a lieu de se questionner sur la nature des facteurs ayant contribué à l'évolution de l'établissement en agriculture au Québec. La démarche réalisée a permis de mettre en lumière certains éléments qui semblent avoir un impact marqué sur l'établissement des jeunes en agriculture. La section suivante présente chacun de ces éléments.

La profession d'agriculteur

La migration des jeunes ruraux

Le développement régional est une préoccupation constante au Québec depuis de nombreuses années. La mobilité géographique des Québécois n'est pas un phénomène nouveau en soi. Toutefois, cette problématique prend aujourd'hui une tout autre ampleur en raison de la baisse du poids démographique des jeunes. Cette mobilité donne lieu, d'une certaine manière, à des régions gagnantes (qui constatent un gain de population) et à des régions perdantes (qui constatent une perte de population). Plus souvent qu'autrement, les perdantes sont les régions rurales. En effet, selon Statistique Canada, dans presque toutes les provinces, les jeunes quittent en plus grand nombre les régions rurales que les régions urbaines, ce qui cause, depuis un bon moment déjà, des inquiétudes¹². Doit-on se préoccuper du fait que les jeunes délaissent les régions où se pratique généralement l'agriculture, au profit des grands centres?

Les défis des régions agricoles

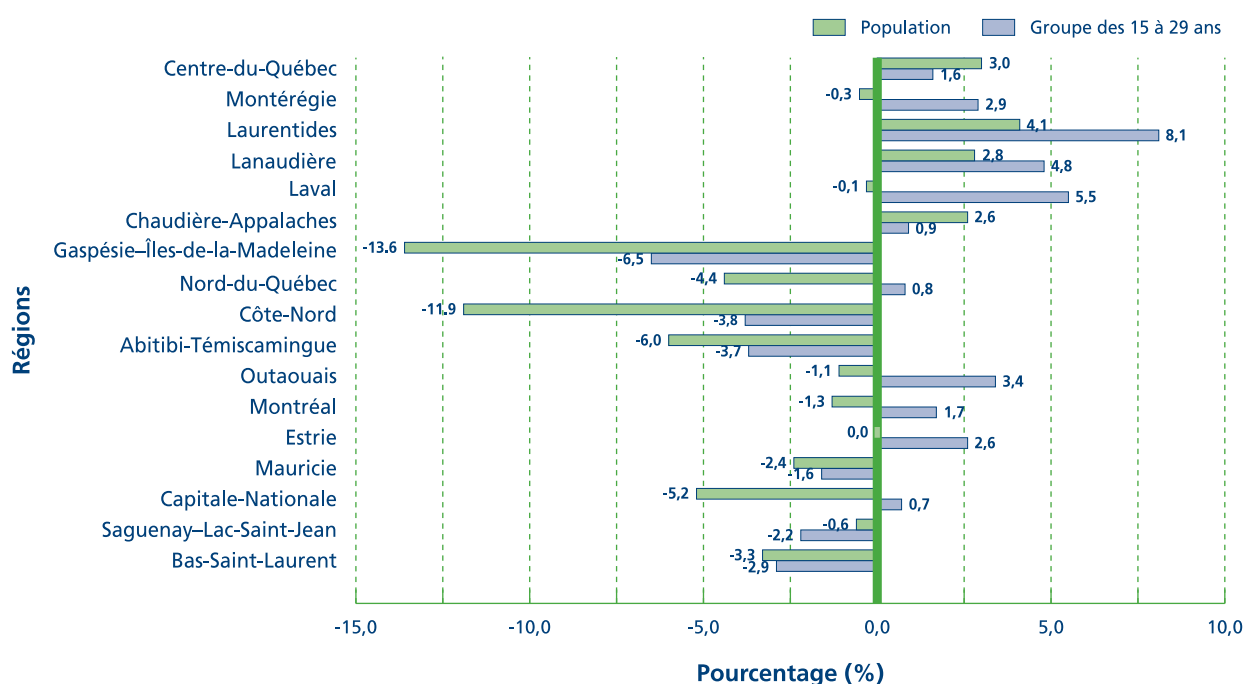
Si l'on s'attarde aux 6 régions considérées comme les plus agricoles sur le plan des recettes financières (Montérégie, Chaudière-Appalaches, Centre-du-Québec, Estrie, Bas-Saint-Laurent et Lanaudière¹³), on s'aperçoit que ce ne sont pas ces régions qui ont connu les plus grandes pertes quant au groupe des 15 à 29 ans (figure 11). En fait, seuls le Bas-Saint-Laurent (-3,0 %) et la

Montérégie (-0,3 %) ont accusé une perte à l'égard du groupe des 15 à 29 ans. On peut donc croire que le dynamisme de l'agriculture dans ces régions devrait, dans une moindre mesure, être influencé par un manque de jeunes candidats. Le défi y sera davantage axé sur la valorisation de la profession afin d'intéresser ces jeunes à l'agriculture. La situation est bien différente en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (-13,6 %) et en Abitibi-Témiscamingue (-6,0 %), où l'on dénote une forte variation dans le groupe des 15 à 29 ans. Ces régions devront faire face à un double défi : d'abord inciter les jeunes à demeurer dans leur région, ensuite les inciter à travailler en agriculture. **Globalement, dans toutes les régions, l'agriculture doit composer avec le défi qui consiste à intéresser les jeunes. Toutefois, les régions qui enregistrent une perte à l'égard du groupe des 15 à 29 ans peuvent anticiper une compétition accrue sur le plan du recrutement entre les différents secteurs d'activité économique.**

12. Richard DUPUY, Francine MAYER et René MORISSETTE (2000), *Les jeunes ruraux : Rester, quitter, revenir*.

13. MAPAQ (2003), *Le Québec bioalimentaire en un coup d'œil, Portrait statistique*, p. 9.

Figure 11 ■ Variation de la population et du groupe des 15 à 29 ans dans les régions du Québec entre 1996 et 2001



Source : Conseil permanent de la jeunesse, *Portraits statistiques régionaux*.

La poursuite des études comme élément déclencheur

Pour ce qui est du phénomène de migration interrégionale des jeunes, contrairement à la croyance populaire, il semblerait que les jeunes ne quittent pas leur région d'origine pour une raison d'emploi. Dans les faits, moins de 20 % seulement le font pour cette raison (tableau 6). La migration est plutôt la résultante du processus de passage à la vie adulte; elle n'équivaut pas à un rejet. Les jeunes quittent leur région surtout pour étudier ou encore tout simplement pour vivre autre chose.

La migration se fait souvent en deux temps. On constate, dans un premier temps, une migration vers une ville pôle de la région d'origine et, dans un deuxième temps, vers une région centre, comme Montréal ou Québec. La poursuite des études conditionne grandement le phénomène, puisque les polyvalentes, les cégeps et les universités sont majoritairement situés dans des régions pôles. **Les études constituent, en fait, la raison principale de la migration.** Un questionnaire s'impose sur l'adéquation qui devrait exister entre les programmes de formation offerts dans une région et les réalités du marché du travail de cette même région.

Tableau 6 ■ Raisons de la première migration des migrants interrégionaux de 20 à 34 ans au Québec, 1998-1999

Région ¹	Migration de 20 à 34 ans			
	Pour poursuivre des études	Pour trouver du travail	Pour suivre un conjoint	Pour une autre raison
Bas-Saint-Laurent	60,3 %	25,4 %	7,9 %	6,3 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	60,3 %	24,4 %	9,0 %	6,4 %
Capitale-Nationale	53,3 %	22,2 %	14,4 %	10,0 %
Mauricie	64,2 %	19,4 %	11,9 %	4,5 %
Outaouais	46,9 %	17,7 %	15,6 %	19,8 %
Abitibi-Témiscamingue	67,3 %	14,5 %	10,9 %	7,3 %
Côte-Nord	72,1 %	14,0 %	7,0 %	7,0 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	66,7 %	15,4 %	12,8 %	5,1 %
Chaudière-Appalaches	62,4 %	20,8 %	10,4 %	6,4 %
Centre-du-Québec	65,0 %	17,5 %	10,0 %	7,5 %
Ensemble des 17 régions	49,5 %	18,7 %	15,3 %	16,2 %

1. Les données relatives aux régions suivantes ne sont pas disponibles : Estrie, Montréal, Nord-du-Québec, Laval, Lanaudière, Laurentides et Montérégie.

Source : Madeleine GAUTHIER, Marc MOLGAT et Serge CÔTÉ (2001), *La migration des jeunes au Québec, Résultats d'un sondage auprès des 20-34 ans du Québec*, Groupe de recherche sur la migration des jeunes.

En agriculture, qu'en est-il? On remarque que les régions sont relativement bien desservies en ce qui concerne la présence d'un centre de formation professionnelle qui offre des programmes menant à un diplôme d'études professionnelles (secondaire) dans le domaine de l'agriculture. Il demeure néanmoins que certaines régions n'offrent aucun programme de formation professionnelle dans ce domaine. C'est le cas de la Mauricie, de Montréal, de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec et de Laval. De plus, il arrive souvent qu'un seul centre sur tout le territoire d'une région, situé dans une ville pôle, offre l'ensemble des programmes. Au collégial et à l'université, la situation est plus préoccupante, alors que seulement neuf régions sur dix-sept

offrent des programmes d'études techniques en agriculture et trois, des programmes universitaires.

Quitter pour mieux revenir

Parmi les jeunes ayant quitté leur région d'origine, peu importe la raison de ce départ, un bon nombre considéreraient la possibilité d'y retourner à un moment où à un autre. Selon une étude du Groupe de recherche sur la migration des jeunes, près de 60 % des migrants ne vivant pas dans leur région d'origine disent qu'ils y retourneraient si les circonstances s'y prêtaient¹⁴. La même étude permet de constater que les questions d'argent ou de travail justifient souvent un retour, de même que les raisons sociales et familiales¹⁵ (tableau 7).

14. Madeleine GAUTHIER, Marc MOLGAT et Serge CÔTÉ (2001), *La migration des jeunes au Québec, Résultats d'un sondage auprès des 20-34 ans du Québec*, Groupe de recherche sur la migration des jeunes, p. 43.

15. Madeleine GAUTHIER, Marc MOLGAT et Serge CÔTÉ (2001), p. 47.

Tableau 7 ■ Principales raisons expliquant le retour dans la région d'origine au Québec, 1998-1999

Raison	Ensemble des 17 régions
Pour trouver du travail	60,4 %
Pour acheter une maison	53,2 %
Pour se rapprocher de ses parents	47,8 %
Pour être plus proche de ses amis	42,3 %
Pour fonder une famille	35,4 %
Pour suivre ou rejoindre un conjoint	21,0 %
Pour lancer une entreprise	15,6 %
Pour reprendre l'entreprise familiale	6,8 %
Pour se rapprocher de ses enfants	2,4 %
Pour une autre raison	14,5 %

Source : Madeleine GAUTHIER, Marc MOLGAT et Serge CÔTÉ (2001), *La migration des jeunes au Québec, Résultats d'un sondage auprès des 20-34 ans du Québec*, Groupe de recherche sur la migration des jeunes.

Une étude de TRAGET Laval soulève, pour sa part, le fait que **les jeunes issus du milieu agricole démontrent, pour leur région, un véritable attachement pouvant conditionner leur retour une fois leurs études terminées**. La ville ne semble pas avoir beaucoup d'attrait pour eux. Ces jeunes révèlent un attachement réel pour la ruralité; ils en vantent les qualités en matière d'espace, de nature, de quiétude, de proximité et de sécurité¹⁶.

Les services en région : un facteur déterminant

La perte de services en région agit également sur le phénomène migratoire¹⁷. Celle-ci influe non seulement sur la migration des jeunes, mais aussi sur celle des plus vieux. Par exemple, le manque de services de santé dans une région peut motiver le choix d'une personne âgée de

se rapprocher d'un grand centre, donc d'un centre hospitalier. De même, la disponibilité des services de garde peut influencer la décision d'une jeune famille de s'établir en milieu rural ou urbain. Ainsi, **ce ne sont pas que les conditions de vie qu'offre l'agriculture qui influencent le choix professionnel de la relève. Les conditions de vie en milieu rural, où se pratique l'agriculture, peuvent également être déterminantes**.

Un phénomène antagoniste : l'arrivée d'agriculteurs immigrants

L'agriculture québécoise bénéficie également des effets de l'immigration. En 2001, au Québec, des données de Statistique Canada¹⁸ permettaient de constater que 4,1 % des agriculteurs étaient nés à l'extérieur du Canada, comparativement à 9,5 % des agriculteurs canadiens. Le

16. Diane PARENT, Bruno JEAN et Myriam SIMARD (2002), *Transmission et maintien de la ferme familiale : Analyse des facteurs et stratégies d'établissement de la relève agricole familiale via les situations d'insuccès*, p. 86.

17. Selon Richard SHEARMUR, économiste géographique à l'Institut national de la recherche scientifique, au cours d'une présentation au congrès de l'ACFAS, mai 2004.

18. STATISTIQUE CANADA, *Recensement de l'agriculture de 1996 et Recensement de l'agriculture de 2001*.

pays de naissance de ces néo-Québécois est majoritairement la Suisse, soit pour 39 % d'entre eux. Au Canada, on remarque plutôt que ces agriculteurs immigrants viennent surtout des Pays-Bas (22 %). Toutefois, le Canada et le Québec devront continuer à déployer des efforts de promotion de leur agriculture à l'étranger s'ils désirent attirer davantage les agriculteurs immigrants. Depuis 1996, le Québec, tout comme le Canada, a enregistré une légère baisse en ce qui concerne ses exploitants agricoles de nationalité autre que canadienne. En 1996, ceux-ci représentaient plutôt 5,0 % des exploitants québécois et 10,4 % des exploitants canadiens.

Le choix professionnel

Bien avant de s'établir dans une entreprise agricole, la relève doit avoir fait le choix professionnel de travailler dans le secteur de l'agriculture. Cette décision pourrait, par la suite, motiver son intention d'acquérir une formation agricole et de concrétiser son projet de devenir agriculteur. Toutefois, l'orientation professionnelle est une étape importante, mais complexe, dans la vie de tout jeune adulte. Le choix de carrière résulte d'un cheminement personnel, chaque individu étant influencé par la combinaison particulière de différents éléments, dont l'environnement familial.

L'origine du choix professionnel de la relève agricole

Les jeunes, issus ou non d'une famille agricole, choisissent de s'orienter vers l'agriculture le plus souvent lorsqu'ils ont un modèle positif d'agriculteur dans leur entourage et qu'ils ont une vision intéressante de l'agriculture.

L'influence des parents agriculteurs sur le choix professionnel de la relève est manifeste. Les jeunes issus d'une famille agricole font le choix d'exercer la profession relativement tôt dans

leur vie¹⁹. Par l'initiation graduelle de leur descendance aux activités de la ferme, certains parents ont su lui transmettre la passion de l'agriculture et le désir de travailler dans ce domaine. Plusieurs jeunes rencontrés qui étaient issus du milieu agricole ont d'ailleurs mentionné que, pour eux, ce choix allait de soi, qu'ils ne pouvaient tout simplement pas s'imaginer travailler dans un autre secteur que l'agriculture. C'est particulièrement le désir de poursuivre dans un secteur connu et de tirer parti de l'expérience déjà acquise qui motive leur décision de devenir agriculteur. Quant à la mise en application de leur projet, certains des jeunes rencontrés ont mentionné l'influence de la relation qu'ils entretiennent avec leurs parents agriculteurs sur leur désir de reprendre ou non l'entreprise familiale ou encore de démarrer leur propre entreprise. **D'ailleurs, si, au lieu d'être basée sur le contrôle, la relation parents-enfant repose sur la confiance, les possibilités de réussite du transfert de la ferme sont meilleures, l'étape de la cogestion de l'entreprise en étant facilitée.**

Il demeure que le fait d'être issu du milieu agricole ne mène pas tous les jeunes à la profession d'agriculteur. Ceux-ci doivent anticiper avec enthousiasme un avenir en agriculture pour se diriger vers celui-ci. **En fait, la motivation à s'établir en agriculture sera moins grande chez un jeune qui a vécu le travail à la ferme comme une corvée, qui n'a pas été désigné comme relève potentielle ou qui estime que ses possibilités de s'établir en agriculture dans l'avenir sont faibles ou nulles²⁰.** De même, la présence d'une fratrie est déterminante. En effet, il peut arriver que plusieurs frères et sœurs démontrent un intérêt pour la ferme familiale et qu'un choix doive être fait. Il semble que, dans cette situation, les filles soient généralement défavorisées. En effet, **si les hommes se retrouvent si souvent désignés comme relève potentielle pour la ferme, cela ne signifie pas que les femmes se désintéressent du métier**

19. ÉDUCONSEIL INC. (2003), *Étude sur les jeunes et la formation en agriculture : Rapport de recherche*, p. 122.

20. Diane PARENT, Bruno JEAN et Myriam SIMARD (2002), *Transmission et maintien de la ferme familiale : Analyse des facteurs et stratégies d'établissement de la relève agricole familiale via les situations d'insuccès*, p. 4.

d'agricultrice. Malheureusement, elles ne sont généralement pas considérées comme des candidates valables pour la reprise de la ferme²¹.

Quant aux jeunes qui ne sont pas issus d'une famille agricole et qui ont choisi de s'orienter vers l'agriculture, ils ont fait ce choix plus tard au cours de l'adolescence ou de l'âge adulte²². **L'attrait de l'agriculture s'est développé graduellement chez ces jeunes, à travers diverses expériences et rencontres.** Ils peuvent avoir été influencés par différentes personnes de leur cercle d'amis, des membres de leur famille élargie ou des voisins qui travaillaient en agriculture. Leur influence aurait pris la forme d'une initiation au monde agricole ou à l'agriculture, à travers des discussions ou, dans certains cas, des expériences de travail.

L'attrait de la profession d'agriculteur

Mises à part les influences diverses, qu'est-ce qui attire les jeunes vers la profession d'agriculteur? À cette question, les jeunes rencontrés apportent plusieurs réponses. **La plupart s'entendent pour dire que le choix de devenir agriculteur est fait par passion à l'égard de l'agriculture.** Ce sont particulièrement l'amour des animaux et du travail de la terre, du travail à l'extérieur, de même que le mode de vie associé à la profession qui attirent la relève. L'attrait du fait de toujours être chez soi, la diversité des tâches à accomplir, qui engendre l'absence de routine, la possibilité d'être son propre patron, qui procure stabilité et flexibilité, de même que la motivation qu'apporte la liberté de pouvoir travailler à son rythme caractérisent le mode de vie de l'agriculteur. En fait, ils sont attirés par le côté entrepreneur de l'emploi. Certains considèrent qu'il y a tout un aspect de valorisation personnelle associé au fait d'être entrepreneur. Bâtir une entreprise et prendre les décisions nécessaires pour la rendre viable et rentable représente un beau défi à relever selon ces jeunes.

La réaction de l'entourage de la relève à l'égard de son choix

Paradoxalement, alors que, pour plusieurs jeunes de la relève, l'entourage a exercé une influence positive sur leur décision de devenir agriculteurs, **ces jeunes ont souvent à faire face, une fois leur décision prise, à des commentaires négatifs, de la part de leurs proches, visant à les décourager²³.**

Certains jeunes de la relève rencontrés ont mentionné en effet que leurs parents et amis avaient exprimé de la surprise et doutaient qu'ils aient fait le bon choix. Quelques-uns vont parfois même jusqu'à considérer que la relève a « trop de talent » pour s'orienter vers l'agriculture. **Ces perceptions amènent un questionnement sur l'ampleur des préjugés qui gravitent autour de l'agriculture.** Une étude menée en 2003 auprès de différents groupes d'étudiants a mis en lumière le fait que plusieurs étudiants de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) attribuent la multitude de préjugés reliés au domaine agroalimentaire au manque de connaissances de la population par rapport à ce secteur²⁴. On y apprend, notamment, qu'ils jugent que des failles existent dans les médias au regard du traitement de l'information portant sur le domaine agroalimentaire, ce qui favorise l'incompréhension de la population en général à l'égard de l'agriculture. Selon eux, le meilleur média permettant de joindre la population et de lui communiquer l'information est la télévision. Ils croient qu'elle devrait être davantage utilisée pour démystifier les préjugés.

Au cours des rencontres qui ont été menées auprès de la relève, les jeunes issus du milieu agricole ont eu l'occasion d'aborder la réaction de leurs parents à l'égard de leur choix professionnel. Certains parents agriculteurs semblent plutôt inquiets. Ils encouragent la relève à acquérir une bonne formation, afin d'être la

21. *Ibid.*, p. 12.

22. ÉDUCONSEIL INC. (2003), *Étude sur les jeunes et la formation en agriculture : Rapport de recherche*, p. 123.

23. IMPACT RECHERCHE (2003), *Groupes de discussion auprès des 16 à 20 ans*, p. 35.

24. *Ibid.*, p. 36.

mieux outillée possible, et parfois même à expérimenter un travail dans un autre secteur, afin de s'assurer qu'elle ne regrettera pas son choix. On perçoit, dans ces réactions, un souci d'inculquer aux jeunes une notion de réalisme selon laquelle la profession comporte son lot de côtés difficiles et qu'il importe d'être bien préparé afin de pouvoir y faire face.

Les aspects relationnels

Dans le contexte agricole actuel, la majorité des transferts d'entreprise se font graduellement. La dynamique générationnelle et sociale qui se cache derrière la transmission du patrimoine agricole prend toute son importance. De plus, étant donné que 71 % des exploitants âgés de moins de 40 ans gèrent leur ferme en coexploitation²⁵, les aspects relationnels deviennent déterminants dans la réussite d'un projet d'établissement en agriculture.

La dynamique entre partenaires

Lorsque plusieurs personnes gèrent une même entreprise, il faut qu'elles aient, dès le départ, une certaine complicité et une certaine complémentarité. En fait, elles doivent avoir suffisamment de points communs pour bien se comprendre tout en étant assez différentes pour se compléter²⁶. Même avec les meilleures intentions, il arrive que des partenaires ne s'entendent pas, au péril de l'entreprise.

L'étude de Parent et ses collaborateurs (2002) concernant les établissements en agriculture non réussis dans les entreprises familiales québécoises²⁷ avance que, lorsque des coexploitants ont des orientations trop divergentes quant au devenir de la ferme, les chances de transfert de l'entreprise sont réduites et la situation est propice au développement de situations conflictuelles. De plus, quand la confiance est absente entre les

partenaires, une forme de contrôle tend à prendre le dessus. Les résultats de cette recherche viennent, en quelque sorte, confirmer le témoignage de certains jeunes de la relève selon lequel **un bon climat de communication et une relation de collaboration et non d'autorité entre les partenaires sont des éléments à bonifier pour favoriser la réussite du transfert de la ferme, que ces personnes soient apparentées ou non.**

Une ferme ayant plusieurs gestionnaires implique à l'occasion plusieurs visions d'affaires. Lorsque se confrontent une vision progressiste et une vision conservatrice, des tensions peuvent apparaître. Dans ce cas, il s'agit de trouver, malgré les divergences de points de vue, un juste milieu, un compromis permettant à chacun d'y trouver son compte. Pour y arriver, certains n'hésitent pas à faire appel à de l'aide professionnelle.

Lors d'un transfert graduel, la relève est souvent intégrée à l'entreprise en acquérant d'abord 20 % des parts. Toutefois, le fait de détenir des parts dans l'entreprise ne lui assure pas une influence sur la gestion de la ferme. L'incapacité de certains propriétaires à déléguer une partie de leur pouvoir à la relève entrave l'établissement d'une relation de confiance entre les partenaires. Le contraire est aussi vrai, c'est-à-dire qu'il arrive que la relève prenne le contrôle des opérations et s'ingère dans la gestion de la ferme au détriment du propriétaire.

La dynamique familiale a aussi un lien étroit avec les chances de continuité de l'entreprise²⁸. En effet, lorsque le projet d'établissement prend la forme d'un projet de couple, les possibilités de réussite et de viabilité de la nouvelle entreprise sont plus grandes, et ce, pour plusieurs raisons. D'une part, le projet est basé sur des valeurs communes et planifié à deux; il est clair et les deux personnes prennent

25. STATISTIQUE CANADA (2002), *Recensement de l'agriculture de 2001*.

26. FÉDÉRATION DES GROUPES CONSEILS AGRICOLES DU QUÉBEC (2004), *S'établir en agriculture hors des sentiers battus*.

27. Diane PARENT, Bruno JEAN et Myriam SIMARD (2002), *Transmission et maintien de la ferme familiale : Analyse des facteurs et stratégies d'établissement de la relève agricole familiale via les situations d'insuccès*.

28. Jean-Philippe PERRIER, Isabelle ALLARD et Diane PARENT (2004), *Transfert de ferme et démantèlement au Québec*.

les décisions ensemble. De plus, les différentes tâches sont partagées selon les forces de chacun, leurs champs d'intérêt et leurs compétences, ce qui mène à une organisation harmonieuse du travail. Les partenaires font preuve d'initiative, en apportant de nouvelles idées pour l'amélioration de l'entreprise, et de solidarité devant les difficultés. D'autre part, comme le projet d'établissement est bâti en concordance avec le projet familial, on observe une plus grande compréhension des aléas du mode de vie agricole, des périodes de pointe et des préoccupations liées à la profession²⁹. Les jeunes rencontrés ont d'ailleurs mentionné l'importance du projet de couple puisqu'il procure un encouragement et un soutien mutuels.

Une dynamique externe : le parrainage

Dans le cas d'un transfert non familial, il peut se créer une dynamique particulière entre le vendeur ou le locateur et le jeune agriculteur. Parent et ses collaborateurs (2002) mentionnent que, dans un premier temps, ce phénomène prend la forme d'un parrainage, alors que, dans un second temps, l'élément affectif s'ajoute, créant plutôt un lien d'adoption³⁰. Dans ce type de situations, la relève retire un appui sans pareil de sa relation avec son parrain, puisque non seulement celui-ci lui transmet ses connaissances techniques, mais il lui assure généralement un accompagnement et un soutien financier. Les bénéfices de cette relation ne sont pas à sens unique. Les propriétaires qui développent une telle relation avec une relève non apparentée ne le font pas dans une optique de profit, mais bien pour combler leur désir de voir leur entreprise perdurer.

La conciliation travail-famille et la qualité de vie

Au fil des ans, l'atteinte d'une vie personnelle et professionnelle équilibrée et de qualité est devenue un objectif largement répandu au sein de la population. **La conciliation travail-famille constitue un défi d'importance pour l'ensemble des jeunes familles québécoises, qu'elles soient issues d'un milieu urbain ou rural.** Pour réussir cette conciliation, les familles agricoles doivent faire face à des réalités différentes de celles de l'ensemble des familles québécoises, et ce, sous plusieurs aspects.

En agriculture, le travail et la vie familiale sont étroitement liés puisque le fonctionnement et la gestion de l'entreprise impliquent très souvent le couple ou les membres de la famille. De plus, il peut être plus difficile de dissocier travail et vie familiale lorsque la résidence est située à proximité de l'entreprise, ce qui est souvent le cas en agriculture. Cette proximité peut toutefois permettre une certaine souplesse au regard de la gestion de la vie familiale. En outre, les horaires atypiques et imprévisibles durant certaines périodes de l'année ou dans certaines productions compliquent la conciliation travail-famille et réduisent la qualité de vie familiale. Et c'est sans compter **la nature même du travail agricole, qui implique souvent de longues heures de travail et l'accomplissement de plusieurs tâches qui ne peuvent être remises à plus tard.**

La situation particulière des familles agricoles

Pour un couple engagé en agriculture, réussir à concilier vie familiale et vie professionnelle implique une bonne dose d'ingéniosité. Pour certaines familles agricoles, la principale difficulté

29. Diane PARENT, Élisabeth OUELLET (2004), *Établissement en agriculture de la relève non familiale : Trajectoires et facteurs de succès et d'insuccès*.

30. Diane PARENT, Bruno JEAN et Myriam SIMARD (2002), *Transmission et maintien de la ferme familiale : Analyse des facteurs et stratégies d'établissement de la relève agricole familiale via les situations d'insuccès*, p. 51.

est l'accès à des services de garde subventionnés dont les heures d'ouverture sont adaptées aux réalités agricoles. De plus, si elles optent pour des services de garde non subventionnés, ces familles doivent très souvent assumer seules les frais de garde, puisqu'elles ne sont pas toujours admissibles au crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants. Finalement, soulignons d'autres difficultés auxquelles certaines familles agricoles doivent faire face dans une moindre mesure : la rareté des services de garde dans certaines régions ainsi que l'éloignement de ces services. Lorsqu'elles n'ont pas accès à des services de garde, les agricultrices qui ne peuvent compter sur le soutien de leurs proches n'ont souvent d'autre choix que d'amener leurs jeunes enfants sur leur lieu de travail, avec tous les dangers que cela comporte.

Les mesures liées à la grossesse

À l'exception de celles qui occupent un emploi à l'extérieur de la ferme, la majorité des agricultrices n'ont pas le statut requis pour bénéficier des mesures accessibles à l'ensemble des travailleuses québécoises qui ont des enfants. Ainsi, les agricultrices ne peuvent bénéficier d'un retrait préventif ou d'un congé de maternité, liés au versement d'un salaire, ni avoir droit au crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants, lié à la déclaration de revenus. Parmi ces agricultrices « sans statut », on trouve les travailleuses autonomes, qui sont propriétaires ou copropriétaires d'une entreprise, et celles qui travaillent dans l'entreprise de leur conjoint agriculteur sans détenir de parts et qui ne reçoivent pas de salaire. **Faute de moyens financiers qui leur permettraient de se faire remplacer dans l'entreprise, certaines agricultrices vivent leur grossesse et la période postnatale dans des conditions difficiles et parfois dangereuses pour elles et leurs enfants.**

Pour les agricultrices qui sont admissibles aux prestations de maternité, la situation n'est pas toujours idéale lorsqu'elles sont copropriétaires d'une entreprise. En effet, en vertu des critères d'application du régime d'assurance-emploi, les prestations qu'elles reçoivent sont réduites d'une partie des revenus de l'entreprise, et ce, sur une base hebdomadaire. Dans certains cas, les prestations s'en trouvent considérablement réduites, voire annulées. Cette situation touche particulièrement les agricultrices dans les productions qui génèrent des revenus réguliers et sur une base hebdomadaire.

La mise en vigueur du Régime d'assurance parentale permettra d'élargir l'accès à un congé de maternité à toute Québécoise qui bénéficie du statut de travailleuse autonome ou qui déclare des revenus³¹. Malgré le fait que ce régime permettra à un plus grand nombre d'agricultrices d'avoir accès à un tel congé³², il laisse en plan toutes les autres qui ne répondent pas à ces critères. Par ailleurs, les modalités d'application du futur régime d'assurance parentale soulèvent des inquiétudes. En effet, certaines agricultrices et certains agriculteurs rencontrés craignent qu'un critère semblable à celui de l'assurance-emploi concernant la déduction des revenus de l'entreprise soit mis en place dans le Régime d'assurance parentale.

L'absence de mesures familiales destinées aux familles agricoles semble préoccuper grandement les jeunes de la relève rencontrés, que ce soit l'absence de services de garde adaptés en milieu rural ou l'absence de congés de maternité (ou de toute forme d'aide liée à la grossesse). Les jeunes agriculteurs et la société ont évolué et certaines façons de faire qui étaient jadis acceptables ne le sont plus aujourd'hui, principalement en ce qui a trait à la sécurité des enfants et des femmes enceintes.

31. Certains critères d'admissibilité s'appliqueront, notamment un revenu minimum.

32. Selon Statistique Canada, 26 % des entreprises agricoles québécoises étaient détenues, en totalité ou en partie, par des femmes en 2001. Ces dernières sont souvent considérées comme des travailleuses autonomes.

La relève aspire à une meilleure qualité de vie

Lors des rencontres avec les jeunes de la relève, il a souvent été question de qualité de vie et de conciliation travail-famille. Il est évident que **les jeunes agricultrices et agriculteurs aspirent à une qualité de vie qui s'apparente à celle de l'ensemble de la population**. Le mode de vie des générations précédentes ne leur convient pas nécessairement et ils visent un meilleur équilibre entre l'entreprise et la vie familiale et personnelle.

Bien que la définition de la qualité de vie et de l'équilibre soit variable d'une personne à l'autre, les jeunes rencontrés nous ont confié, par exemple, vouloir profiter de la vie, voir leurs enfants grandir, prendre des vacances, avoir des loisirs, s'impliquer socialement, bénéficier de temps pour eux et pour leur couple. Toutefois, ces objectifs semblent difficilement atteignables dans plusieurs cas. En effet, la situation financière de leur entreprise oblige plusieurs d'entre eux à occuper un emploi extérieur ou encore ne leur permet pas d'embaucher un employé pour se faire remplacer quelques heures par semaine. Ils sont conscients de passer à côté de beaux moments avec leurs enfants, mais ils n'ont pas le choix, car il y va de la survie de leur entreprise. Pour certains, cette façon de vivre est temporaire et on sent un certain essoufflement et une impatience pour que la situation s'améliore.

Selon une étude de TRAGET Laval sur la transmission et le maintien de la ferme familiale³³, la qualité de vie en agriculture apparaît, après l'établissement, comme un des facteurs responsables de l'abandon de la profession, bien qu'il ne soit pas le plus important. Ainsi, 8 % des gens interrogés ont abandonné l'agriculture pour obtenir une meilleure qualité de vie ou pour

réorienter leur carrière. Parmi les autres facteurs d'abandon cités dans cette étude, on trouve les conditions non facilitantes des parents (22 %), le démantèlement de la ferme (16 %), les problèmes de gestion (15 %) et la petite ferme non modernisée (10 %).

Le célibat préoccupe la relève

Au Québec, une personne sur trois vit seule, par choix ou par obligation. Pour ce qui est du monde agricole, le célibat toucherait un agriculteur sur cinq, soit deux fois plus qu'il y a trente ans, et cette proportion progresserait plus rapidement en agriculture que dans le reste de la population³⁴. Le nombre croissant d'agriculteurs célibataires retient également l'attention aux États-Unis et dans plusieurs pays européens³⁵. En France, près du tiers des agriculteurs de moins de 35 ans sont actuellement célibataires, contre 18 % en 1979, et plusieurs s'interrogent sur les impacts du célibat sur l'agriculture³⁶.

Au Québec, le phénomène croissant du célibat semble préoccuper plusieurs des jeunes rencontrés. **Pour plusieurs, l'établissement en agriculture est souvent un projet de couple ou un projet familial, mais rarement un projet individuel**. Bien que le célibat ne semble pas constituer automatiquement un frein à l'établissement en agriculture, ce statut préoccupe certains jeunes au point de mettre en péril leur projet d'établissement ou de les amener à le modifier.

En milieu agricole comme en milieu urbain, la recherche de l'âme sœur n'est guère une tâche aisée. Mais pour les jeunes de la relève agricole, cette recherche est assortie de défis additionnels, qu'elle s'effectue en milieu agricole ou non. **Il leur faut, par exemple, surmonter les préjugés à l'égard de l'agriculture et mettre en évidence les meilleurs aspects de la profession.**

33. Diane PARENT, Bruno JEAN et Myriam SIMARD (2002), *Transmission et maintien de la ferme familiale : Analyse des facteurs et stratégies d'établissement de la relève agricole familiale via les situations d'insuccès*.

34. Émission *Enjeux*, Radio-Canada, avril 2004, reportage « Le bonheur est-il dans le pré? ».

35. Raoul MAGNI-BERTON et François FACCHINI (2004), *Le célibat des agriculteurs : Une explication par la psychologie évolutionnaire*, colloque « Les mutations de la famille agricole ».

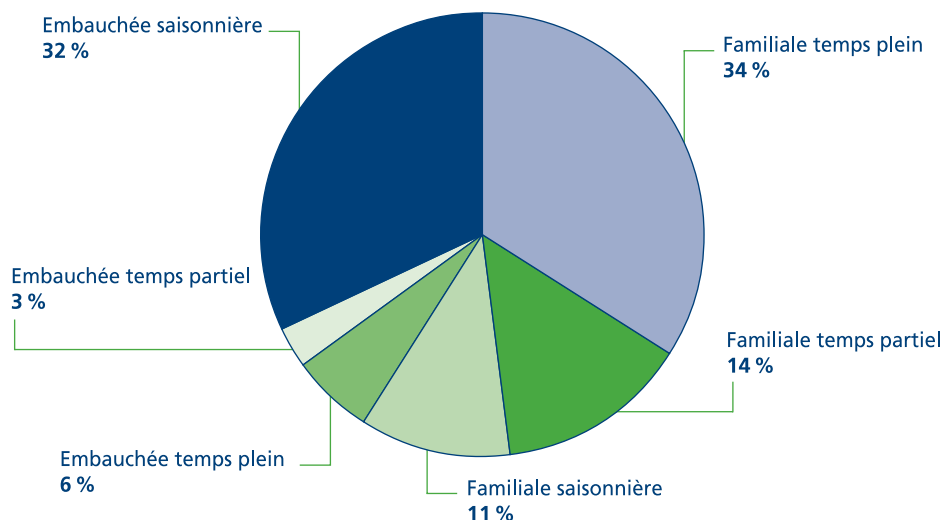
36. Jacques ABADIE et François PURSEIGLE (2004), *Célibat et trajectoires postinstallatoires des jeunes agriculteurs*, colloque « Les mutations de la famille agricole ».

La main-d'œuvre

Historiquement, les exploitations agricoles ont comblé leur besoin de main-d'œuvre au sein de la famille de l'exploitant. En 1999, on observait que toujours 59 % de la main-d'œuvre était constituée de la famille (figure 12). Toutefois, **dans un contexte où la taille de l'exploitation agricole est en hausse, celle-ci a de plus en plus recours à de la main-d'œuvre embauchée (41 %), externe à la famille.** Selon la *Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles* du MAPAQ, en 1999, plus du tiers (36 %) des exploitations étaient considérées comme des

employeurs agricoles, c'est-à-dire qu'elles embauchaient de la main-d'œuvre autre que familiale. Dans l'ensemble, la main-d'œuvre agricole salariée comptait, en 1999, 120 716 personnes. On remarque que la main-d'œuvre agricole familiale travaillant à temps plein était la plus nombreuse, avec 34 % du total, devançant la main-d'œuvre saisonnière embauchée (32 %). La main-d'œuvre familiale à temps plein était composée principalement des propriétaires (28 %), des conjoints non-propriétaires (3 %) ainsi que des autres membres de la famille non-propriétaires de plus de 14 ans (3 %).

Figure 12 ■ Répartition de la main-d'œuvre agricole en 1999



Source : MAPAQ, *Profil de la main-d'œuvre agricole au Québec 1999*.

La rareté de la main-d'œuvre

Les statistiques sur l'évolution de la population active (de plus de 15 ans, soit en emploi, soit au chômage et apte à l'emploi) prévoient une diminution continue de celle-ci au cours de la prochaine décennie. **Le vieillissement des baby-boomers engendrera un départ massif à la retraite qui entraînera un grand besoin de remplacement de main-d'œuvre. Toutefois, la jeune génération, qui est en nombre plus restreint, aura peine à suffire à la demande,** ce qui donnera lieu à une compétition accrue sur le plan du recrutement. Un sondage

de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI³⁷), effectué en 2002 auprès de 5 742 propriétaires d'entreprise du Québec dans plusieurs secteurs, révèle que 48,1 % des propriétaires d'entreprises agricoles québécois interrogés sont inquiets par rapport à la possibilité d'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Selon ce sondage, au Québec, l'agriculture se situe au 4^e rang parmi les secteurs industriels en ce qui concerne l'inquiétude des propriétaires d'entreprise, derrière le secteur de la construction, le secteur manufacturier et celui des finances, de l'assurance et de l'immobilier.

37. FCEI (2003), *Pénurie de main-d'œuvre en plein essor au Québec*.

Déjà, de nombreux producteurs des secteurs laitier, porcine et serricole éprouvent des difficultés en matière de recrutement et de rétention de main-d'œuvre³⁸. Cette situation vaut pour la main-d'œuvre saisonnière, mais également pour la main-d'œuvre permanente. Pour cette dernière, l'évolution de la production fait en sorte que les besoins des entreprises sont de plus en plus orientés vers une main-d'œuvre qualifiée et dont les compétences doivent être de plus en plus vastes³⁹. En conséquence, dans une optique où la relève aspire à un horaire de travail stable et prévoit donc embaucher une aide supplémentaire pour son entreprise, il deviendra important qu'elle planifie cet aspect dans son projet d'établissement.

À productions différentes, besoins différents

La main-d'œuvre est donc un élément supplémentaire à prendre en compte au moment d'élaborer un projet d'établissement. Toutefois, **le besoin de main-d'œuvre prend une ampleur différente selon la production visée**. On trouve des employeurs dans la plupart des secteurs de production, mais certains se démarquent particulièrement. En fait, en 1999, 6 secteurs employaient 91 % de la main-d'œuvre agricole totale. Par ordre d'importance, ce sont l'horticulture (30 %), les bovins laitiers (28 %), les bovins de boucherie (11 %), les céréales et protéagineux (9 %), l'acériculture (7 %) et les porcs (6 %). Ainsi, particulièrement pour la relève du secteur horticole, où 62 % des exploitants sont des employeurs, l'acquisition de compétences en gestion des ressources humaines devrait être envisagée.

Les employeurs du secteur de l'horticulture ont fréquemment recours à de la main-d'œuvre étrangère pour combler leurs importants besoins durant la saison estivale. Les jeunes agriculteurs

de ce secteur peuvent alors bénéficier, au même titre que les agriculteurs plus expérimentés, de certains programmes visant à faciliter le recrutement outre-mer, dont le Programme des travailleurs agricoles saisonniers du Mexique et des Antilles. En ce qui concerne ce dernier, le nombre de travailleurs étrangers embauchés et le nombre d'employeurs participants ne cessent d'ailleurs d'augmenter depuis 1996 au Québec.

De plus, différentes sources ou formules pour le recrutement et la stabilisation de la main-d'œuvre s'appliquent au secteur agricole. Elles sont offertes par les centres d'emploi agricole de l'Union des producteurs agricoles (UPA), la Compagnie des travailleurs agricoles (Estrie), AgriJob, Agri-Aide (Laurentides inc.) ainsi que différents regroupements d'entreprises agricoles liées par un contrat d'association. Ces initiatives en matière de recrutement de main-d'œuvre peuvent constituer des solutions de rechange intéressantes pour tous les producteurs qui doivent faire face à des difficultés d'embauche.

L'offre de conditions de travail compétitives

Les agriculteurs-employeurs devront néanmoins miser sur des conditions de travail intéressantes et compétitives afin d'attirer une main-d'œuvre plus importante vers ce secteur. Une étude réalisée en 2002 par la firme AGÉCO et portant sur la rareté de la main-d'œuvre agricole⁴⁰ révèle que les agriculteurs-employeurs devront agir en particulier sur deux plans s'ils espèrent attirer une main-d'œuvre compétente en quantité suffisante : la rémunération des employés de même que le nombre d'heures travaillées. On y mentionne que, parallèlement au fait que la semaine normale de travail (40 heures) d'après la Loi sur les normes du travail ne s'applique pas aux travailleurs agricoles, les producteurs devraient prendre les moyens nécessaires afin de

38. AGÉCO (2003), *Conditions de travail et capacité à recruter et à conserver de la main-d'œuvre en agriculture*, p. 1.

39. AGÉCO (2002), *La rareté de la main-d'œuvre agricole : Une analyse économique*, p. 1.

40. AGÉCO (2002), *La rareté de la main-d'œuvre agricole : Une analyse économique*.

réduire la durée de leur semaine de travail. Déjà, en 1999, on constatait que la semaine de travail de la main-d'œuvre agricole à temps plein comptait 50,6 heures en moyenne pour la main-d'œuvre familiale et 43,8 heures pour la main-d'œuvre embauchée⁴¹. De plus, en comparant, à partir des statistiques de Ressources humaines et Développement des compétences Canada, les salaires de la main-d'œuvre agricole à ceux de la main-d'œuvre d'autres secteurs dont les qualifications sont comparables, on note que la rémunération est passablement moindre en agriculture.

Par ailleurs, les gestionnaires d'entreprises agricoles ne possèdent pas tous les outils de base pour gérer du personnel. À cet égard, plusieurs activités de formation sont offertes aux agriculteurs désireux de se doter des outils adéquats. En cette matière, plusieurs outils de gestion ont été développés, entre autres, par le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole, Emploi-Québec, ainsi que par l'Institut québécois des ressources humaines en horticulture. Une saine gestion des ressources humaines comprend également une prise de conscience du fait que les employés ont un statut distinct au sein de l'entreprise et ne sont donc pas contraints à une implication et à des sacrifices aussi importants que les propriétaires d'entreprise. **Un souci d'offrir des conditions de travail, au sens large du terme, intéressantes pourrait favoriser, chez les employés, la poursuite du travail en agriculture et faire évoluer de façon positive la perception des jeunes ou des employés des autres secteurs à l'égard du travail dans ce domaine.** De plus, on pourrait s'attendre à ce que ces façons de faire aient un impact positif sur l'établissement de la relève, puisque le goût de devenir agriculteur se développe fréquemment chez les jeunes à la suite d'expériences de travail intéressantes dans ce secteur, vécues dans l'entreprise d'un parent ou d'un voisin.

La cohabitation avec la population

La pression du développement urbain sur la zone rurale de même que l'arrivée de ceux que l'on nomme les néo-ruraux⁴² sont à l'origine des nouveaux défis liés à la cohabitation entre l'agriculture et la population. Alors que le développement urbain génère le phénomène de multiplication des banlieues, on constate que celles-ci s'étendent de plus en plus dans des zones où l'agriculture représentait, jusqu'à ce jour, le principal mode d'utilisation du territoire. Parallèlement à ce phénomène, les zones rurales accueillent de plus en plus de néo-ruraux. **La nouvelle proximité des populations oblige donc à une certaine ouverture d'esprit à l'égard des réalités agricoles.**

Quand voisinage rime avec gestion de plaintes

S'il est admis que l'agriculture est en grande partie responsable des charmes et attraits du paysage de nos campagnes, il faut admettre et accepter que ceux-ci s'accompagnent également de certains aspects moins agréables. À cet égard, une recherche exploratoire de l'Institut national de la recherche scientifique⁴³ permet de constater que les néo-ruraux se confrontent souvent aux inconvénients associés aux pratiques agricoles et supportent mal les odeurs, les bruits et les poussières qui en découlent. Outre les protestations de ce groupe, **les agriculteurs font de plus en plus les frais de l'incompréhension de la population en général.** La gestion des plaintes des voisins est moralement épuisante, ont avoué un bon nombre de jeunes de la relève dans plusieurs des régions visitées. Dans les régions de Montréal et de Laval, qui connaissent grandement la pression du développement urbain, certains jeunes agriculteurs semblent particulièrement exaspérés par cette situation.

41. MAPAQ (2002), *Profil de la main-d'œuvre agricole au Québec 1999*, p. 18.

42. Le qualificatif « néo-rural » désigne une population issue de milieu urbain ayant décidé d'élire domicile en milieu rural, principalement pour ses qualités esthétiques et environnementales.

43. Myriam SIMARD, Anne MARTIN et Lucie HÉBERT (2004), *Les néo-ruraux, un changement de paysage*.

Les plaintes des voisins dans ces régions prennent d'ailleurs quelquefois la forme de constats d'infraction remis par les autorités policières ou de visites de représentants du ministère de l'Environnement, au dire de certains jeunes rencontrés.

Pour une cohabitation plus harmonieuse

La cohabitation harmonieuse suppose donc un travail d'information auprès de la population à l'égard des pratiques agricoles d'aujourd'hui. De même, quelques ajustements aux façons de faire des agriculteurs pourraient atténuer les inconvénients associés à la pratique d'activités agricoles. À cet effet, un document portant sur les pratiques agro-environnementales des producteurs porcins de Maskinongé cible cinq points qui pourraient être améliorés : des stratégies d'épandage améliorées, l'utilisation plus répandue de rampes basses avec dispositifs d'enfouissement des lisiers dans le sol, l'identification des puits d'eau, l'implantation de haies brise-vent ou brise-odeur et, enfin, l'information des voisins lors des épandages de lisier⁴⁴. D'ailleurs, certains de ces aspects font déjà ou feront bientôt partie intégrante de la réglementation environnementale. Ainsi, puisqu'elle n'aura d'autre choix que de s'y conformer, la relève pourrait espérer des relations plus harmonieuses avec son voisinage.

La formation agricole

L'agriculture évolue dans un contexte marqué par de fréquents changements, ce qui implique le développement constant de nouvelles compétences, et ce, autant pour les agriculteurs que pour leurs employés. Les entreprises agricoles sont de plus en plus complexes, en raison notamment de la valeur de leurs actifs, de leur endettement et de leur taille. **En tant que petites**

et moyennes entreprises, ces entreprises doivent, plus que jamais, être gérées par des exploitants bien outillés, compétents et capables de comprendre l'environnement socio-économique dans lequel ils évoluent.

La formation favorise le succès de l'établissement en agriculture

La formation est un des éléments qui favorisent un établissement viable en agriculture, et ce, autant pour la relève familiale que pour la relève non familiale. Selon plusieurs intervenants, **la formation devrait également se poursuivre après l'établissement, afin d'adapter les façons de faire aux changements rapides qui caractérisent le monde agricole.**

Les avantages et les impacts de la formation sont nombreux. Une étude du Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole⁴⁵ souligne que la formation augmente les performances de l'entreprise et donne de meilleures capacités d'adaptation aux exploitants. De plus, des études de TRAGET Laval démontrent qu'une formation insuffisante est souvent un obstacle à la réussite d'un établissement⁴⁶ et que les exploitants dont la formation en agriculture est faible ou moyenne sont susceptibles d'éprouver plus de difficultés ou d'insuccès que ceux qui sont mieux formés⁴⁷.

Une autre étude⁴⁸ du Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole souligne que l'accessibilité des connaissances pour les exploitants devient un enjeu majeur du maintien et du développement de l'agriculture québécoise. Il est donc de plus en plus important de s'assurer que l'offre de formation soit adaptée à cette réalité, tant au regard de la formation initiale que de la formation continue.

44. SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE PORCS DE LA MAURICIE (2003), *Pratiques agroenvironnementales des producteurs porcins de Maskinongé*, p. 4.

45. COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE DE LA PRODUCTION AGRICOLE (2001), *Avantages de la formation agricole et son impact sur la rentabilité des fermes*, p. 13 et 14.

46. Diane PARENT, Bruno JEAN et Myriam SIMARD (2002), *Transmission et maintien de la ferme familiale : Analyse des facteurs et stratégies d'établissement de la relève agricole familiale via les situations d'insuccès*.

47. Diane PARENT, Élisabeth OUELLET et Marie GAGNÉ (2004), *Établissement en agriculture de la relève non familiale : Trajectoires et facteurs de succès et d'insuccès*, p. 67.

48. COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE DE LA PRODUCTION AGRICOLE (2001), *Accessibilité de la formation agricole continue pour les agriculteurs*, p. 27.

Le niveau de scolarité de la relève agricole

Selon le *Profil de la relève agricole au Québec 2000*⁴⁹, le **niveau de scolarité de la relève identifiée augmente constamment** depuis 1993 (tableau 8). En effet, près de la moitié (47 %) des jeunes de cette relève étaient titulaires d'une formation en agriculture, soit presque trois fois plus qu'en 1993. Cette augmentation se reflète sensiblement, dans les mêmes proportions, à tous les ordres d'enseignement (secondaire, collégial et université). Ainsi, en 2000, le nombre de titulaires d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) et d'un diplôme

d'études collégiales (DEC) en agriculture atteignait respectivement 16 % et 24 %, alors qu'il était de 6 % et 9 % en 1993. La formation universitaire de premier cycle en agriculture a également gagné en popularité auprès de la relève identifiée puisque 3 % des jeunes de cette relève, en 2000, étaient titulaires d'un baccalauréat, contre 1 % en 1993. On constate aussi que de moins en moins de jeunes sont titulaires seulement d'un diplôme d'études secondaires (DES). Toutefois, malgré ces importants progrès, il demeure qu'en 2000, 14 % des jeunes de la relève agricole identifiée n'étaient titulaires d'aucun diplôme, peu importe le domaine, comparativement à 26 % en 1993.

Tableau 8 ■ Évolution¹ du niveau de scolarité de la relève agricole identifiée (formation terminée) entre 1993 et 2000

Plus haut niveau de formation atteint	1993 (%)	1995 (%)	1997 (%)	2000 (%)
Formation agricole				
Diplôme d'études professionnelles (DEP)	6	5	11	16
Diplôme d'études collégiales (DEC)	9	13	18	24
Attestation d'études collégiales (AEC)	1	2	0	4
Baccalauréat	1	2	2	3
Total formation agricole	18	22	30	47
Diplôme formation non agricole				
Diplôme d'études secondaires (DES)	46	43	42	27
Diplôme d'études collégiales (DEC)	8	7	8	7
Baccalauréat	2	3	4	5
Total formation non agricole	56	53	54	39
Aucun diplôme	26	24	15	14
TOTAL¹	100	100	100	100

1. Données arrondies.

Source : MAPAQ, *Profil de la relève agricole au Québec 2000*.

49. MAPAQ (2002), *Profil de la relève agricole au Québec 2000*, p. 58.

En répartissant la relève identifiée selon le sexe, on observe qu'en 2000, la proportion de femmes titulaires d'un diplôme en agriculture était aussi importante que celle des hommes ayant la même formation (48 % contre 47 %). Par ailleurs, on note que la présence des femmes était plus marquée que celle des hommes dans les programmes de formation agricole de l'enseignement collégial (36 % contre 27 %). Par contre, ceux-ci étaient plus nombreux à être inscrits aux programmes de formation professionnelle du secondaire (40 % contre 28 %) et universitaire (47 % contre 32 %). Toutefois, dans l'ensemble, les femmes étaient plus scolarisées que les hommes, puisque seulement 5 % d'entre elles n'avaient aucun diplôme, comparativement à 15 % chez les hommes.

Les agriculteurs québécois figurent bien sur le plan canadien

Sur le plan canadien, les systèmes d'éducation sont structurés différemment, ce qui rend difficile la comparaison interprovinciale des niveaux de formation des agriculteurs. Malgré tout, des données de Statistique Canada permettent de faire ressortir le nombre d'agriculteurs qui sont titulaires d'un diplôme en agriculture par rapport à ceux qui n'en ont pas, et ce, sans égard au type de diplôme ou au nombre total d'années de scolarité dans ce domaine.

Ainsi, selon ces données, il s'avère qu'en 2001, 12 % des exploitants québécois déclaraient que leur principal diplôme provenait d'une formation en agriculture, ce qui représente le plus haut taux au pays, comparativement à 9 % pour le Canada et à 11 % pour l'Ontario⁵⁰. Lorsqu'on s'intéresse aux groupes d'âge, on remarque, sans grande surprise, que les exploitants de moins de 40 ans étaient les plus formés, tant en agriculture que dans les autres domaines. De plus, **c'est**

au Québec qu'ils étaient les plus nombreux (24 %) à avoir un diplôme en agriculture en 2001 par rapport aux jeunes exploitants des autres provinces canadiennes. Il s'agit d'une augmentation importante par rapport à 1996, alors que cette proportion était de 16 %, et cette tendance est plus marquée au Québec que dans les autres provinces.

Dans le même ordre d'idée, un sondage effectué en 2004 par la firme Ipsos-Reid⁵¹ auprès de 417 agriculteurs canadiens souligne que les agriculteurs québécois sont plus formés en agriculture en ce qui concerne l'enseignement postsecondaire (les grades universitaires étant exclus) que les autres agriculteurs canadiens.

Les activités de formation offertes

De nombreuses activités de formation initiale⁵² et continue en agriculture sont offertes au Québec, et ce, à tous les ordres d'enseignement. L'offre de formation est variable selon les régions, les productions et l'ordre d'enseignement. Le maintien de cette offre, tout comme le développement de nouvelles activités de formation, est tributaire d'une masse critique d'étudiants et des ressources disponibles. En matière de formation en agriculture, les défis à relever sont nombreux. Il suffit de penser à la dispersion géographique de la clientèle, aux effets de la dénatalité qui se feront bientôt sentir, ainsi qu'à l'arrivée de nouvelles productions ou façons de faire qui font évoluer rapidement les besoins de la clientèle.

■ La formation initiale en agriculture

La formation professionnelle à l'enseignement secondaire

Pour l'année scolaire 2003-2004, on dénombre près de 1 200 jeunes inscrits à temps plein à un programme menant à l'obtention d'un diplôme

50. STATISTIQUE CANADA, *Recensement de l'agriculture de 1996 et Recensement de l'agriculture de 2001*.

51. IPSOS-REID (2004), *Canadian Farm Trends Report : Lifestyle/Farmer Profile Module*, p. 41.

52. Premier programme d'études qui conduit à l'exercice d'un métier ou d'une profession. Ce type de programmes est offert par l'enseignement secondaire, collégial et universitaire et est toujours sanctionné par un diplôme (exemple : DEP, DEC, baccalauréat).

d'études professionnelles⁵³ lié à la production agricole⁵⁴, ce qui représente une diminution de 14 % depuis 1998-1999. Cette diminution se reflète dans pratiquement tous les programmes, à l'exception du DEP *Arboriculture-élagage*, qui connaît une légère augmentation, et des DEP *Grandes cultures* et *Production acéricole*, implantés en 2001.

En consultant le tableau 9, qui présente les DEP en agriculture offerts au Québec, on remarque que la Côte-Nord, la Mauricie et le Nord-du-Québec n'offrent aucun programme d'études menant à un DEP en agriculture, bien que l'on trouve des activités agricoles dans deux de ces régions. De même, dans certaines régions, l'offre de formation est restreinte ou moins variée. Cette

Tableau 9 ■ Programmes de formation professionnelle en agriculture conduisant au diplôme d'études professionnelles, par région, 2004

Régions	Domaine de formation							
	Bovins de boucherie	Production laitière	Production porcine	Production horticole	Production acéricole	Horticulture ornementale	Grandes cultures	Arboriculture-élagage
Bas-Saint-Laurent	X	X	X	X	X	X		
Saguenay-Lac-Saint-Jean	X	X				X		
Capitale-Nationale				X		X		X
Mauricie								
Estrie	X	X	X	X	X	X		
Montréal						X		
Outaouais	X	X		X		X		
Abitibi-Témiscamingue	X	X	X	X		X		
Côte-Nord								
Nord-du-Québec								
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	X	X		X				
Chaudière-Appalaches	X	X	X					
Laval						X		X
Lanaudière	X	X	X					
Laurentides	X	X		X		X	X	
Montréal	X	X	X	X		X	X	X
Centre-du-Québec	X	X	X	X		X	X	

Source : Ministère de l'Éducation du Québec (août 2004), *Inforoute de la formation professionnelle et technique au Québec*, <http://www.inforoutefpt.org/accueil2.htm>.

53. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2004), fichier DCFP, traitement DPD.

54. Les programmes suivants sont considérés comme étant liés à la production agricole : *Production laitière*, *Production de bovins de boucherie*, *Production horticole*, *Grandes cultures*, *Production acéricole*, *Horticulture ornementale* et *Arboriculture-élagage*.

situation a d'ailleurs été soulignée par quelques jeunes de la relève rencontrés qui considèrent que le choix des programmes d'études professionnelles offerts dans certaines régions serait peu varié ou quelquefois peu lié aux productions en développement dans ces régions. Plus précisément, ces jeunes ont cité l'exemple de la production ovine, en croissance dans le Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie, mais pour laquelle aucun programme d'études professionnelles⁵⁵ n'est offert dans ces régions⁵⁶. Les jeunes ont également souligné l'absence de formation pour la production du veau de lait, ce qui les oblige à acquérir leur formation par l'entremise d'un autre réseau. Finalement, plusieurs jeunes de la relève rencontrés ont déploré que les productions en émergence font peu ou ne font pas l'objet de formation, et ce, peu importe l'ordre d'enseignement.

La formation technique à l'enseignement collégial

Au Québec, la formation collégiale en agriculture est principalement dispensée par l'Institut de technologie agroalimentaire. Avec ses deux campus (La Pocatière et Saint-Hyacinthe) et son campus associé (Macdonald), l'ITA forme plus de 70 %⁵⁷ des jeunes inscrits à une formation technique en agroalimentaire. Il est également possible d'acquérir une telle formation dans plusieurs cégeps répartis dans différentes régions du Québec.

Parmi tous les programmes de formation en agriculture offerts à l'enseignement collégial,

le DEC *Gestion et exploitation d'entreprise agricole (GEEA)* est considéré comme offrant la préparation la plus adéquate à l'exercice de la profession d'agriculteur⁵⁸.

Ce programme sert de balise à l'octroi de la subvention à l'établissement de La Financière agricole du Québec. Il est dispensé dans onze établissements au Québec, dont les campus de l'ITA et le campus Macdonald de l'Université McGill. Le DEC *GEEA* n'est cependant pas offert dans les huit régions suivantes : Mauricie, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Laval, Nord-du-Québec et Capitale-Nationale (tableau 10). Néanmoins, la situation géographique limitrophe de certains cégeps peut permettre de desservir plus d'une région.

Le programme conduisant au DEC *GEEA* est, de loin, le programme d'études collégiales en agriculture⁵⁹ qui attirait le plus de jeunes en 2003. En effet, il regroupait près de la moitié (609) des 1 283 jeunes inscrits à temps plein à un programme menant à un DEC en agriculture⁶⁰.

Les jeunes agriculteurs rencontrés semblent conscients de l'importance d'être bien formés pour réussir en agriculture.

Toutefois, cet intérêt ne semble pas se refléter directement dans le nombre d'inscriptions aux programmes conduisant à un DEC en agriculture. Au total, ce nombre a diminué de 30 % entre 1999 et 2003. Plus précisément, c'est le DEC *GEEA* qui a enregistré la plus importante diminution (37 %), suivi

55. Il faut préciser que les programmes conduisant au DEP sont élaborés pour combler des besoins de main-d'œuvre, qui sont peu importants en production ovine.

56. Une attestation d'études collégiales en production ovine est toutefois offerte par le Cégep de Matane, ce qui peut combler les besoins de formation des jeunes de cette région.

57. MAPAQ, Direction de la main-d'œuvre et de l'information.

58. Le DEC *GEEA* a pour objectif de former des personnes aptes à exploiter et gérer une entreprise agricole. Il permet de développer des connaissances en gestion et en administration d'entreprise agricole, ainsi que d'acquérir des notions techniques de base en production animale et végétale.

59. Comprend les programmes de formation suivants : *Gestion et exploitation d'entreprise agricole, Technologie des productions animales, Technologie de la production horticole et de l'environnement, Paysage et commercialisation en horticulture ornementale, Technologie des équipements agricoles, Techniques équine*.

60. Ministère de l'Éducation du Québec (2004), Secteur de l'enseignement supérieur, Direction des systèmes et du contrôle, en collaboration avec le Secteur de l'information et des communications, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs.

Tableau 10 ■ Programmes de formation technique en agriculture conduisant au diplôme d'études collégiales¹, par région, 2004

Régions	Techniques					
	GEEA	Production horticole et environnement	Équipements agricoles	Paysage et commercialisation en horticulture ornementale	Techniques équines	Productions animales
Bas-Saint-Laurent	X	X			X	X
Saguenay–Lac-Saint-Jean	X					
Capitale-Nationale						
Mauricie						
Estrie	X					
Montréal	X					
Outaouais						
Abitibi-Témiscamingue						
Côte-Nord						
Nord-du-Québec						
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine						
Chaudière-Appalaches	X					
Laval				X		
Lanaudière	X	X				
Laurentides	X	X				
Montérégie	X	X	X	X		X
Centre-du-Québec	X					

1. Exclut le programme *Techniques de santé animale*, qui vise à former des techniciens aptes à travailler principalement dans le secteur clinique et celui de la recherche.

Source : Ministère de l'Éducation du Québec (août 2004), *Inforoute de la formation professionnelle et technique au Québec*, <http://www.inforoutefpt.org/accueil2.htm>.

du DEC en productions animales (28 %). Bien que cette diminution s'inscrive dans la tendance démographique à la baisse, il y a lieu de se demander si d'autres éléments découragent les jeunes d'acquérir de la formation et pourquoi certains programmes sont plus affectés que d'autres.

La formation à l'enseignement universitaire

Au Québec, l'Université Laval et l'Université McGill offrent différents programmes de formation qui couvrent l'ensemble des sciences agricoles. Ainsi, au premier cycle, l'Université Laval offre cinq

baccalauréats⁶¹ et quatre certificats⁶², tandis que l'Université McGill offre quatre baccalauréats⁶³, comportant un choix de plusieurs majeures et mineures, et deux certificats⁶⁴. Pour sa part, l'Université de Montréal offre le programme de médecine vétérinaire.

La formation continue en agriculture

Les établissements d'enseignement secondaire, collégial et universitaire offrent différentes activités de formation continue⁶⁵ donnant droit ou non à des unités.

■ Les attestations d'études collégiales

Les attestations d'études collégiales (AEC) sont les principales activités de formation continue donnant droit à des unités. On en dénombre plus d'une vingtaine au Québec, offertes dans huit régions (consulter l'annexe 1 pour une liste détaillée). Tous les programmes menant à une AEC, sauf le programme *Gestion d'entreprises agricoles*, sont offerts dans une seule région. Cette offre inégale de formation continue donnant droit à des unités dans certaines régions agricoles ne peut que laisser perplexe, surtout dans le contexte actuel, où l'acquisition et la mise à jour des compétences sont désignées par plusieurs comme étant des facteurs de succès en agriculture.

■ Les autres activités de formation continue

En plus des attestations d'études collégiales, on dénombre d'autres activités de formation continue en agriculture dont la durée est variable et qui ne donnent généralement pas droit à des unités. Parmi celles-ci, on trouve le large éventail de cours offerts par les commissions scolaires, les cégeps, l'ITA et les universités. **Il est également**

possible d'acquérir de la formation continue par l'entremise de colloques et de sessions de formation ou d'information organisés par différents partenaires du secteur agricole.

Les commissions scolaires disposent également d'une nouvelle sanction d'études pour des programmes de courte durée menant à l'attestation d'études professionnelles (AEP). En formation agricole, un premier programme est présentement offert pour le métier d'ouvrier spécialisé en production porcine et un deuxième est en élaboration pour l'ouvrier spécialisé en production laitière. La réussite de ces programmes permet une reconnaissance d'acquis pour plusieurs compétences des programmes d'études menant au DEP en production porcine ou en production laitière. Toutes les commissions scolaires sont autorisées à offrir ces programmes dans la mesure où elles disposent des ressources physiques et pédagogiques requises.

■ Le Plan de soutien en formation agricole (PSFA)

Le Plan de soutien en formation agricole (PSFA) joue un rôle important en matière de formation continue. Quatorze collectifs régionaux en formation agricole (CRFA) assurent la mise en œuvre du PSFA. Ces collectifs regroupent sur une base volontaire les différents partenaires d'une région donnée concernés par la formation agricole : Emploi-Québec, MAPAQ, établissements d'enseignement, agriculteurs et agricultrices, etc. Le mandat des collectifs régionaux s'articule, notamment, autour des priorités suivantes : promouvoir la formation agricole comme outil de développement, instaurer des mécanismes appropriés de détermination des besoins de formation et de la priorité à leur accorder ainsi

61. *Économie et gestion agroalimentaires, Agronomie, Génie agroenvironnemental, Génie alimentaire, Sciences et technologies des aliments.*

62. *Production laitière et bovine, Horticulture et gestion des espaces verts, Science et qualité des aliments, Technologie alimentaire et nouveaux aliments.*

63. *Agricultural and Environmental Sciences, Engineering (Bioresource), Food Science, Environmental Sciences.*

64. *Ecological Agriculture, Entrepreneurship.*

65. Formation destinée à ceux et celles qui désirent acquérir de nouvelles connaissances dans l'exercice de leur profession et qui désirent évoluer avec leur temps.

que faire connaître les activités de formation offertes dans les établissements d'enseignement.

■ Le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT)

On trouve aussi, dans le milieu de l'agriculture, le Programme d'apprentissage en milieu de travail, offert par Emploi-Québec et qui vise à soutenir des activités d'apprentissage structurées en emploi selon le modèle du compagnonnage. Ce programme conduit à une certification officielle consignée dans un registre de compétences. Grâce à l'implication du Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole, un programme d'apprentissage en milieu de travail a été élaboré pour former des ouvriers en production laitière et un autre est en développement pour former des ouvriers en production porcine.

■ La perception des jeunes de la relève agricole

La perception générale de la relève rencontrée est que peu d'activités de formation continue sont offertes dans leur région ou dans leur production. Alors que cette perception peut se vérifier pour les formations à unités (AEC), il est difficile d'abonder dans le même sens pour les activités de formation en agriculture qui ne donnent pas droit à des unités et qui sont nombreuses dans la majorité des régions. Malgré cette offre importante de formation, plusieurs programmes ont de la difficulté à susciter un intérêt de la part de la clientèle et le nombre d'inscriptions est en diminution dans plusieurs cas. Il y a lieu de se questionner sur les raisons de ce désintéressement et de se demander si les ressources disponibles en formation sont bien connues ou si elles sont utilisées à leur plein potentiel.

La formation à distance

La formation à distance a comme principal avantage de rejoindre une clientèle dispersée sur un

territoire, et ce, de façon flexible au regard des horaires. Selon la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue⁶⁶, le Québec accuserait un retard en matière de formation à distance et en ligne, et la fréquentation de ce type de formation resterait peu développée du côté de la formation professionnelle et technique.

En agriculture, peu de programmes de formation sont offerts à distance. À l'heure actuelle, seuls quelques certificats en agriculture peuvent être suivis à distance ainsi que l'AEC *Gestion agricole*, qui sera bientôt abolie puisque rendue caduque par le ministère de l'Éducation. Il n'est pas prévu que cette AEC soit remplacée dans un proche avenir.

Malgré les désavantages connus de ce type de formation (isolement et difficulté à maintenir la motivation), plusieurs jeunes de la relève rencontrés ont mentionné qu'ils pourraient être intéressés à acquérir une formation à distance si un programme pertinent était offert. Par contre, la réalité est quelque peu contradictoire, étant donné la faible popularité qu'a connue l'AEC *Gestion agricole*. Là encore, il y a lieu d'évaluer les raisons de ce peu d'intérêt de la part de la clientèle.

Il faut toutefois souligner que la formation à distance semble susciter de plus en plus d'intérêt au sein de certains établissements d'enseignement et que des initiatives en ce sens sont en cours ou en voie d'être offertes.

De nouvelles approches pédagogiques pour desservir la clientèle

Pour mieux répondre aux besoins de la clientèle, de nouvelles approches pédagogiques sont développées en enseignement professionnel et technique. Parmi ces approches, on dénombre plusieurs programmes offerts par alternance travail-études et qui permettent aux jeunes de faire des apprentissages plus concrets, puisque

66. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2002), *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*, p. 30.

l'application des notions théoriques apprises à l'école se réalise dans un véritable milieu de travail. De plus, ces programmes permettent souvent aux élèves de poursuivre leur formation générale et leur formation professionnelle en concomitance, afin d'obtenir leur diplôme d'études secondaires tout en terminant leur programme d'études professionnelles dans un des domaines de production agricole. La Coopérative de solidarité du Granit et la Commission scolaire des Hauts-Cantons expérimentent un modèle de formation en concomitance (DES-DEP) impliquant également une alternance avec le milieu de travail (dans une proportion de 50 %) et une résidence en internat pour les élèves. Ce modèle, géré sous l'appellation « Maisons familiales rurales », semble donner des résultats intéressants pour le maintien des jeunes en région et favoriser le développement d'une relève agricole. D'autres projets similaires sont à l'étude, ailleurs en province, en agriculture ou dans d'autres domaines de formation.

En outre, plusieurs établissements d'ordres d'enseignement différents ont, au cours des dernières années, harmonisé leurs programmes d'études, permettant ainsi à leurs clientèles d'obtenir soit un DEP-DEC, soit un DEC-baccalauréat. Ces passerelles permettent aux titulaires d'un premier diplôme en agriculture de poursuivre leurs études en se voyant reconnaître des cours du programme déjà suivi, ce qui leur permet de faire des économies de parcours. De telles passerelles existent, notamment, entre certains programmes menant au DEP en agriculture et le programme conduisant au DEC GEEA. **Pour plusieurs, les avantages des programmes harmonisés constituent un encouragement à acquérir une première formation qualifiante, tout en sachant que la poursuite des études demeure possible et facilitée.**

Finalement, soulignons que de plus en plus de programmes de formation en agriculture sont offerts selon l'approche de la pédagogie par

projet. Cette façon de faire structure l'acquisition de compétences autour de la réalisation d'un projet concret par l'étudiant et donne à celui-ci un rôle plus actif, tout en favorisant chez lui une prise en charge de ses apprentissages.

Bien que l'acquisition de formation exige toujours une certaine disponibilité, il est intéressant de souligner l'initiative de certains établissements d'enseignement qui offrent des programmes de formation selon un horaire mieux adapté aux réalités du travail agricole, en concentrant la formation pendant la période hivernale. De même, de plus en plus d'établissements d'enseignement envisagent d'offrir des programmes de formation à distance afin d'accommoder une plus vaste clientèle.

Les obstacles à surmonter pour acquérir une formation

De façon générale, les jeunes rencontrés considèrent que la formation traditionnelle en établissement est loin de convenir à la réalité du métier d'agriculteur, notamment en raison du manque de souplesse des horaires et des formules pédagogiques. De même, l'éloignement des établissements d'enseignement et la nécessité de se faire remplacer à la ferme pendant les études ont souvent été désignés comme étant des freins à l'acquisition de formation. Toutefois, une étude du GREPA⁶⁷ prétend que, de nos jours, la proximité ou l'éloignement de l'établissement d'enseignement n'est plus un facteur déterminant pour ce qui est d'acquérir ou non une formation. Cette même étude soulève que **ce serait plutôt la perte de revenu potentiel liée à l'acquisition de formation en agriculture (coût de renonciation) qui éloignerait les jeunes de celle-ci.** Cet élément est corroboré par la relève, pour qui les coûts à assumer pour se faire remplacer à la ferme s'ajoutent aux autres coûts liés à la formation (déplacement, hébergement, etc.). Et, au-delà de la capacité de payer, il y a la difficulté à dénicher cette main-d'œuvre qualifiée.

Par contre, malgré tous ces obstacles, plusieurs jeunes rencontrés ont souligné à quel point il leur a été bénéfique d'acquérir de la formation. Selon eux, les gains vont souvent au-delà du volet scolaire, car prendre du recul et aller voir ce qui se fait ailleurs leur a permis de développer une meilleure capacité d'adaptation ainsi qu'un regard nouveau sur leur entreprise.

Quelques jeunes de la relève rencontrés reconnaissent qu'un diplôme d'études collégiales en agriculture constitue une préparation plus adéquate à la gestion d'une entreprise agricole qu'un diplôme d'études professionnelles. Toutefois, certains d'entre eux considèrent que l'obligation de suivre les cours de la composante générale du DEC (français, philosophie, etc.) en décourage plusieurs. Pour contourner cette exigence, ils se tournent vers le diplôme d'études professionnelles ou l'attestation d'études collégiales. Il faut toutefois souligner que l'ITA a adapté le contenu de ses cours généraux au contexte agricole, ce qui, selon les jeunes rencontrés, les rend nettement moins laborieux.

Finalement, une étude d'Éduconseil⁶⁸ souligne que la pertinence du contenu du programme d'études est autant un élément de satisfaction qu'un élément d'insatisfaction chez les jeunes qui ont pris part à l'étude. Cet élément a d'ailleurs fait l'objet de commentaires de la part des jeunes rencontrés, qui ont déploré que les techniques enseignées dans certains programmes accusent un retard sur ce qui se fait réellement sur le terrain, ce qui est démotivant. Des commentaires de même nature ont également été recueillis au sujet des qualités professionnelles du personnel enseignant, qui sont des plus variables, ce qui constitue une autre source d'insatisfaction. Il est toutefois important de souligner qu'il s'agit d'un élément, mais non du seul, qui peut mener à l'abandon des études⁶⁹.

La reconnaissance des acquis

Les jeunes de la relève qui sont impliqués dans les travaux de la ferme depuis leur plus jeune âge ont développé des compétences indéniables dans certains domaines d'activité agricole. La reconnaissance des acquis leur évite de refaire, dans un contexte scolaire officiel, des apprentissages déjà réalisés sur la ferme. Les établissements d'enseignement sont mandatés pour reconnaître les acquis selon un processus qui semble variable d'un endroit à l'autre. En fait, le sous-financement de ces activités est souvent invoqué par les établissements de formation pour justifier l'inexistence de tels services. **De plus, le principal défi des établissements d'enseignement, quant à la reconnaissance des acquis, réside dans l'organisation des activités de formation manquantes pour permettre aux jeunes de bénéficier d'une véritable économie de temps d'études.**

Plusieurs jeunes rencontrés ont souligné à quel point ils trouvaient démotivant de suivre des cours dont ils maîtrisent déjà les compétences. Par contre, ils ne semblent pas s'être prévalus du service de reconnaissance des acquis, lorsqu'il était disponible, malgré les avantages évidents qu'il comporte. Sans expliquer vraiment leur absence d'intérêt pour ce service, quelques jeunes ont mentionné qu'il semblait complexe et difficile d'accès.

Pour le gouvernement du Québec, la reconnaissance des acquis et des compétences apparaît comme un levier majeur pour la dynamique de la formation continue. Un accès accru à la reconnaissance des acquis fait partie des axes d'intervention dévoilés par la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, déposée en 2002. Soulignons que la Politique d'intégration des jeunes en agriculture (PIJA) du MAPAQ a soutenu un projet

68. ÉDUCONSEIL INC. (2003), *Étude sur les jeunes et la formation en agriculture*, Québec, p. VIII.

69. *Ibid.*

visant à développer une approche d'évaluation des compétences acquises à la ferme, dont les résultats sont des plus concluants.

L'accompagnement

La formation est une étape importante du projet de la relève agricole. Néanmoins, elle ne représente pas, à elle seule, les fondements d'un établissement réussi. En effet, afin de mener à bien son projet, la relève doit également se soucier de bien le préparer, entre autres en s'entourant de personnes-ressources compétentes.

Une étape complexe, mais primordiale : la planification

La planification est une étape importante dans le processus d'établissement de la relève en agriculture. Toutefois, la principale difficulté consiste à savoir par où commencer cette planification. En effet, plusieurs éléments du projet devront être considérés et c'est pourquoi il peut sembler difficile de savoir comment aborder la tâche. **Compte tenu de la complexité de celle-ci, la planification devrait être une démarche de longue haleine.** Les travaux réalisés dans le cadre de la PIJA ont mis en lumière que le manque de planification de la retraite et du transfert de ferme engendre une situation difficile et des compromis inévitables lors de l'établissement de la relève en agriculture⁷⁰. Ainsi, en théorie, un établissement devrait être planifié de cinq à dix années avant le transfert légal de l'entreprise et cette dernière devrait profiter d'un suivi durant une période de cinq à dix années suivant l'établissement, car la majorité des échecs surviennent dans les six années qui suivent celui-ci⁷¹.

La nature du projet d'établissement a, bien entendu, un impact sur la complexité de cette étape. Les projets de reprise d'une entreprise déjà existante se distinguent des projets de démarrage d'une nouvelle entreprise, en ce sens

que les cédants devront nécessairement être impliqués dans le processus. L'objectif de la planification est alors d'assurer la sécurité financière de la retraite des cédants, tout en facilitant l'établissement de la relève et en lui procurant les meilleures chances de succès possible.

Néanmoins, **la première étape suivant la réflexion et la prise de la décision d'entamer un projet d'établissement est généralement l'élaboration d'un plan d'affaires.** Ce plan permettra non seulement d'assurer au promoteur la maîtrise de tous les aspects de son projet, mais également de décrire l'entreprise aux différents partenaires et de leur présenter son programme de développement pour les années à venir.

Chercher et trouver l'aide adéquate

Plusieurs organismes peuvent offrir un soutien à la relève au cours de la planification et de la réalisation de son projet d'établissement. Un document intitulé *S'établir en agriculture : Qui peut vous aider?* répertorie dix-sept organismes qui sont généralement consultés par la relève en voie de s'établir (tableau 11). Toutefois, aucun d'eux n'agit à titre de guichet unique d'information et c'est pourquoi **la relève doit cogner à plusieurs portes afin d'obtenir tous les renseignements qui lui sont nécessaires.** De plus, ces organismes sont répartis inégalement sur l'ensemble du territoire, de sorte que certaines régions en bénéficient peu ou n'en bénéficient pas. À cet effet, plusieurs des jeunes rencontrés ont mentionné la difficulté qu'ils ont éprouvée pour ce qui est de savoir à qui s'adresser et à quelle étape du processus le faire. Certains d'entre eux auraient aimé pouvoir bénéficier de l'aide d'un conseiller neutre, possédant une vision globale du processus et qui aurait pu leur offrir un service d'accueil et d'orientation.

Il est important de savoir également que la gratuité n'est pas de mise pour l'ensemble de ces services; en conséquence, ceux-ci ne sont pas

70. MAPAQ (2003), *Colloque sur l'établissement des jeunes en agriculture, L'agriculture, des valeurs à transmettre.*

71. Pierre DESROSIERS, Jean-Pierre LACHAPPELLE et Marie-Claude MORIN (2002), *Étude de faisabilité : Centre d'expertise en transfert de ferme et établissement, Rapport final.*

Tableau 11 ■ Services disponibles pour la relève agricole

Organisme ¹	Services
MAPAQ	• Services-conseils avant et après l'établissement • Soutien aux groupes régionaux de relève • Formation et information
Centres régionaux d'établissement en agriculture (CRÉA)	• Suivi personnalisé de la communication entre la relève et les cédants • Séances d'information (aspect légal, fiscalité, environnement, financement, etc.) • Formation (cogestion, préparation à la retraite, etc.) • Aide à la planification
Groupes conseils agricoles (GCA)	• Encadrement technico-économique
Club d'encadrement technique (CET)	• Encadrement technique dans différentes productions
Clubs conseils en agroenvironnement	• Encadrement agroenvironnemental • Réalisation de plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF)
Évaluateurs agréés	• Évaluation de la valeur marchande d'une propriété
Comptables-fiscalistes	• Encadrement relatif à l'aspect fiscal
Notaires et avocats	• Encadrement relatif à l'aspect légal
UPA-FRAQ-FPLQ-FPVQ	• Mobilisation de la relève (FRAQ) • Offre de quotas à la relève (FPLQ, FPVQ) • Services de comptabilité et de fiscalité • Service de placement de main-d'œuvre
La Financière agricole du Québec (FADQ)	• Programmes divers de financement adaptés • Mesures d'aide à la relève (subventions) • Programmes d'assurance et de protection du revenu
Financement agricole Canada (FAC)	• Programmes divers de financement adaptés
Institutions financières	• Programmes divers de financement
Ministère de l'Environnement du Québec (MENV)	• Voit à l'application de la réglementation sur les exploitations agricoles (REA) • Délivrance des autorisations environnementales requises
Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)	• Voit à l'application des dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)
Municipalités	• Assurent l'application des règlements municipaux (à joindre avant d'entreprendre un projet)
Centres locaux de développement (CLD)	• Accompagnement, soutien technique et financier
Société d'aide au développement des collectivités (SADC)	• Soutien financier et technique

1. L'offre de services de certains de ces organismes peut varier selon les régions.

Source : Adaptation de : MAPAQ, directions régionales de la Chaudière-Appalaches et du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Côte-Nord (2000 et 2002), *S'établir en agriculture : Qui peut vous aider?*.

utilisés dans des proportions égales. À ce sujet, **quelques ressources financières sont mises à la disposition des jeunes agriculteurs afin de les inciter à avoir davantage recours aux services professionnels.** À titre indicatif, mentionnons que La Financière agricole du Québec offre depuis peu, dans le cadre du Programme d'appui financier à la relève agricole, une subvention à l'encadrement de 1 500 \$ destinée à rembourser une partie des frais relatifs aux services-conseils de gestion. De même, le Cadre stratégique pour l'agriculture du gouvernement canadien prévoit, à l'intérieur de son volet *Renouveau*, faciliter l'accès à une panoplie de services pour les agriculteurs admissibles, dont la relève.

Une étude d'Agri-Gestion Laval (2002) s'est penchée, entre autres, sur la question de l'utilisation des services-conseils en matière de transfert de ferme, à l'aide d'une enquête réalisée auprès de 114 propriétaires et de 114 jeunes déjà impliqués dans l'entreprise (possédant au moins 20 % des parts). On y apprend que certains spécialistes seraient davantage consultés par les jeunes de la relève et les propriétaires en matière de transfert d'entreprise agricole. Un fait intéressant est que les conseillers en financement ont la cote auprès de la relève. En effet, 37 % des jeunes ont mentionné consulter souvent un conseiller d'une institution financière (tableau 12).

Tableau 12 ■ Conseillers les plus souvent rencontrés en matière de transfert de ferme

Par la relève	%	%	Par le propriétaire
Conseiller en financement	37	51	Comptable
Comptable	30	21	Conseiller en financement
Groupe conseil agricole ¹	19	15	Agronome du MAPAQ
Agronome du MAPAQ	18	14	Groupe conseil agricole
Notaire	13	13	Conseiller CRÉA
Conseiller CRÉA	11	11	Notaire

1. Auparavant appelé « syndicat de gestion ».

Source : Tiré de : Jacques TONDREAU, Diane PARENT et Jean-Philippe PERRIER (2002), *Transmettre la ferme familiale d'une génération à l'autre*, Agri-Gestion Laval.

Les travaux menés dans le cadre de la PIJA ont, quant à eux, permis de constater que la promotion de ces organisations rejoint inégalement les personnes de 35 ans et moins. Alors que les services du MAPAQ, des groupes conseils agricoles, des clubs-conseils en agroenvironnement et du Service de comptabilité et de fiscalité de l'UPA sont plutôt connus, ceux des CRÉA, des clubs d'encadrement technique et de la FRAQ semblent plus ou moins méconnus. **Il y appert également que l'accès à l'expertise technique**

est plus difficile pour les productions en émergence, qui ont d'ailleurs connu un engouement de la part de la relève ces dernières années, ou qu'il est moins bien adapté pour les jeunes venant d'un milieu non agricole.

Les travaux de la PIJA ont également permis de constater certaines faiblesses dans le réseautage entre les organisations, qui nuisent ainsi à l'efficacité de la démarche

d'établissement. Mentionnons, à cet égard, une initiative régionale intéressante développée par un comité sur les services-conseils MAPAQ-UPA dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec⁷². Ce projet consiste en l'utilisation d'une personne-ressource qui accompagne les producteurs dans leurs démarches en ce qui concerne le transfert de ferme et agit à titre d'aiguilleur ou de porteur de dossier, facilitant ainsi la démarche de la relève. Les rôles de l'aiguilleur sont multiples. D'abord, il accueille les jeunes de la relève et les producteurs qui désirent transférer ou vendre leur ferme, il représente en quelque sorte la porte d'entrée des services. Ensuite, il assure le bon déroulement du processus en offrant un accompagnement comprenant, entre autres, un diagnostic concernant l'entreprise à transférer et une présentation des outils de transfert dans le but d'élaborer un plan stratégique de transfert. À ce stade, l'aiguilleur s'assure que la relève et le cédant rencontrent une personne spécialisée en relations humaines. L'aiguilleur organise et coordonne également des rencontres axées sur des témoignages de transferts réussis de même que des rencontres multidisciplinaires, en assurant les liens entre les entrepreneurs et les intervenants des organismes pertinents relativement à leur situation de transfert. À première vue, il semble que cette initiative réponde bien aux besoins d'orientation et de suivi exprimés par les jeunes de la relève rencontrés.

Au-delà de la relation professionnelle : miser sur la confiance

Les relations qu'entretiennent les jeunes de la relève avec leurs conseillers sont particulières. Les jeunes producteurs sont conscients de l'importance d'être bien encadrés. Ils ressentent

fréquemment le besoin de se constituer une équipe permanente d'experts à consulter ponctuellement. Il semble que cette pratique soit d'ailleurs parmi les stratégies de réussite de l'établissement en agriculture⁷³. **Les jeunes identifient les personnes dont ils ont le plus besoin et avec lesquelles ils se sentent en confiance**, de sorte que ces intervenants deviennent même des partenaires pour eux. Ce lien de confiance avec l'intervenant prend une telle importance aux yeux de la relève que les jeunes rencontrés ont même mentionné qu'ils **faisaient davantage affaire avec des personnes qu'avec des organismes**.

Le développement de ce type de relation d'affaires n'est pas sans conséquence sur la situation des services-conseils. Une étude effectuée dans le cadre de la PIJA démontre que les services-conseils non liés⁷⁴ ne sont pas utilisés à leur plein potentiel par les producteurs. En fait, le producteur choisit un service en fonction de l'expérience et de l'expertise du consultant, qu'il provienne d'un service-conseil lié ou non lié. Par conséquent, les fournisseurs offrant des services avec la vente de leurs intrants représentent de forts compétiteurs⁷⁵, la relation qu'ils entretiennent avec les producteurs se développant autour de contacts fréquents et réguliers. De plus, le zonage⁷⁶ des services est déploré par les jeunes de la relève rencontrés, qui aimeraient avoir le choix d'un conseiller en lequel ils pourraient placer leur confiance, même si ses services ne sont pas offerts dans leur région.

D'autres formes d'encadrement

On remarque que, pour certaines productions animales comme la production porcine et celle de veaux de lait, où l'on trouve des entreprises

72. Comité MAPAQ-UPA sur les services-conseils en Abitibi-Témiscamingue (2003), *Le transfert de fermes et réseautage des services-conseils : Réseau des services-conseils autour du transfert de ferme*.

73. Diane PARENT, Bruno JEAN et Myriam SIMARD (2002), *Transmission et maintien de la ferme familiale : Analyse des facteurs et stratégies d'établissement de la relève agricole familiale via les situations d'insuccès*. p. 58.

74. Par « service-conseil non lié », on entend un service neutre dispensé par un conseiller qui n'a pas pour mandat principal la vente d'un intrant agricole.

75. Suzanne L. MAILHOT (2002), *Proposition d'un plan de communication des services-conseils non liés*, p. 13.

76. Par « zonage », on entend ici la délimitation territoriale utilisée pour attribuer un secteur respectif aux différents conseillers ou centres de service d'un organisme.

qui offrent des contrats d'intégration, l'encadrement technique et financier de la relève peut être assuré par une entreprise intégratrice. Cette forme d'établissement peut sembler rassurante pour la relève, puisque plusieurs aspects sont alors pris en charge par l'entreprise intégratrice, entre autres l'achat des intrants et la mise en marché des produits. En effet, ce type d'intégration, nommé « intégration verticale », implique le contrôle direct par une entreprise d'une seconde, en amont ou en aval du réseau de mise en marché⁷⁷. Malgré le sentiment de sécurité qu'elle peut procurer à la relève, cette intégration reçoit du secteur un appui mitigé puisqu'elle remet en cause l'image d'indépendance et de liberté du producteur agricole. Il demeure que l'intégration peut parfois être vécue comme une expérience difficile. En effet, les forfaitaires ne sont pas toujours armés pour défendre leurs intérêts auprès de l'entreprise intégratrice ou pour bien comprendre les implications des clauses de contrats souvent complexes⁷⁸. Une étude réalisée auprès de producteurs de porcs à forfait⁷⁹ recommande d'ailleurs la mise sur pied d'une campagne d'information pouvant mener à l'élaboration d'un contrat type d'intégration.

Une autre forme d'encadrement mérite d'être envisagée. **Certains jeunes rencontrés ont mentionné les bénéfices qu'ils avaient retirés de leur relation avec un mentor.** En effet, les compétences technico-économiques que peuvent acquérir les jeunes agriculteurs en formant des dyades⁸⁰ avec des agriculteurs expérimentés sont inestimables. En tirant parti de la vaste expérience de ces derniers et de leur empressement à partager leurs connaissances, les jeunes agriculteurs acquièrent des compétences clés et trouvent des solutions à leurs problèmes tout en obtenant soutien et conseils.

L'accès à la propriété

L'accès aux actifs

Le contexte socio-économique dans lequel se trouvent les jeunes désireux de s'établir en agriculture diffère d'une région à l'autre, mais aussi d'une production à l'autre. Ces dernières années, l'augmentation de la valeur des fermes (surtout du quota et des terres) a, notamment, influencé la façon dont les jeunes font leur entrée en agriculture.

La valeur élevée des actifs agricoles nécessite, de la part des jeunes qui veulent s'établir, de plus importants capitaux pour l'acquisition des biens agricoles. Cela est d'autant plus vrai que l'entreprise agricole requiert une forte capitalisation par rapport aux revenus qu'elle génère, soit environ cinq dollars d'actif par dollar de vente⁸¹. De plus, il appert que l'établissement en agriculture survient à un moment de la vie où le jeune possède généralement peu de ressources financières. Lors d'un transfert familial, les parents font habituellement un don à la relève dans le but de lui faciliter l'accès aux biens agricoles. Selon une étude⁸², lors du transfert de la ferme familiale, la relève recevrait, en moyenne, un don équivalant à environ 50 % des capitaux propres. En ce qui concerne les transferts entre personnes non apparentées et les cas de démarrages d'entreprises agricoles, comme ils ne bénéficient généralement pas d'un don, les jeunes doivent trouver d'autres moyens pour faciliter la prise de possession de la ferme.

77. Maurice DOYON, Yvon PROULX, Michel MORISSET, Daniel-M. GOUIN et Mathieu FRIGON (2001), *Étude sur les structures des exploitations agricoles et l'environnement économique et réglementaire québécois*, p. 35.

78. Diane PARENT, Elizabeth OUELLET et Jean-Philippe PERRIER (2004), *Établissement en agriculture de la relève non familiale : Trajectoires et facteurs de succès et d'échec*, p. 110.

79. Denis CHAMPAGNE et Yve DESJARDINS (2003), *Production de porcs à forfait : Rapport final*, p. 8.

80. Par « dyade », on entend un couple de partenaires défini par un lien spécifique et à l'intérieur duquel se forme un réseau privilégié d'interactions.

81. UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES (2004), *L'agriculture : Un fleuron du Québec à mettre en valeur*.

82. Jean-Philippe PERRIER, Isabelle ALLARD et Diane PARENT (2004), *Transfert de ferme et démantèlement au Québec*.

Les modes d'établissement en agriculture

Les modes d'établissement évoluent avec le temps. Les fermes ne sont plus reprises de la même façon qu'il y a vingt ans. D'ailleurs, il y a lieu de se demander si les façons d'entrer en agriculture sont bien adaptées au contexte agricole actuel. Répondent-elles aux besoins des agriculteurs? Actuellement, la majorité des transferts se font graduellement, c'est-à-dire que la relève est intégrée de façon graduelle dans la propriété et la gestion de la ferme⁸³. D'abord, 20 % des parts ou des actions sont souvent transmises à la relève, habituellement dans le but d'acquérir la subvention à l'établissement. D'ailleurs, certains jeunes ont mentionné le fait que cette période pendant laquelle la relève possède 20 % de parts pouvait s'étendre indéfiniment et qu'elle n'était pas garante d'un transfert final. Afin de permettre aux jeunes de s'établir, les vendeurs sont fréquemment amenés à financer la vente sur plusieurs années. De plus, **considérant la taille et la valeur des entreprises agricoles d'aujourd'hui, il est devenu moins fréquent et moins souhaitable de transmettre la ferme en un seul bloc.**

L'entrée en agriculture peut également se faire par la location et l'achat de certains actifs agricoles. Ainsi, l'endettement de l'entreprise n'est pas à son maximum et le jeune peut, éventuellement, se constituer un fonds dans le but d'acheter les biens loués. D'autres producteurs décident de réaliser leur établissement avec l'aide d'intégrateurs privés. Ce système de production a permis et permet encore le démarrage de plusieurs entreprises qui n'auraient pu voir le jour, faute de ressources financières et techniques chez les jeunes.

De plus, la relève peut s'établir dans une entreprise déjà existante tout en la bonifiant en y intégrant un nouvel atelier, et ce, dans le but de diversifier et d'augmenter les revenus de l'entreprise. Cet atelier complémentaire, développé par le jeune, peut prendre la forme d'un volet agrotouristique, d'un volet de transformation à la ferme ou simplement de l'ajout d'un secteur de production.

Un autre mode d'établissement, moins répandu, implique qu'une entreprise déjà en place parvienne la nouvelle entreprise du jeune pour que ce dernier puisse, après quelques années, racheter la ferme principale. L'objectif est de démarrer lentement avec un soutien, pour ensuite agrandir son entreprise lorsqu'on dispose des moyens financiers nécessaires.

Différentes stratégies pour différents établissements

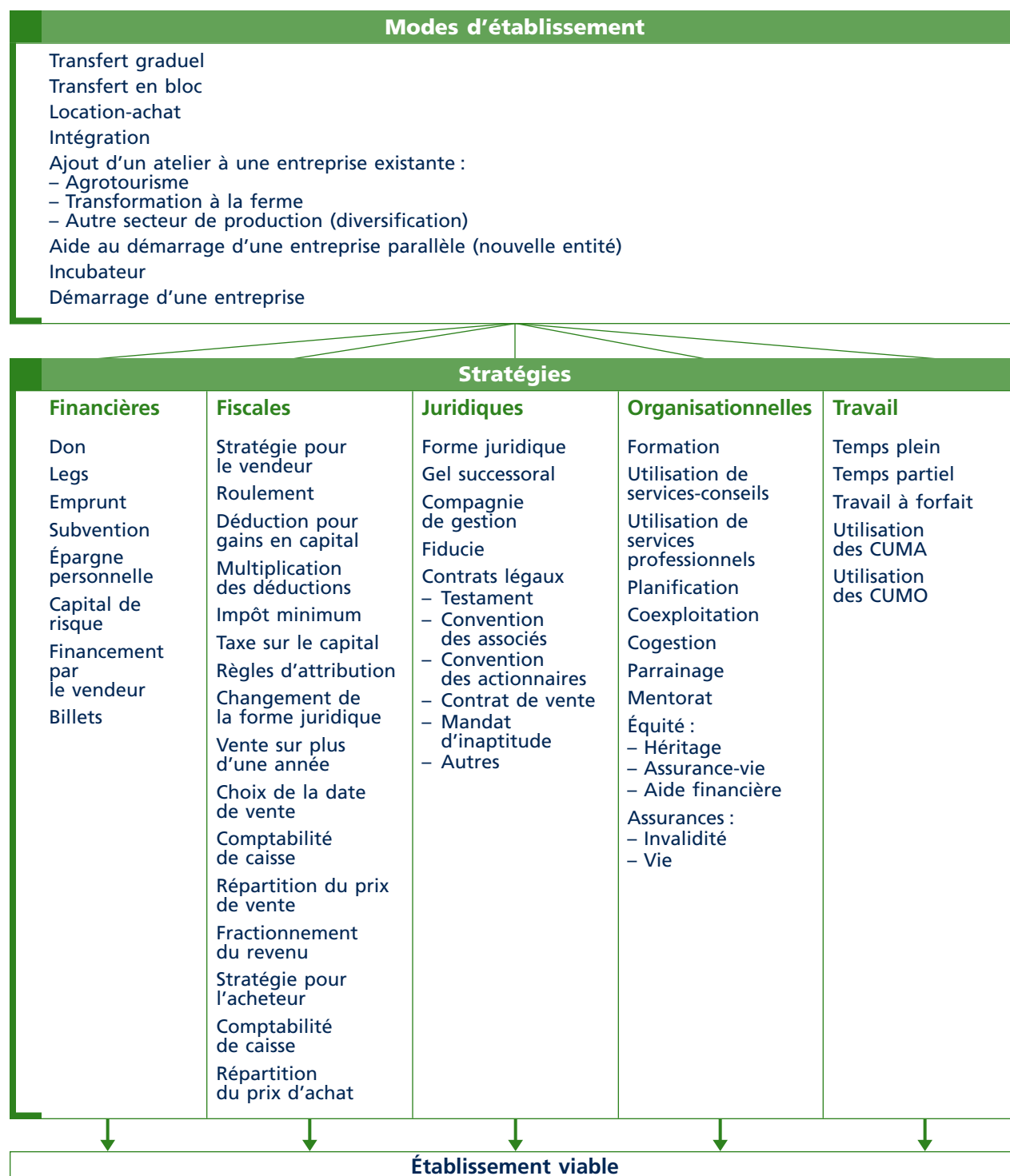
Il existe une multitude de stratégies liées à l'établissement de la relève en agriculture. On peut les regrouper selon cinq catégories : les stratégies financières, fiscales, juridiques, organisationnelles et celles qui sont liées au travail. La figure 13, qui présente les différents modes d'établissement, dresse l'éventail de ces stratégies. On se rend compte **qu'il existe plusieurs combinaisons possibles quand vient le temps de s'établir dans une entreprise agricole**, d'où toute la complexité et la nécessité, pour les agriculteurs, d'obtenir de l'aide et du soutien dans leur démarche. **La formule d'établissement de l'un n'est pas nécessairement la meilleure pour l'autre et chacun doit s'adapter à la situation et à son secteur de production.** Par exemple, l'établissement dans le secteur ovin demande moins de capitaux de départ que celui d'un secteur contingenté et, donc, demande une stratégie différente.

83. Jean-Philippe PERRIER, Isabelle ALLARD et Diane PARENT (2004), *Transfert de ferme et démantèlement au Québec*.

Au Québec et partout ailleurs au Canada, la production de volailles de même que la production laitière sont assujetties à la gestion de l'offre. Les producteurs de volailles doivent faire face non seulement à un coût élevé des quotas de production, mais également à la rareté des quotas. En effet, contrairement à la production laitière, il n'existe pas, dans la production de volailles, de réseau centralisé de vente de quota, ce qui complique son acquisition. D'ailleurs, lors des consultations menées auprès de certains jeunes de la relève agricole, plusieurs ont mentionné cet aspect. Le quota de production de volailles est non seulement coûteux, mais difficile à trouver. Par contre, afin d'aider la relève, la Fédération des producteurs de lait du Québec (FPLQ) et la Fédération des producteurs de volailles du Québec (FPVQ) ont mis à leur disposition un prêt de quota, qui est accessible selon certaines conditions.

L'accès aux actifs agricoles est d'autant plus facilité que le taux d'endettement de l'entreprise transférée est faible. Ainsi, il est plus facile pour le jeune d'aspirer à la viabilité de son entreprise et, pour les parents, à une retraite décente. De même, la relève aura plus de chances de réussir son établissement si l'entreprise qu'elle gère est capable de faire face aux imprévus. Les aspects relatifs à la planification prennent donc énormément d'importance puisque les décisions d'aujourd'hui ont de grandes répercussions à long terme. Comme les exploitants planifient très peu financièrement leur retraite, leur fonds de pension réside essentiellement dans la vente de leur entreprise, ce qui engendre une pression à la hausse au regard du prix de vente⁸⁴.

Figure 13 ■ Synthèse des modes et des stratégies d'établissement



L'accès au financement

S'établir en affaires, que ce soit en acquérant une entreprise existante ou en démarrant une nouvelle entreprise, se fait rarement sans avoir accès à différentes sources de financement à court et à long terme. Parmi ces sources de financement, on trouve la mise de fonds de l'entrepreneur, les emprunts et les subventions de toutes sortes.

En général, plus le projet est risqué, plus la mise de fonds exigée de la part des prêteurs

est importante. Ainsi, elle peut varier en fonction des critères propres à chaque organisme, selon le secteur de production, les compétences et l'expérience du ou des propriétaires de même que la capacité de remboursement de l'entreprise. Cette mise de fonds est constituée d'un capital personnel (épargnes personnelles et biens) et d'un apport financier de partenaires investisseurs. Pour ce qui est des emprunts et des subventions, la tableau 13 présente les différentes organisations offrant ces types de financement.

Tableau 13 ■ Principaux organismes offrant du financement à la relève

Organismes	Prêts	Subventions
Institutions financières	X	
La Financière agricole du Québec	X	X
Financement agricole Canada	X	
Centres locaux de développement	X	X
Société d'aide au développement des collectivités Centres d'aide aux entreprises	X	X
Fédération des producteurs de volailles du Québec (prêt de quota)		X
Fédération des producteurs de lait du Québec (prêt de quota)	X	
Emploi-Québec		X
MAPAQ		X
Coopératives de financement	X	

L'obligation d'offrir des garanties et une mise de fonds importante n'est pas sans causer des maux de tête à plusieurs jeunes de la relève. Lorsque vient le temps de réaliser le plan de financement de l'établissement en agriculture, la relève d'une ferme familiale possède un avantage puisqu'elle reçoit très souvent un don de la part des parents. Cependant, **le niveau d'endettement de même que l'état des ressources physiques de l'entreprise transférée ont un impact majeur sur la capacité de la relève à obtenir**

du financement. En effet, il peut être difficile pour la relève (familiale ou non) de souscrire à un emprunt additionnel pour pouvoir rémunérer le cédant lorsque la capacité de remboursement maximale de l'entreprise est déjà atteinte avec les emprunts existants. De même, une entreprise endettée au maximum ou au-delà de sa capacité peut tout simplement ne plus être transférable puisqu'elle ne respecte plus les critères de financement des prêteurs.

Par ailleurs, la relève non familiale ou celle qui démarre une exploitation a souvent peu à offrir en matière de garanties et de mise de fonds. Bien qu'il existe peu de renseignements sur cet élément, une étude de TRAGET Laval sur la relève non familiale a établi que l'apport de fonds personnels provenant de la vente d'une maison ou d'une épargne personnelle est utilisé dans 80 % des cas⁸⁵. **Lorsqu'un jeune ne dispose pas d'actifs à offrir en garantie ou d'une mise de fonds suffisante, l'accès au financement ne peut qu'être complexifié et la relève doit chercher des solutions de rechange afin de réduire l'investissement.** Certains jeunes opteront, entre autres, pour des productions qui nécessitent peu d'actifs, pour le développement d'une production sans sol, pour la location, pour l'utilisation des coopératives (Coopérative d'utilisation de matériel agricole [CUMA] et formes de partenariats) ou pour le travail à forfait. Ces solutions peuvent faciliter l'accès à la profession et, dans certains cas, au financement.

La capacité de la relève à obtenir du financement pour son projet d'établissement joue un rôle déterminant dans la réalisation de celui-ci⁸⁶. Il ne suffit pas de se présenter chez son banquier; **il faut surtout être bien préparé à l'aide d'un plan d'affaires complet, faire preuve d'acharnement et de persévérance, bref avoir l'attitude d'un entrepreneur.**

Un statut d'agriculteur à temps partiel

Certains jeunes font le choix de débiter en agriculture à temps partiel⁸⁷, que ce soit pour accéder graduellement à la profession ou pour travailler en agriculture selon un mode de vie qui répond à leurs aspirations. Cette phase leur permet d'explorer et de

contribuer à l'amélioration de l'entreprise, ce qui peut s'avérer un tremplin pour l'avenir tout en limitant les risques pour cette dernière.

À l'inverse, pour d'autres jeunes, le statut d'agriculteur à temps partiel est davantage une obligation qu'un choix. Selon certains jeunes rencontrés, la difficulté à obtenir un financement complet et adéquat pour leur entreprise est un obstacle de taille, notamment lorsqu'ils démarrent une exploitation ou lorsque celle-ci s'inscrit dans une production en émergence. Cette situation les oblige à ne réaliser que partiellement leur plan d'affaires, ce qui compromet l'atteinte du seuil de rentabilité, qui se voit retardée ou annihilée.

Dans plusieurs cas, le sous-financement confine les jeunes exploitants au statut d'agriculteur à temps partiel, ce qui n'est pas sans impact. De plus, le fait d'être considéré comme à temps partiel fait que l'entreprise ou l'agriculteur n'est pas admissible à certains programmes et subventions. Ainsi, plusieurs doivent occuper un emploi à l'extérieur de la ferme pour faire vivre leur famille, alors qu'ils ne demanderaient pas mieux que de se consacrer entièrement à leur entreprise. Par contre, cet emploi extérieur peut représenter une source de revenu sûre dans cette période d'incertitude qu'est le démarrage. Cela peut même contribuer à la réalisation du projet.

La difficulté des jeunes à accéder au financement n'est pas particulière au secteur agricole. En effet, un sondage de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI⁸⁸) révèle que plus du quart des entreprises (28,6 %) qui sont établies depuis 10 ans ou moins sont sous-financées, alors que ce pourcentage atteint 16,4 % pour celles qui existent depuis plus de 11 ans.

85. Diane PARENT, Élisabeth OUELLET et Marie GAGNÉ (2004), *Établissement en agriculture de la relève non familiale : Trajectoires et facteurs de succès et d'insuccès*, p. 45.

86. Diane PARENT, Élisabeth OUELLET et Marie GAGNÉ (2004), *Établissement en agriculture de la relève non familiale : Trajectoires et facteurs de succès et d'insuccès*.

87. Personne dont l'agriculture n'est pas l'occupation principale et qui tire généralement son revenu d'une autre source. Certains organismes utilisent aussi le terme *temps partagé*.

88. FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (2001), *Investir dans l'entrepreneuriat : Résultats du sondage de la FCEI sur les banques*.

Le rôle de La Financière agricole du Québec

La FADQ met à la disposition des entreprises agricoles des produits et services en matière de protection du revenu, d'investissement, d'assurance agricole ainsi que de financement agricole. Certains de ces produits et services s'adressent spécifiquement à la relève.

En ce qui concerne les produits de financement, La Financière agricole du Québec offre à sa clientèle des garanties de prêt lui permettant de bénéficier de conditions avantageuses auprès de son institution financière, qui obtient, en contrepartie, la garantie que les avances seront remboursées par la FADQ en cas de difficulté. De même, les entreprises qui répondent aux critères d'admissibilité peuvent bénéficier d'une contribution au paiement des intérêts de La Financière agricole, qui rembourse ainsi les intérêts dépassant un certain seuil, selon les modalités du programme. Ces garanties de prêt, qui représentent environ 60 % du financement agricole au Québec⁸⁹, permettent de donner un important coup de main aux jeunes qui désirent s'établir en agriculture.

Par son programme d'appui à la relève agricole⁹⁰, La Financière agricole a comme objectif de favoriser l'encadrement et le démarrage des entreprises agricoles, de faciliter l'établissement des jeunes agriculteurs et de les encourager à acquérir une formation adéquate en accordant une aide financière aux entreprises agricoles. **Cette aide financière à l'établissement est unique au Canada et a grandement contribué à augmenter le niveau de formation des agriculteurs québécois.**

Par ailleurs, les constats d'une étude sur l'établissement de la relève non familiale rejoignent certains témoignages recueillis lors des rencon-

tres avec des jeunes de la relève. Cette étude mentionne, à propos de l'aide à l'établissement de la FADQ, que certains jeunes la voient davantage comme « une aide POUR la production laitière et POUR les transferts de ferme. S'ils avaient pu l'obtenir, ils auraient eu une plus grande marge de manœuvre⁹¹ ». De plus, il semble que les attentes de certains jeunes rencontrés qui se sont adressés à la FADQ allaient au-delà des besoins en matière de financement, puisqu'ils croyaient ainsi recevoir un plus grand soutien et un accompagnement pendant leur processus d'établissement⁹².

Il est à noter que, depuis la fin d'avril 2004, La Financière agricole du Québec a mis sur pied une subvention au démarrage. Cette nouvelle aide financière vise non seulement à soutenir les démarrages, mais est accessible également aux producteurs à temps partiel, ce qui contribue à favoriser l'accès à la profession agricole.

Un accès inégal au financement selon les régions

Dans les régions plus centrales, les différentes institutions financières se livrent une compétition des plus bénéfiques pour la clientèle, en plus de lui offrir des services spécialisés en agriculture. La situation est souvent tout autre dans certaines régions périphériques, où un seul prêteur *a pignon sur rue* (lorsqu'il y en a un) et qu'il ne dispose pas toujours de ressources spécialisées en agriculture. De par son éloignement ou ses connaissances limitées, le prêteur n'est plus toujours ce partenaire privilégié qui accompagne souvent l'entreprise dans son développement.

Dans certaines régions, un volume d'affaires réduit et l'implantation de services électroniques ont mené à une rationalisation des services

89. FADQ, *Rapport annuel 2003-2004*.

90. Ce programme d'aide à l'établissement, au développement et à la formation comprend une subvention à l'encadrement, une subvention au démarrage, une subvention de capital et une contribution au paiement des intérêts.

91. Diane PARENT, Élisabeth OUELLET et Marie GAGNÉ (2004), *Établissement en agriculture de la relève non familiale : Trajectoires et facteurs de succès et d'insuccès*.

92. Rappelons toutefois que l'échantillon des jeunes rencontrés n'est pas représentatif.

offerts par les institutions financières, autant pour les particuliers que pour les entreprises, alors que, dans certaines régions, les services sont offerts différemment, notamment par voie électronique.

La fiscalité entourant le transfert

La Loi de l'impôt sur le revenu⁹³ (L.I.R.) du gouvernement du Canada et la Loi sur les impôts⁹⁴ (L.I.) du gouvernement du Québec reconnaissent la spécificité de l'agriculture en accordant certaines particularités à l'entreprise agricole. C'est pourquoi des mesures fiscales s'adressent spécifiquement aux agriculteurs et sont directement impliquées dans le processus de transfert de la ferme, qu'il soit familial ou non.

À tort ou à raison, plusieurs propriétaires agricoles voient la fiscalité comme un obstacle au transfert de la ferme. Qu'en est-il? Tout d'abord, mentionnons que l'objectif de toute entreprise est de minimiser l'impact fiscal. Toutefois, on constate, chez les agriculteurs, une préoccupation marquée à l'égard de la fiscalité au moment de disposer des actions ou des actifs de grande valeur⁹⁵. Au dire de certains fiscalistes, cette opération est loin d'être irréaliste⁹⁶. En effet, les **différents mécanismes de transfert de biens agricoles, prévus par les lois fiscales, permettent d'effectuer ces transactions avec un minimum d'impact**. De même, les résultats d'une étude de cas réalisée auprès d'agriculteurs qui se sont retirés du métier révèlent que le taux moyen d'imposition était de 3 % l'année du transfert de la ferme⁹⁷. Bien que non représentatifs, ces résultats nous donnent tout de même une idée approximative du taux relativement bas d'impôt

payé par les cédants. Selon certains spécialistes, la fiscalité ne constitue pas le point le plus déterminant dans le choix d'effectuer le transfert ou le démantèlement d'une entreprise agricole.

Les mesures fiscales liées à la transmission de la ferme

Certaines dispositions fiscales actuelles sont avantageuses pour les agriculteurs et facilitent la continuité de l'entreprise. Parmi celles-ci, deux mesures propres à l'agriculture jouent un rôle majeur lors de la transmission de la ferme, c'est-à-dire le transfert entre vifs aux enfants (« roulement ») et la déduction pour le gain en capital de 500 000 \$. Tout d'abord, les règles de roulement permettent le report du gain en capital jusqu'au moment où l'enfant disposera du bien. De ce fait, la réalisation du gain en capital peut être différée sur plusieurs années pour autant que le bien agricole soit transmis entre générations. Pour ce qui est de la deuxième mesure, un agriculteur qui possède des biens agricoles admissibles peut réclamer une exonération cumulative à vie de 500 000 \$ sur le gain en capital accumulé lors de la disposition de ces biens. Cette exemption joue un rôle important lors de la transmission de la ferme puisqu'elle permet une certaine flexibilité dans la détermination du prix d'achat. De plus, il est possible, par une planification judicieuse, de multiplier la valeur de cette exonération cumulative à vie de 500 000 \$ au sein d'une même famille de producteurs. Certaines autres mesures doivent être prises en compte lors du transfert, soit les règles d'attribution et l'impôt minimum de remplacement. Les règles d'attribution permettent d'établir quel contribuable doit être

93. Loi de l'impôt sur le revenu, L.R.C. (1985), 5e suppl., c. 1 et mod., art 33.

94. Loi sur les impôts, L.R.Q., c.1-3 et mod.

95. Jean-Philippe PERRIER, Isabelle ALLARD et Diane PARENT (2004), *Transfert de ferme et démantèlement au Québec*.

96. Gaétan MORIN, « La fiscalité est-elle le véritable obstacle au transfert de ferme? », *La Terre de chez nous*, supplément de février 2000, p. 4; Marc ST-ROCH, « Stratégies fiscales pour le transfert de ferme », *La Terre de chez nous*, vol. 72, no 3, février 2001.

97. Jean-Philippe PERRIER, Isabelle ALLARD et Diane PARENT (2004), *Transfert de ferme et démantèlement au Québec*.

imposé sur les revenus d'un bien transféré (l'auteur du transfert ou le bénéficiaire). De plus, même si un agriculteur a un revenu imposable exempt d'impôt et qu'il réalise un gain en capital complè-

tement exonéré, il doit payer un impôt minimum. Par contre, il lui sera possible de récupérer cet impôt au cours des sept années suivantes⁹⁸.

Tableau 14 ■ Synthèse des mesures fiscales ayant un impact lors d'un transfert de ferme

Mesures	Pesonnes apparentées	Personnes non apparentées
Transfert direct entre vifs aux enfants (« roulement »)	X	
Déduction de 500 000 \$ pour gains en capital	X	X
Règle d'attribution	X	
Impôt minimum de remplacement	X	X

De plus, il existe plusieurs stratégies de planification fiscale visant à minimiser l'impôt à payer au moment de la transmission de la ferme. On trouve, entre autres, la comptabilité de caisse, la vente de l'entreprise sur plusieurs années, la répartition judicieuse du prix de vente et le choix d'une structure juridique avantageuse. Par ailleurs, les consultations menées auprès des jeunes agriculteurs ont fait ressortir l'existence d'une certaine confusion en ce qui concerne les règles fiscales entourant la structure juridique de l'entreprise agricole et ses implications financières pour le transfert des entreprises. **Puisqu'il existe une multitude d'avenues possibles selon la forme légale de la ferme, il est très facile de s'y perdre. En raison de cette complexité, il est crucial de consulter des experts dans le domaine qui sauront éviter les conséquences fâcheuses liées à une mauvaise planification fiscale.**

Afin d'aider et de conseiller les agriculteurs sur les questions relatives à la fiscalité, l'UPA offre un service de fiscalité par l'entremise de douze bureaux couvrant le territoire de ses quatorze

fédérations régionales. En plus de ce service, il est possible de consulter divers fiscalistes, qu'ils soient spécialisés dans le domaine agricole ou non. Les conseils professionnels peuvent paraître dispensables, mais compte tenu de la valeur élevée des entreprises agricoles, cet investissement s'avère important si l'on veut effectuer le transfert d'une ferme dans les règles et ainsi réduire l'incidence fiscale⁹⁹. Au-delà de la simple déclaration de revenus, les actions posées lors du transfert peuvent avoir des répercussions futures. Par exemple, même s'il n'y a aucun impôt à payer sur un gain en capital, ce dernier augmente le revenu net de l'agriculteur et peut diminuer les prestations de sécurité de la vieillesse, diminuer ou annuler certains crédits d'impôt, diminuer les prestations d'assurance-emploi ou exiger le paiement d'un impôt minimum de remplacement¹⁰⁰.

L'agroenvironnement

La protection de l'environnement, depuis un certain temps déjà, fait partie des éléments à considérer dans un processus d'établissement en agriculture. La Loi sur la qualité de l'environ-

98. Robert LONGTIN, Jean L. MARTINEAU et Benoît PERREAULT (1995), *La fiscalité de l'entreprise agricole*.

99. FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE, *Planification de la relève : Perspectives des entreprises agricoles*.

64 100. BDO DUNWOOD (2002), *Planification fiscale pour les agriculteurs canadiens*.

nement existe depuis le début des années 70. Depuis 2002, les entreprises agricoles doivent se conformer au Règlement sur les exploitations agricoles (REA), dont la mise en application est assurée par le ministère de l'Environnement. Actuellement, les infrastructures de gestion des déjections animales de même que les pratiques de gestion agroenvironnementale font partie intégrante de la réalité des entreprises agricoles. Ainsi, **au moment de déterminer le prix d'achat d'une entreprise, une évaluation environnementale devrait être effectuée.** En effet, les investissements à prévoir pour la mise aux normes d'une entreprise devraient pouvoir être déduits de son prix de vente.

Le coût associé aux pratiques agroenvironnementales

Parmi les principales pratiques agroenvironnementales, on compte, notamment, la gestion des fumiers, la gestion des fertilisants et des pesticides, la protection des cours d'eau ainsi que la conservation des sols. Bien que certaines de ces pratiques soient désormais régies sur le plan légal, il est faux de croire qu'elles constituent toutes de nouvelles pratiques en soi. Certaines d'entre elles, comme la gestion des fumiers, faisaient déjà partie des pratiques courantes de bon nombre de producteurs. De plus, **bien que certains investissements et certaines dépenses récurrentes doivent être liés à l'adoption de bonnes pratiques environnementales, il demeure que des bénéfices peuvent également y être associés.** Mentionnons, entre autres, l'analyse des fumiers, qui permet, dans certains cas, de réduire les doses de fertilisants minéraux à appliquer et, conséquemment, une partie des dépenses. En outre, dans les cas de nouvelles normes réglementaires, l'obtention d'une subvention permet souvent de réduire les coûts des investissements à réaliser.

Quant au temps de travail que requièrent ces pratiques, il appert qu'un faible nombre d'heures y soit associé. D'ailleurs, certaines d'entre elles n'exigeront que quelques heures au moment de leur adoption et pratiquement aucune par la suite. C'est le cas, par exemple, de la plantation d'une haie brise-vent ou encore de la construction d'un ouvrage de *stockage*.

Des contraintes à prendre en compte

Les consultations menées auprès de jeunes de la relève ont permis de constater que la réglementation environnementale dans son ensemble semble être perçue, à tort ou à raison, comme un frein à l'établissement en agriculture. Par ailleurs, **certains jeunes ont mentionné qu'ils se sentaient mal informés sur les lois en matière d'environnement et les modifications qui leur sont apportées.** Cela pose une interrogation : la protection de l'environnement représente-t-elle réellement un frein à l'établissement ou est-ce le fait que les jeunes se sentent mal informés qui génère cette impression? Mentionnons, tout de même, quelques éléments soulevés par les jeunes consultés.

Dans certaines régions, dont l'Abitibi-Témiscamingue et la Gaspésie, un bon nombre de jeunes de la relève rencontrés déplorent l'application mur à mur, sans égard aux réalités régionales, des règlements environnementaux contraignant les activités de production animale. En effet, les régions qui ne pratiquent pas l'élevage intensif doivent également se conformer aux normes en vigueur en matière d'entreposage des déjections animales. Par ailleurs, mentionnons que le programme Prime-Vert, qui offre un appui financier aux exploitations agricoles afin de favoriser l'adoption de bonnes pratiques agroenvironnementales, ne s'applique généralement pas aux entreprises nouvellement constituées.

La réglementation environnementale en vigueur ne prévoit aucune exception pour les jeunes nouvellement établis en ce qui concerne la mise en conformité de leur entreprise. Certains jeunes de la relève déplorent d'ailleurs le fait qu'aucune flexibilité ne leur soit accordée pour faciliter leur établissement.

Plusieurs jeunes semblent également préoccupés par la lourdeur administrative associée aux normes environnementales. Ils déplorent le fait que beaucoup de paperasse y soit associée. En plus des autorisations nécessaires, pour lesquelles des démarches doivent être entreprises, quelques jeunes de la relève ont mentionné que les conseillers des clubs agroenvironnementaux ne disposent plus que d'un temps réduit pour prodiguer des conseils constructifs. Dans les faits, les conseillers des clubs conseils allouent 53 % de leur temps au soutien individuel des entreprises¹⁰¹. Cependant, la répartition du temps des conseillers consacré au soutien individuel fait en sorte que 60 % de celui-ci est associé à du travail de bureau, 33 %, à du travail aux champs et 7 %, à d'autres tâches. Cette répartition pourrait expliquer en partie l'impression de la relève.

Néanmoins, la réalisation des plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF) est considérée, dans cette répartition, comme un travail de bureau et représente 37 % du temps alloué aux différentes tâches. C'est d'ailleurs la tâche qui accapare le plus de temps de conseil, soit 22 heures sur un total de 34 heures allouées annuellement par entreprise membre. Or, le PAEF est un outil très utile aux entreprises puisqu'il leur permet d'améliorer leur gestion agroenvironnementale. D'ailleurs, **l'adoption de bonnes pratiques agroenvironnementales ne permet pas seulement de se conformer aux normes environnementales, mais assure également une meilleure conservation des ressources naturelles, ce qui est indispensable pour la pérennité de la productivité de l'entreprise.**

Un regard sur la situation hors Québec

Depuis déjà plusieurs années, l'établissement des jeunes en agriculture fait l'objet de préoccupations dans de nombreux pays. La situation de certains pays d'Europe et des États-Unis, concernant l'accès des jeunes à l'agriculture, offre un éclairage intéressant et permet de constater que ces derniers connaissent, à peu de choses près, les mêmes changements socio-économiques et démographiques que le Québec.

D'une région ou d'un pays à l'autre, la situation des exploitants peut être très différente. Par exemple, on trouve, dans les pays européens situés plus au nord, des fermes de grandes dimensions qui ne cessent de croître et qui sont dirigées par des agriculteurs plutôt âgés. Dans les pays situés plus au sud, les fermes sont de petite taille et les exploitants, plus jeunes, travaillent pour la plupart à l'extérieur. On remarque ainsi de grandes disparités dans les pays d'Europe, mais aussi aux États-Unis et au Canada. **Bien qu'on y constate un vieillissement et une diminution de la population agricole, une concentration de plus en plus grande de la production et une augmentation du nombre de défis reliés à l'établissement de la jeune génération, chaque pays a une façon particulière d'aborder et d'encadrer l'accès ou le retrait de l'agriculture.**

Quelques éléments de comparaison

Une vaste enquête a permis à l'Union européenne de dresser le portrait de la situation des jeunes agriculteurs dans les pays faisant partie de l'Europe des Quinze¹⁰². C'est à partir du rapport de cette étude, intitulé *The Future of Young Farmers in the European Union*¹⁰³, que

nous ferons un bref survol de la situation de ces pays. L'agriculture européenne est majoritairement familiale puisqu'en 1997, près de 80 % de la main-d'œuvre totale était issue du noyau familial¹⁰⁴. C'est donc dire que seulement 20 % de l'ensemble des salariés étaient extérieurs à la famille. À titre de comparaison, mentionnons qu'au Québec, la main-d'œuvre familiale représente 60 % de l'ensemble des salariés¹⁰⁵.

De façon globale, en regardant la répartition de l'ensemble des fermes selon les catégories de revenus, on remarque la présence de nombreuses fermes américaines (58 %) ayant des revenus agricoles bruts de moins de 10 000 \$¹⁰⁶ (tableau 15). Cette catégorie serait composée, entre autres, d'exploitants se déclarant à la retraite mais continuant à exploiter leur ferme à petite échelle et de jeunes agriculteurs dont les revenus proviendraient principalement de l'extérieur de la ferme. C'est au Québec qu'on trouve la plus faible proportion (16 %) de fermes de moins de 10 000 \$ de revenus agricoles bruts¹⁰⁷.

102. L'Europe des Quinze est composée des pays suivants : Belgique, Danemark, Allemagne, Grèce, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Portugal, Finlande, Suède et Royaume-Uni.

103. EUROPEAN PARLIAMENT (2000), *The Future of Young Farmers in the European Union*, Luxembourg, European Parliament, Directorate General for Research, Agriculture, Forestry and Rural Development Series, 159 p., version Internet.

104. *Ibid.*

105. MAPAQ, *Profil de la main-d'œuvre au Québec 1999*.

106. UNITED STATES DEPARTMENT OF AGRICULTURE (USDA), *Recensement de l'agriculture de 2002*.

107. STATISTIQUE CANADA, *Recensement de l'agriculture de 2001*.

Tableau 15 ■ Proportion du nombre de fermes selon les catégories de revenus pour les États-Unis, le Canada et le Québec

Revenus agricoles bruts ¹	États-Unis (2002)	Canada (2000)	Québec (2000)
Moins de 10 000 \$	58 %	22 %	16 %
10 000 - 49 999 \$	20 %	31 %	27 %
50 000 - 99 999 \$	7 %	14 %	13 %
100 000 - 249 999 \$	8 %	19 %	24 %
250 000 - 499 999 \$	4 %	9 %	13 %
500 000 \$ ou plus	3 %	5 %	7 %
Nombre total de fermes	2 128 982	246 923	32 139

1. Les revenus agricoles bruts des États-Unis ne comprennent pas le travail à forfait.

Sources : USDA, *Recensement de l'agriculture de 2002*.

Statistique Canada, *Recensement de l'agriculture de 2001*.

Aux États-Unis comme au Canada, le nombre de fermes dont l'exploitant fait de l'agriculture une activité secondaire est en augmentation. Ce sont plus de 80 000 (67 %) jeunes agriculteurs américains, âgés de moins de 35 ans, qui déclarent un revenu principal non agricole¹⁰⁸. La proportion de jeunes dans cette situation est de 76 % au Canada et de 82 % au Québec¹⁰⁹. En ce qui concerne les agriculteurs européens, le manque de

données nous empêche d'établir exactement combien de jeunes seraient dans cette situation. Par contre, dans l'ensemble des pays d'Europe, le travail à temps plein chez les jeunes de moins de 35 ans aurait augmenté entre 1990 et 1997, ce qui laisse croire que la proportion du revenu agricole dans le revenu total de ces exploitants¹¹⁰ connaîtrait une hausse (tableau 16).

Tableau 16 ■ Proportion des agriculteurs de moins de 35 ans ayant un revenu principal non agricole

	Agriculteurs de moins de 35 ans
États-Unis (2002)	67 %
Canada (2000)	76 %
Québec (2000)	82 %

Sources : USDA, *Recensement de l'agriculture de 2002*.

Statistique Canada, *Recensement de l'agriculture de 2001*.

108. USDA, *Recensement de l'agriculture de 2002*.

109. STATISTIQUE CANADA, *Recensement de l'agriculture de 2001*.

110. EUROPEAN PARLIAMENT (2000), *The Future of Young Farmers in the European Union*, Luxembourg, European Parliament, Directorate General for Research, Agriculture, Forestry and Rural Development Series, 159 p., version Internet.

Entre 1990 et 1997, le nombre d'agriculteurs a diminué d'environ 18 % dans l'Europe des Quinze. Cette chute est plus marquée dans certains pays; c'est le cas du Luxembourg (31 %), de l'Espagne (30,9 %), du Portugal (29,7 %) et de la France (27,2 %¹¹¹). Rappelons que le Canada et le Québec enregistraient une diminution de l'ordre de 10 % entre 1997 et 2001¹¹². Le vieillissement de la population agricole, tant en Europe ou aux États-Unis qu'au Canada, pose un défi en raison du grand nombre d'exploitations qui devront être reprises dans la prochaine décennie.

Selon le recensement de l'agriculture effectué aux États-Unis (2002), l'âge moyen des exploitants américains est de 55 ans, ce qui est nettement supérieur à la moyenne canadienne (50 ans) et québécoise (47 ans¹¹³). De plus, on observe claire-

ment un déplacement de la population agricole vers les groupes d'âge plus élevés.

Le taux de remplacement des agriculteurs, c'est-à-dire le nombre de nouveaux exploitants (34 ans ou moins) par rapport aux agriculteurs sortants (55 ans ou plus), est un indice du potentiel de renouvellement des exploitants sortants. D'une part, on constate que la situation des États-Unis et celle de l'Europe sont les plus critiques avec des taux de remplacement de 12 % et de 14 %. D'autre part, depuis 1991, une importante diminution du taux de remplacement, tant au Québec qu'au Canada, s'est opérée; il est en effet passé de 62 % à 33 % au Canada et de 112 % à 53 % au Québec. Bien que ce taux soit plus élevé au Québec¹¹⁴, la chute drastique des dernières années porte à réfléchir.

Tableau 17 ■ Tableau comparatif des groupes d'âge et du taux de remplacement selon les pays

	Europe (1997)	États-Unis (2002)	Canada (2001)	Québec (2001)
Pourcentage des 34 ans ou moins	7,7	7,1	11,5	13,7
Pourcentage des 55 ans ou plus	54,3	56,9	34,9	25,9
Taux de remplacement moyen	14,2	12,5	33,0	52,9

Sources : USDA, *Recensement de l'agriculture de 2002*.

Statistique Canada, *Recensement de l'agriculture de 2001*.

European Parliament (2000).

Un avenir en agriculture : des défis à relever

En raison des enjeux que pose le secteur agricole, les jeunes agriculteurs seront appelés à relever de nombreux défis. Ainsi, quel que soit le pays (Europe, États-Unis, Canada), les contextes dans

lesquels ils évoluent se ressemblent passablement malgré quelques particularités. **La croissance soutenue des actifs agricoles, la déstructuration des zones rurales et l'équité familiale font partie des nombreux éléments qui obligeront la relève à développer de nouveaux modes d'établissement en agriculture.**

111. EUROPEAN PARLIAMENT (2000), *The Future of Young Farmers in the European Union*, Luxembourg, European Parliament, Directorate General for Research, Agriculture, Forestry and Rural Development Series, 159 p., version Internet.

112. STATISTIQUE CANADA, *Recensement de l'agriculture de 2001*.

113. *Ibid.*

114. Au Québec, la subvention à l'établissement et les prêts de quota incitent la relève à acquérir très tôt des parts de l'entreprise puisque les conditions d'admissibilité comportent l'obtention d'un minimum de 20 % des parts de la ferme.

Dans certains pays d'Europe, le patrimoine agricole doit se répartir équitablement entre les héritiers. La relève agricole est alors obligée d'offrir une compensation aux autres enfants de la famille, ce qui ajoute une charge supplémentaire pour les jeunes exploitants. Bien que l'héritage du patrimoine ne soit pas obligatoire au Québec, cet aspect prend de plus en plus d'importance, étant donné la valeur élevée des actifs agricoles et l'importance du don fait par les parents à la relève.

Des stratégies mises de l'avant

Depuis quelques années, de nombreux pays réagissent aux changements démographiques des agriculteurs. La situation actuelle fait en sorte que plusieurs exploitants prendront leur retraite, donnant la possibilité à la jeune génération de se bâtir un avenir en agriculture. Par ailleurs, **le degré d'engagement de même que les initiatives mises de l'avant varient d'un pays à l'autre**. Entre autres, la France et la Belgique s'avèrent très interventionnistes et montrent la ferme volonté d'encadrer l'insertion des jeunes en agriculture¹¹⁵.

D'ailleurs, en 1995, la France s'est munie d'une politique nationale appelée *Charte nationale pour l'installation*, qui vise particulièrement à accompagner et à aider les jeunes agriculteurs qui désirent faire leur entrée en agriculture. Cette politique d'établissement demande la concertation et la coordination de l'ensemble des ressources impliquées. Ainsi, le gouvernement français injecte d'importantes ressources financières pour de nombreux programmes et mesures d'aide, dont le guichet unique d'information. Cette structure assez complexe amène, par contre, une lourdeur administrative et certaines difficultés dans le suivi de coordination des ressources. De plus, l'encadrement est surtout axé sur le projet des jeunes exploitants, ce qui entraîne un manque de soutien pour les cédants¹¹⁶.

Aux États-Unis tout comme au Canada, il n'existe pas de politique nationale qui chapeaute le processus d'accompagnement et les mesures liées au renouvellement de la génération sortante. **On observe un manque d'uniformité dans les services offerts entre les États américains ou les provinces canadiennes**. Certains États américains se sont dotés de *Farm Centers*, qui sont des organismes de première ligne servant en quelque sorte de porte d'entrée unique dans le but d'orienter les producteurs agricoles. Contrairement à la France, les services offerts aux États-Unis visent davantage les agriculteurs qui se retirent que la relève. Par contre, **on note un effort marqué dans chaque pays pour rejoindre la relève non apparentée, qui est de plus en plus nombreuse**. Pour ce qui est de l'aide à l'établissement, aux États-Unis et au Canada (sauf au Québec), elle se limite essentiellement à des crédits d'impôt et à de faibles taux d'intérêt sur les prêts consentis.

115. Jacques TONDREAU, Diane PARENT et Jean-Philippe PERRIER (2000), transmettre la ferme familiale d'une génération à l'autre.

116. Élisabeth OUELLET (2000), *Mission France et États-Unis*.

Les acquis au Québec

Bien que le Québec n'ait pas choisi, tout comme le Canada d'ailleurs, d'encadrer l'insertion des jeunes en agriculture de manière très interventionniste, il demeure que certaines initiatives propres au Québec ont été mises en œuvre. Ces initiatives, issues d'une implication gouvernementale ou du secteur, méritent d'être mentionnées, car elles influencent grandement le portrait québécois de l'établissement en agriculture. *(Il est à noter que les acquis présentés ici sont à vocation agricole uniquement et s'intéressent principalement à l'établissement en agriculture. Cette liste n'est donc pas exhaustive et pourrait être bonifiée de plusieurs autres services et organismes.)*

Un appui financier pour la relève

En plus de mettre à la disposition de la clientèle agricole un réseau de conseillers en financement répartis sur l'ensemble du territoire, La Financière agricole du Québec (FADQ) offre à la relève formée un appui financier des plus avantageux. Ainsi, le Programme d'appui financier à la relève agricole prévoit un soutien de quatre ordres : une subvention à l'encadrement, une subvention au démarrage, une subvention de capital ainsi qu'une contribution au paiement de l'intérêt.

Ce programme, bonifié en avril 2004, vise deux grands objectifs :

- Favoriser l'encadrement et le démarrage des entreprises agricoles.
- Faciliter l'établissement des jeunes agriculteurs et les encourager à acquérir une formation adéquate.

L'aide au démarrage correspond à une subvention de 10 000 \$ et la subvention à l'encadrement prend la forme d'une aide de 1 500 \$ pour l'obtention de services-conseils. Pour être admissible à ces deux subventions, la personne doit être âgée de 18 à 39 ans, détenir au moins 20 % des intérêts d'une entreprise générant un revenu brut annuel d'au moins 50 000 \$ et posséder, au minimum, un diplôme d'études professionnelles spécialisé en agriculture.

Quant à la subvention en capital, le montant accordé peut être de 20 000 \$, de 30 000 \$ ou de 40 000 \$ selon la scolarité du bénéficiaire.

Une personne qui s'établit en agriculture dispose d'un délai de sept ans pour acquérir une formation et ainsi toucher une prime. Toutefois, elle ne peut se qualifier pour celle-ci qu'une seule fois. La subvention en capital doit être utilisée pour des investissements à caractère durable en agriculture ou pour rembourser les dépenses liées à l'obtention d'une formation agricole ou celles destinées à améliorer la gestion de l'entreprise. Cette aide peut également servir à effectuer des versements d'intérêts sur des prêts.

Enfin, la contribution au paiement de l'intérêt offre à la relève une protection contre la hausse des taux d'intérêt à un taux qui varie selon le niveau de formation de celle-ci.

Aux fins de l'attribution de cette subvention en capital, de même que pour la contribution additionnelle au paiement de l'intérêt relativement à un établissement, La Financière agricole considère comme établie une personne qui fait de l'agriculture son activité principale à la suite de toute acquisition totalisant au moins 20 % des intérêts dans une entreprise agricole.

Des lieux de rencontre pour briser l'isolement

Depuis 1982, la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) représente, à titre de fédération affiliée à l'UPA, la voix de la relève agricole québécoise. En 2002, celle-ci regroupait plus de 1 200 membres âgés de 16 à 35 ans, intéressés par l'agriculture, se préparant à devenir producteurs ou productrices agricoles ou s'étant

récemment établis en agriculture. La Fédération regroupe les syndicats régionaux de relève agricole, qui eux-mêmes réunissent les groupes locaux de leur territoire. Selon cette structure, la relève de toutes les régions du Québec est représentée. La FRAQ représente, en fait, un lieu d'échanges pour les syndicats régionaux ainsi que de mise en commun des réflexions faites en région.

Les objectifs de cet organisme sont les suivants :

- Améliorer les conditions d'établissement en agriculture.
- Travailler à une meilleure préparation des jeunes.

Afin d'atteindre ces objectifs, la FRAQ fait la promotion de la relève agricole; elle défend et développe les intérêts de ses membres. Les principaux secteurs d'activité de la Fédération sont la coordination, la concertation, la représentation et la revendication. De plus, selon les orientations prises par ses membres, la FRAQ propose les actions nécessaires aux différents intervenants concernés.

Mentionnons qu'il existe un pendant anglophone à cet organisme, le Quebec Young Farmers (QYF), qui réunit la relève agricole anglophone du Québec et assure sa représentation.

De plus, depuis 1981, l'Association des jeunes ruraux du Québec (AJRQ), par l'entremise de ses 35 cercles locaux, regroupe des jeunes de moins de 25 ans intéressés par le milieu rural et par le secteur bioalimentaire. L'AJRQ se veut un organisme de développement sans pareil pour la jeunesse rurale du Québec, ayant pour mission principale de promouvoir la formation auprès de ses membres et de soutenir leur sentiment d'appartenance au milieu rural.

Une table de conseillers au service de la relève

Le MAPAQ déploie quatorze conseillers en relève et formation répartis dans ses quatorze directions régionales. Bien que l'offre de services de

ces conseillers puisse différer d'une région à l'autre, selon les priorités d'action que se donne chacune des directions régionales, l'intervention des conseillers auprès de la relève est principalement de quatre ordres.

Le soutien aux groupes de relève agricole

Le conseiller en relève et formation est la personne-ressource privilégiée du Ministère auprès des jeunes de la relève; il assiste et conseille les bureaux de direction des groupes représentant la relève dans la préparation de leurs activités. Conscient de l'importance de ces groupes, le MAPAQ demeure un partenaire capital pour les diverses activités qu'ils organisent puisqu'il apporte annuellement une contribution de 150 000 \$ au financement de ces activités. C'est à l'intérieur de ces groupements que les jeunes discutent entre eux de leur établissement en agriculture et vivent des expériences utiles à un établissement réussi.

Le soutien aux centres régionaux d'établissement en agriculture

Le Ministère verse annuellement une aide financière pouvant aller jusqu'à 60 000 \$ à chacun des Centres régionaux d'établissement en agriculture (CRÉA) pour assurer leur fonctionnement. Il assiste également le conseiller du centre dans la planification et la préparation des activités par l'entremise de son réseau de conseillers en relève et formation.

Le soutien aux collectifs régionaux en formation agricole

Le conseiller en relève et formation fait la promotion de la formation agricole, favorise l'accès de sa clientèle aux établissements d'enseignement agricoles et collabore étroitement avec ceux-ci. Il travaille également avec le répondant régional en matière de formation agricole pour améliorer les connaissances des jeunes de la relève dans les années qui suivent leur établissement.

Concernant la formation, mentionnons que le MAPAQ met également à la disposition de la relève agricole différents programmes de formation collégiale par l'entremise de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA). Cette dernière offre également aux élèves un environnement spécialisé en agroalimentaire qui favorise la réflexion et la préparation du projet d'établissement en agriculture.

Le soutien individuel

Au regard du soutien individuel¹¹⁷, les conseillers, appuyés de l'ensemble du personnel des directions régionales, peuvent aider les jeunes de la relève à réussir leur établissement. Ces personnes-ressources sont disponibles avant, pendant et après le transfert d'une entreprise agricole pour, entre autres, donner des renseignements sur les divers programmes existants et les possibilités de financement, apporter un soutien technico-économique, établir un diagnostic sur le potentiel de transfert ou d'exploitation de la ferme ou offrir orientation et encadrement relativement aux diverses réglementations.

La connaissance des organismes et des partenaires en région permet également au personnel du MAPAQ d'orienter et d'acheminer la relève, le plus efficacement possible, vers les autres services disponibles, selon l'avancement du projet et ses besoins.

Des centres qui soutiennent les équipes de transfert

La relève bénéficie des services d'experts en gestion des processus. Un réseau de dix Centres régionaux d'établissement en agriculture accompagne et conseille les entreprises familiales agricoles dans le processus de transfert de ferme de même que dans toute autre étape stratégique liée à leur développement et à leur pérennité. Ces organismes sont issus de la volonté du milieu agricole de se donner des services et des outils correspondant aux besoins des familles qui vivent une situation de transfert de ferme. L'expertise

reconnue des CRÉA est la vision globale du processus de transfert et la gestion de la dimension humaine et organisationnelle des entreprises agricoles tout au long de leur existence.

Les CRÉA agissent aussi à titre d'experts du travail en complémentarité auprès de tout intervenant impliqué dans un processus de changement vécu dans l'entreprise agricole. Plusieurs partenaires d'une région collaborent avec le centre, que ce soit en offrant du temps, des services ou de l'argent, de façon à lui permettre de favoriser le développement de l'agriculture régionale. L'équipe effectuant le transfert peut avoir accès à quatre types de services selon ses besoins : le suivi personnalisé, l'aide à la planification, les séances d'information et la formation.

Les équipes de transfert peuvent également avoir recours à un appui technico-économique donné par un réseau qui offre les services d'agronomes spécialisés en gestion agricole, soit les groupes conseils agricoles (GCA). Ces derniers sont des regroupements autonomes de productrices et de producteurs agricoles qui se donnent ensemble les moyens d'accroître leur capacité de gestion technico-économique et financière. Les GCA offrent les services suivants aux équipes de transfert :

- Accompagnement dans l'ensemble du processus de transfert.
- Diagnostic au regard de la situation actuelle et analyse de la transférabilité de l'entreprise.
- Clarification des objectifs personnels et des objectifs d'entreprise (planification stratégique).
- Évaluation des projets à réaliser et des actions à mener pour rendre l'entreprise transférable.
- Budgétisation, analyse de la capacité d'emprunt et de la capacité de remboursement.
- Accompagnement et travail en collaboration dans le processus de transfert de ferme et dans la rencontre de divers intervenants (conseiller en financement, notaire, fiscaliste, conseiller du CRÉA).
- Renseignements sur les divers aspects et problématiques relativement au transfert de ferme.

117. Il est à noter que ce ne sont pas tous les conseillers des quatorze régions qui offrent du soutien individuel.

Mentionnons également que la Fédération des groupes conseils agricoles du Québec a récemment lancé un site Internet, sous le thème *S'établir en agriculture hors des sentiers battus*, offrant une multitude d'information aux producteurs et aux jeunes de la relève qui planifient un transfert dans un contexte non familial.

Des initiatives de recherche

TRAGET Laval est un groupe de recherche de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval (Québec). Cette équipe multidisciplinaire est composée de chercheurs, de professionnels ainsi que d'étudiants du secteur des sciences de l'agriculture ou des sciences sociales.

Sa mission est de contribuer au développement des connaissances et à leur diffusion ainsi qu'à la formation d'étudiantes et d'étudiants dans les domaines de la gestion agricole, du transfert de ferme et de l'établissement en agriculture.

Cette équipe de recherche privilégie une approche centrée sur la compréhension de l'évolution et des phénomènes liés aux changements vécus au sein de l'entreprise agricole dans sa globalité, un accent particulier étant mis sur les personnes en relation avec les aspects sociaux, technico-économiques et financiers.

L'équipe a produit plusieurs études portant sur le transfert d'entreprise agricole au cours des dernières années. De plus, elle publiait, jusqu'à tout récemment, un bulletin mensuel, *Info-Transfert*, portant sur tous les aspects du transfert de ferme au Québec et ailleurs dans le monde.

Une initiative de concertation des intervenants

Récemment, le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) a mis sur pied un Comité établissement et retrait de l'agriculture (ÉRA) qui réunit, à titre bénévole, plusieurs intervenants intéressés par le sujet. Ce comité s'est doté des trois priorités d'intervention suivantes : la diffusion de l'information, l'utilisation du CRAAQ comme canal d'information privilégié et la concertation entre les intervenants.

Le comité ÉRA ne joue pas de rôle en matière de politique ni de négociation. Il veut plutôt amener une vision collective d'avenir appuyée sur une analyse rigoureuse de la situation de l'établissement et du retrait en agriculture au Québec. Il agit en tant que conseiller et exerce une influence, inspiré par le souci de répondre le plus adéquatement possible aux défis que posera l'ÉRA pour les prochaines années.

Ce comité a récemment publié un document qui présente le portrait de l'établissement et du retrait de l'agriculture au Québec, accessible sur le site Web de l'organisme.

Conclusion

C'est un vaste chantier qui se mettait en branle en mars 2004, au moment où la ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M^{me} Françoise Gauthier, annonçait son intention d'encadrer les actions du Ministère afin d'assurer le renouvellement des activités du secteur agricole. L'accueil et l'intégration de la relève représentent, à ce jour, un grand défi auquel doit faire face l'ensemble du secteur bioalimentaire, et les actions que devra entreprendre le secteur agricole à cet égard sont importantes. C'est ce que constatait l'équipe de travail dédiée à la relève en agriculture au moment d'élaborer le présent document.

Les principes de base qui justifient des actions à l'égard de la relève agricole sont de plusieurs ordres :

- L'agriculture est la base même de tout le secteur bioalimentaire.
- Le secteur bioalimentaire constitue un moteur économique important des régions.
- L'évolution de la structure des entreprises engendre de nouveaux défis à l'égard de l'établissement.
- L'âge moyen des agriculteurs va en augmentant.
- La baisse du taux de natalité laisse présager un déséquilibre quant à la proportion active de la population, donc une compétition accrue sur le plan du recrutement entre les divers secteurs d'activité.

Déjà, bon nombre d'acquis et d'éléments favorables à l'établissement en agriculture au Québec sont dénombrés. Plusieurs initiatives gouvernementales permettent de donner un sérieux coup de main aux jeunes désirant s'établir en agriculture, notamment le Programme d'appui financier à la relève agricole de La Financière agricole du Québec, inégalé ailleurs en Amérique du Nord. Et c'est sans compter tous les organismes qui gravitent autour de l'établissement en agriculture et dont le rôle est primordial, notamment les centres régionaux d'établissement en agriculture (CRÉA), la Table des conseillers en relève et formation du MAPAQ, la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) et la Fédération des groupes conseils agricoles du Québec (FGCAQ).

Toutefois, malgré ces acquis importants, des progrès restent à faire dans l'optique de faciliter l'établissement des jeunes intéressés à devenir agriculteurs et d'assurer la pérennité de cet établissement. Comme en fait foi le présent document, plusieurs éléments se conjuguent pour faire de l'établissement une étape complexe. Il n'existe donc pas de solution unique, à ce jour, pouvant faciliter l'entrée dans la profession d'agriculteur.

La profession d'agriculteur

Intéresser les jeunes à la profession d'agriculteur risque de devenir un grand défi. D'ici quelques années, les effets de la dénatalité se feront sentir dans tous les secteurs de l'économie. Les jeunes seront sollicités de toutes parts et ils auront l'embarras du choix quant à leur future carrière.

Afin d'intéresser suffisamment de jeunes à la profession d'agriculteur, dans un contexte où de plus en plus de producteurs n'ont pas encore désigné de relève pour leur entreprise, il importe de rendre ce secteur attrayant pour les jeunes. Il appert d'abord que les mythes véhiculés autour de l'agriculture non seulement contribuent à la dévalorisation de la profession d'agriculteur, mais renforcent également les problèmes de cohabitation qui existent entre la population et le secteur agricole. Ils peuvent ainsi décourager certains jeunes de poursuivre leurs démarches dans un projet d'établissement. En effet, les jeunes accordent beaucoup d'importance à l'opinion de leurs proches quant à leur choix

professionnel. Or, il semble que les jeunes qui choisissent l'agriculture se heurtent parfois à l'opinion mitigée de leur entourage à l'égard de ce secteur.

De plus, la jeune génération est grandement préoccupée par sa qualité de vie. Elle accorde beaucoup d'importance à son accomplissement professionnel, mais aussi aux valeurs familiales. La conciliation travail-famille est donc une préoccupation constante pour elle. D'ailleurs, l'établissement en agriculture est souvent un projet de couple. Afin d'assurer le renouvellement durable du secteur au moment où de nombreux agriculteurs prendront leur retraite, il faudra donc se soucier de **faire de l'agriculture un milieu de vie intéressant pour les jeunes**. Par conséquent, il importera de s'assurer que les conditions de travail et de vie en agriculture conviennent aux aspirations des jeunes d'aujourd'hui, tant au regard du soutien qu'ils obtiennent de leur entourage et du milieu ou des possibilités de conciliation travail-famille que des relations qu'ils entretiennent avec leur voisinage.

La formation agricole

La formation initiale et continue est un gage de réussite de l'établissement – on ne le répètera jamais assez – et doit être considérée comme essentielle. À ce sujet, on peut se réjouir que de plus en plus de jeunes en prennent conscience et se soucient de se doter de bases solides par l'intermédiaire du réseau de formation initiale. Déjà, le Québec enregistre le plus haut taux d'agriculteurs titulaires d'un diplôme en agriculture au pays et ce taux progresse chez la relève. Néanmoins, la formation est un processus évolutif et ne se limite pas à l'obtention d'un diplôme. La formation continue offre de nombreux avantages qui devraient être considérés par la relève, afin qu'elle poursuive sa formation au-delà de son établissement en agriculture. Quoi qu'il en soit, **miser sur l'établissement de**

jeunes bien formés devrait figurer parmi les priorités d'intervention en matière de relève agricole.

Pour ce faire, il importe de se questionner sur l'offre de formation. D'ailleurs, certaines régions semblent moins bien desservies par les établissements d'enseignement et les différents programmes de formation agricole, tout comme certains autres programmes ne sont pas utilisés à leur plein potentiel, pour diverses raisons. De même, la formation offerte n'est pas nécessairement suffisamment adaptée aux réalités agricoles et ouvre ainsi la voie au développement de nouvelles approches pédagogiques. Finalement, puisqu'il est possible que des connaissances soient acquises par différents processus, on doit se questionner sur la pertinence et la façon de reconnaître les acquis obtenus en dehors du circuit traditionnel.

L'accompagnement

La planification est une étape importante, mais complexe, dans le processus d'établissement. C'est pourquoi il est avantageux pour les jeunes de s'adjoindre des personnes-ressources compétentes au moment d'élaborer et de mettre en application leur projet. Plusieurs organismes différents, à vocation agricole ou non, offrent à la relève des services professionnels pouvant encadrer l'établissement en agriculture. Les services offerts sont cependant très diversifiés. Ils diffèrent souvent d'une région à l'autre, ce qui rend le réseau très hétérogène. Ainsi, malgré la présence de plusieurs ressources compétentes, les jeunes savent difficilement à quel organisme s'adresser pour obtenir de l'accompagnement et à quel moment le faire. C'est pourquoi il convient de **mieux accompagner la relève dans son établissement en agriculture**. D'abord, une attention particulière devrait être portée à la promotion des services offerts afin de faciliter l'association du besoin à la bonne ressource.

Ensuite, il est fondamental de faire circuler l'information de manière efficace jusqu'à ces partenaires, afin de consolider le réseau, puisque plusieurs organismes à vocation non agricole peuvent offrir d'intéressants services à la relève. Un questionnement s'impose donc sur la façon d'assurer un suivi des projets d'établissement, ainsi que sur la façon d'obtenir une meilleure concertation entre les intervenants des différentes régions et organisations.

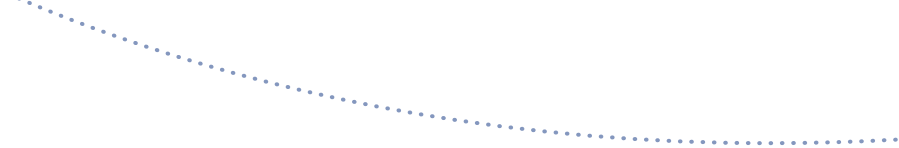
L'accès à la propriété

Le secteur agricole a connu d'importants changements structurels au cours des dernières années, particulièrement en ce qui concerne la taille des entreprises et la valeur des actifs. Les jeunes désirant s'établir en agriculture doivent fréquemment faire face à cette valeur importante des actifs agricoles qui complique l'accès à la propriété et, par ricochet, l'accès au financement. Dans ce contexte, de plus en plus de jeunes s'assurent d'avoir une source de revenu à l'extérieur de la ferme et, donc, choisissent ou non d'exploiter leur entreprise à temps partiel ou encore se dirigent vers des productions qui requièrent moins d'actifs. Malheureusement, ces productions n'assurent souvent à l'entreprise qu'une faible rentabilité. Dans les faits, plusieurs entreprises ne passent pas le cap des six ans d'exploitation. Il convient donc de **favoriser l'accès à la propriété**, un soutien financier important étant déjà offert par la FADQ par l'entremise du Programme d'appui financier à la relève agricole. En fait, l'établissement en agriculture est un processus complexe qui requiert une planification et une préparation adéquates, tant sur le plan financier et fiscal que sur le plan environnemental. Il existe d'ailleurs plusieurs modes d'établissement qui gagneraient à être connus et développés, afin que la relève puisse faire un choix éclairé qui lui offre un mode de vie lui convenant.

L'information et la recherche

En dernier lieu, il appert que les facteurs de succès d'un établissement réussi sont peu documentés. En fait, très peu de groupes de recherche s'intéressent à la relève agricole et à l'établissement en agriculture, un seul s'y dédiant complètement. Les études de ce dernier bénéficient d'un rayonnement important en raison de l'intérêt porté aux sujets qu'elles traitent. De plus, aucune base de données n'a été constituée, à ce jour, afin de recenser et de suivre les projets d'établissement. Les seules données dont nous disposons concernent la relève potentielle, et non réelle, de la *Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles* du MAPAQ et celles de La Financière agricole du Québec en ce qui a trait aux jeunes ayant bénéficié d'une subvention à l'établissement. Afin de porter un regard juste sur la situation, il convient de **développer la connaissance de la relève et de l'établissement en agriculture** de manière à mieux orienter les interventions à leur égard. Pour ce faire, un effort devrait être fait afin de favoriser les initiatives de recherche et d'en diffuser les résultats. De même, les nombreuses et diverses initiatives régionales à l'égard de l'établissement devraient bénéficier d'un effort de promotion.

Ainsi, le présent diagnostic a mis en lumière certains éléments favorables à l'établissement en agriculture et d'autres qui le sont moins. Une partie du constat qui en découle n'est pas nouvelle en soi; ce constat est corroboré par plusieurs travaux effectués, entre autres, dans le cadre de la Politique d'intégration des jeunes en agriculture (PIJA) ainsi que par différentes études sur le sujet. Cette vue d'ensemble permet de cibler l'objectif qui devrait être poursuivi, soit celui de faciliter l'établissement de jeunes agricultrices et agriculteurs compétents et d'assurer la pérennité de ces établissements. À cet égard, nous avons bon espoir que le premier volet de la future politique jeunesse du MAPAQ constituera un pas en avant dans l'atteinte de cet objectif.



Bibliographie

ABADIE, Jacques et François PURSEIGLE (2004). *Célibat et trajectoires postinstallatoires des jeunes agriculteurs*, colloque « Les mutations de la famille agricole, formes d'installation et statut matrimonial », résumé d'atelier A. Société française d'économie rurale (SFER), Paris, Université de la Sorbonne.

BDO DUNWOOD (2002). *Planification fiscale pour les agriculteurs canadiens*, version Internet, 17 p.

CENTRE DE RÉFÉRENCE EN AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE DU QUÉBEC (2004). *Portrait de l'établissement et du retrait de l'agriculture au Québec*, Québec, CRAAQ, 126 p.

CHAMPAGNE, Denis et Yve DESJARDINS (2003). *Production de porcs à forfait : Rapport final*, Les Consultants Denis Champagne, Sainte-Marie, 32 p.

CLUBS-CONSEILS EN AGROENVIRONNEMENT (2002). *Bilan des activités 1997-2002*, Longueuil, Coordination des clubs-conseils, 24 p.

COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE DE LA PRODUCTION AGRICOLE (2001). *Accessibilité de la formation agricole continue pour les agriculteurs*, Québec, 30 p.

COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE DE LA PRODUCTION AGRICOLE (2001). *Avantages de la formation agricole et son impact sur la rentabilité des fermes*, Québec, 30 p.

CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *Portraits statistiques régionaux*, [En ligne] [<http://www.cpj.gouv.qc.ca/fr/portrait.html>], (1^{er} juillet 2004).

CÔTÉ, Sylvie, Manon MERCIER et Nicole LANGLAIS (2003). *Le transfert de fermes et réseautage des services-conseils : Réseau des services-conseils autour du transfert de ferme*, Comité MAPAQ-UPA sur les services-conseils en Abitibi-Témiscamingue, 6 p.

DESCHÊNES-GILBERT, Jean-Philippe et Marie-Ève GABOURY-BONHOMME (2004). *Rapport d'orientation sur l'établissement des jeunes en agriculture au Québec*, Union des producteurs agricoles et Fédération de la relève agricole du Québec, 44 p.

DESROSIERS, Pierre, Jean-Pierre LACHAPPELLE et Marie-Claude MORIN (2002). *Étude de faisabilité : Centre d'expertise en transfert de ferme et établissement*, Rapport final, 31 p.

DOYON, Maurice, Yvon PROULX, Michel MORISSET, Daniel-M. GOUIN et Mathieu FRIGON (2001). *Étude sur les structures des exploitations agricoles et l'environnement économique et réglementaire québécois*, GREPA, Québec, Université Laval, 94 p.

DUPUY, Richard, Francine MAYER et René MORISSETTE (2000). *Les jeunes ruraux : Rester, quitter, revenir*, Ottawa, Statistique Canada, Direction des études analytiques, document de recherche n° 152, 175 p.

ÉDUCONSEIL INC. (2003). *Étude sur les jeunes et la formation en agriculture*, Québec, 222 p.

EUROPEAN PARLIAMENT (2000). *The Future of Young Farmers in the European Union*, Agriculture, Forestry and Rural Development Series, Directorate General for Research, 157 p.

FÉDÉRATION DES GROUPES CONSEILS AGRICOLES DU QUÉBEC (2004). *S'établir en agriculture hors des sentiers battus*, 98 p.

GALE, Fred (1994). *The New Generation of American Farmers: Farm Entry and Exit Prospects for the 1990's*, Washington (DC), USDA, Economic Research Service, 38 p.

GAUTHIER, Madeleine, Marc MOLGAT et Serge CÔTÉ (2001). *La migration des jeunes au Québec, Résultats d'un sondage auprès des 20-34 ans du Québec*, Groupe de recherche sur la migration des jeunes, 113 p.

GREPA (2003). *Les faits saillants laitiers québécois*, 17^e édition, Québec, Université Laval.

IMPACT RECHERCHE (2003). *Groupes de discussion auprès des 16 à 20 ans : Résultats*, dossier 13.3044H, 92 p.

IPSOS-REID (2004). *Canadian Farm Trends Report: Lifestyle/Farmer Profile Module*, Winnipeg, Ipsos-Reid Corporation, Agribusiness, Food and Animal Health, 84 p.

JOSEPH, Henri-Claude (2002). *Profil démographique des régions du Québec : Âge et sexe*, Institut de la statistique du Québec (ISQ), 9 p.

FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (2001). *Investir dans l'entrepreneuriat : Résultats du sondage de la FCEI sur les banques*, version Internet, 25 p.

FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE, *Planification de la relève : Perspectives des entreprises agricoles*, document D-AG0001F-0304, version Internet, 6 p.

FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (2003). *Pénurie de la main-d'œuvre en plein essor au Québec : Résultats des sondages de la FCEI sur la main-d'œuvre qualifiée*, version Internet, 3 p.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC (2004). *Rapport annuel 2003-2004*, Québec, 40 p.

LONGTIN, Robert (1995). « Quelques aspects de la fiscalité agricole », *Congrès de l'Association de planification fiscale et financière (APFF)*, Samson Bélair Deloitte & Touche, 64 p.

LONGTIN, Robert, Jean L. MARTINEAU et Benoît PERREAULT (1995). *La fiscalité de l'entreprise agricole*, Montréal, Éditions Transcontinental inc., Samson Bélair Deloitte & Touche, 219 p.

MAGNI-BERTON, Raoul et François FACCHINI (2004). *Le célibat des agriculteurs : Une explication par la psychologie évolutionnaire*, colloque « Les mutations de la famille agricole, formes d'installation et statut matrimonial », résumé d'atelier A. Société française d'économie rurale (SFER), Paris, Université de la Sorbonne.

MAILHOT, Suzanne L. (2002). *Proposition d'un plan de communication des services-conseils non liés*, Mitra services aux entreprises, 44 p.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (2003). *Colloque sur l'établissement des jeunes en agriculture : L'agriculture, des valeurs à transmettre*, Québec, MAPAQ, Direction des politiques sur la gestion des risques, 98 p.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (2003). *Les pages jaunes de la formation agricole 2002-2003*, Québec, MAPAQ, Direction du développement de la main-d'œuvre et de l'information.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (2003). *Le Québec bioalimentaire en un coup d'œil : Portrait statistique*, MAPAQ, Direction des études économiques et d'appui aux filières, 35 p.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (2002). *Profil de la relève agricole au Québec, 2000*, Québec, MAPAQ, Direction du développement de la main-d'œuvre et de l'information, 136 p.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (2002). *S'établir en agriculture : Qui peut vous aider?*, MAPAQ, Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Côte-Nord, 52 p.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (2002). *Profil de la main-d'œuvre agricole au Québec 1999*, Québec, MAPAQ, Direction du développement de la main-d'œuvre du bioalimentaire, 165 p.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (2000). *S'établir en agriculture : Qui peut vous aider?*, MAPAQ, Direction régionale de la Chaudière-Appalaches, 52 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2002). *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*, Québec, 43 p.

MORIN, Gaétan (2000). « La fiscalité est-elle le véritable obstacle au transfert de ferme? », *La Terre de chez nous*, supplément de février 2000, p. 4.

OUELLET, Élisabeth (2002). *Transfert de ferme et établissement en agriculture. Mission France et États-Unis*, Québec, Université Laval, TRAGET Laval, 54 p.

PAILLAT, Nicolas et Sébastien LEBEL (2003). *Conditions de travail et capacité à recruter et à conserver la main-d'œuvre*, AGÉCO, 129 p.

PAILLAT, Nicolas, Sébastien LEBEL et Michel MORISSET (2002). *La rareté de la main-d'œuvre agricole : Une analyse économique*, AGÉCO, 128 p.

PARENT, Diane, Élisabeth OUELLET et Marie GAGNÉ (2004). *Établissement en agriculture de la relève non familiale : Trajectoires et facteurs de succès et d'insuccès*, Québec, Université Laval, TRAGET Laval, 120 p.

PARENT, Diane, Bruno JEAN et Myriam SIMARD (2002). *Transmission et maintien de la ferme familiale : Analyse des facteurs et stratégies d'établissement de la relève agricole familiale via les situations d'insuccès*, avec la collaboration de Jacques Tondreau, Mario Handfield et Johanne Bérubé, Québec, Université Laval, TRAGET Laval, 108 p.

PARENT, Marie-Josée (2004). « Bienvenue les voisins? », *Le Bulletin des agriculteurs*, juillet-août 2004.

PERRIER, Jean-Philippe, Isabelle ALLARD et Diane PARENT (2004). *Transfert de ferme et démantèlement au Québec : Études de cas*, Québec, Université Laval, TRAGET Laval, 162 p.

POLÈSE, Mario et Richard SHEARMUR (2002). *La périphérie face à l'économie du savoir*, Institut national de la recherche scientifique et Institut canadien de la recherche sur le développement régional, 237 p.

SIMARD Myriam, Lucie HÉBERT et Anne MARTIN (2003). *L'intégration des néo-ruraux dans Brome-Missisquoi : Défis et recommandations*, Conférence-table ronde présentée dans le cadre de l'atelier n° 19 de l'UNIVERSITÉ RURALE QUÉBÉCOISE 2003 : « Les enjeux de l'arrivée des néo-ruraux et des immigrants dans le paysage », Mauricie, 21 août 2003, 12 p.

SIMARD, Myriam, Anne MARTIN et Lucie HÉBERT (2004). *Les néo-ruraux, un changement de paysage*, Institut national de la recherche scientifique (INRS), Université du Québec, 11 p.

STATISTIQUE CANADA (2003). *Enquête financière sur les fermes, 2002*, Ottawa, Division de l'agriculture, 90 p.

STATISTIQUE CANADA (2004). *Enquête financière sur les fermes, 2003*, Ottawa, Division de l'agriculture, 87 p.

STATISTIQUE CANADA (2004). *Statistiques économiques agricoles 2003*, Division de l'agriculture, Section des revenus et des prix agricoles.

ST-ROCH, Marc (2001). « Stratégies fiscales pour le transfert de ferme », *La Terre de chez nous*, vol. 72, n° 3, février 2001.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE PORCS DE LA MAURICIE (2003). *Pratiques agroenvironnementales des producteurs porcins de Maskinongé*, 4 p.

TONDREAU, Jacques, Diane PARENT et Jean-Phillipe PERRIER (2002). *Transmettre la ferme familiale d'une génération à l'autre : Situation au Québec et regard sur le monde*, Québec, Université Laval, Agri-Gestion Laval, 168 p.

TONDREAU, Jacques et Michel MORISSET (1998). *Relève en agriculture et formation agricole : Une équation à plusieurs variables*, Québec, Université Laval, Groupe de recherche en économie et politiques agricoles (GREPA), 137 p.

UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES (2004). *L'agriculture : Un fleuron du Québec à mettre en valeur*, mémoire, 47 p.

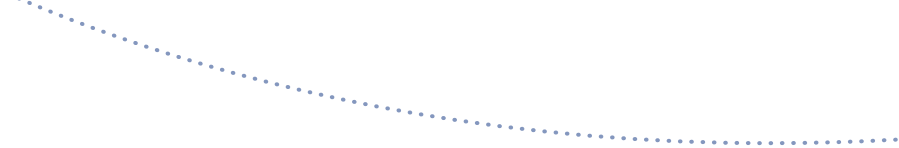
Annexe 1

Programmes de formation continue en agriculture conduisant à une attestation d'études collégiales¹, par région, 2004

AEC	Bas-Saint-Laurent	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Capitale-Nationale	Mauricie	Estrie	Montréal	Abitibi-Témiscamingue	Côte-Nord	Nord-du-Québec	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Chaudière-Appalaches	Laval	Lanaudière	Laurentides	Montréal	Centre-du-Québec
Aménagement des ressources environnementales	X															
Aménagement paysager et commercialisation													X			
Application de techniques en horticulture ornementale	X															
Commercialisation et vente en horticulture																
Coordination de milieux équités															X	
Démarrage d'entreprises ovines										X						
Entretien des espaces verts	X															
Entretien d'un jardin paysager	X															
Gestion d'entreprises agricoles							X				X		X			
Gestion d'un élevage de bovins de boucherie										X						
Gestion d'un élevage de ruminants										X						
Gestion d'un terrain de golf															X	
Inspection en agriculture biologique										X						
Jardinier spécialisé															X	
Production ovine		X														
Propriétaire-gestionnaire d'une entreprise acéricole	X															
Techniques d'aménagement paysager										X						
Transition à l'agriculture biologique					X											
Utilisation de l'informatique agricole										X						

1. Cette liste de programmes menant à une attestation d'études collégiales n'est pas exhaustive. Elle présente les AEC existantes et élaborées par les collèges en date d'octobre 2004. Par ailleurs, cela ne certifie pas qu'elles sont toutes offertes. Il est également possible que ces AEC soient offertes dans d'autres régions que celles mentionnées dans ce tableau.

Source : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2004), Direction de la formation continue et du soutien, Secteur de la formation professionnelle et technique et de la formation continue.



**Agriculture, Pêcheries
et Alimentation**

Québec 

Des *actions* pour le présent
Une *vision* pour l'avenir

05-0033
Crédits photos : Éric Labonté et Marc Lajoie